

Voie verte de l'Huveaune

ANNEXES

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

26 janvier – 26 mars 2023



ANNEXES

Annexe 1 – Délibération du conseil de la Métropole MOB-025-12089/22/CM du 30 juin 2022

Annexe 2 – Avis de concertation préalable

Annexe 3 – Outils de communication et relais

Annexe 4 – Documents à la disposition du public

Annexe 5 – Compte rendus des rencontres

Annexe 6 – Contributions écrites (registres numériques et adresse email)

Annexe 7 – Analyse du questionnaire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Solange BIAGGI - Sophie ARRIGHI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Gerard GAZAY - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - André BERTERO représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée par Emilie CANNONE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Christian DELAVET

Signé le 30 juin 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 4 juillet 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Agnès FRESCHÉL représentée par Jean-Marc COPPOLA - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Magali GIOVANNANGELI représentée par Michel ILLAC - Sophie GRECH représentée par Cédric DUDIEUZERE - Jean-Christophe GRUVEL représenté par Francis TAULAN - Roger GUICHARD représenté par Didier PARAKIAN - Olivier GUIROU représenté par Yves WIGT - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Gérard BRAMOULLE - Christine JUSTE représentée par Anne MEILHAC - Pierre LAGET représenté par Sarah BOUALEM - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Sandrine MAUREL représentée par Marie MARTINOD - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Olivier FREGEAC - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Yves SAYAG représenté par Amapola VENTRON - Laurence SEMERDJIAN représentée par Saphia CHAHID - Marie-France SOURD GULINO représentée par Marylène BONFILLON - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Jean-Louis VINCENT représenté par Stéphane PAOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Jean-Louis CANAL - Philippe CHARRIN - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Georges ROSSO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Yves VIDAL représenté à 16h06 par Georges CRISTIANI - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Mireille BENEDETTI - Gaby CHARROUX représenté à 16h30 par Martine VASSAL - Yannick GUERIN représenté à 16h42 par Christian AMIRATY - Françoise TERME représentée à 16h43 par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée à 17h00 par Jacky GERARD - Yves WIGT représenté à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Nicole JOULIA représentée à 17h26 par Patrick GRIMALDI - Daniel AMAR représenté à 17h42 par Loïc GACHON.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Véronique MIQUELLY à 15h40 - Laurent BELSOLA à 15h50 - Sabine BERNASCONI à 16h02 - Franck OHANESSIAN à 16h02 - Gilbert SPINELLI à 16h10 - Catherine VESTIEU à 16h10 - Gérard FRAU à 16h12 - Eric MERY à 16h15 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Richard MALLIÉ à 16h40 - Vincent KORNPROBST à 16h42 - Guy TEISSIER à 16h42 - Anne REYBAUD à 16h45 - Gérard AZIBI à 16h50 - Franck SANTOS à 17h00 - Serge PEROTTINO à 17h00 - Bernard DESTROT à 17h00 - Bruno GILLES à 17h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h00 - Yves MESNARD à 17h00 - Jean-Marc COPPOLA à 17h05 - José MORALES à 17h05 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h10 - Francis TAULAN à 17h10 - Marie BATOUX à 17h10 - Yannick OHANESSIAN à 17h10 - Audrey GARINO à 17h10 - Sophie GUERARD à 17h10 - Christian NERVI à 17h12 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h15 - Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 17h15 - Emmanuelle CHARAFE à 17h22 - Kayané BIANCO à 17h22 - Stéphane PAOLI à 17h22 - Michel LAN à 17h25 - Marie-Ange CONTE à 17h25 - Monique SLISSA à 17h30 - Mathilde CHABOCHE à 17h30 - Lionel DE CALA à 17h30 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 17h30 - Vincent LANGUILLE à 17h30 - Romain BRUMENT à 17h40 - Patrick AMICO à 17h45 - Anne MEILHAC à 17h45 - Bernard DEFLESSELLES à 17h47 - Christian PELLICANI à 17h48 - Jessie LINTON à 17h49 - Michel ROUX à 17h55 - Anne-Marie d'ESTIENNE D'ORVES à 17h55 - Valérie BOYER à 17h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-025-12089/22/CM

■ Approbation de la déclaration d'intention et de la procédure de concertation préalable - Projet de création de la voie verte de l'Huveaune sur la commune de Marseille

24274

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 20 juin 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé son premier Plan vélo métropolitain.

Véritable feuille de route métropolitaine en matière de vélo, ce dernier prévoit la création de 8 lignes vélos sécurisées sur la commune de Marseille à horizon 2024-2030. La ligne vélos sécurisés n°2 est entièrement constituée par le projet de voie verte de l'Huveaune. Cette ligne vélo sécurisée comprend 14 km sur la commune de Marseille et 5 km sur les communes de La Penne sur Huveaune et d'Aubagne soit un projet à terme de 19 km.

Le projet de voie verte de l'Huveaune a été confié par mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SOLEAM par la délibération N°TRA 009-6571/19/BM du 26 septembre 2019, incluant la création de la voie verte de l'Huveaune sur la commune de Marseille et l'étude de sa continuité sur les communes de La Penne s/Huveaune et d'Aubagne.

Suite aux études préliminaires réalisées en coordination avec la direction GEMAPI de la Métropole, ce projet a évolué et déplacé son périmètre d'intervention, initialement situé en tête de berges, jusqu'au lit mineur du cours d'eau. Cette évolution permettra au projet, en fonction des potentialités, de proposer des aménagements à caractère « GEMAPI » de type reprofilage et renaturation de berges, d'intégrer plus largement les enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et de biodiversité.

Ces modifications ont été approuvées par délibération du 16 décembre 2021 n°MOB-005-10756/21/BM portant approbation d'un avenant au marché de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL SOLEAM.

La réalisation globale de ce projet est à horizon 2030 pour un coût global d'opération de 24 666 582,00€ HT soit 29 599 898,40 € TTC.

Ce projet va être découpé en deux phases opérationnelles 2022-2026 et 2026-2030. L'objectif de la première phase du projet sera de définir et de valider le programme complet de ce projet mais également de livrer les premiers tronçons d'aménagement de la voie verte. Il s'agira également dès 2026 de permettre une continuité complète d'itinéraire sur la commune de Marseille via des connexions sur voirie existantes pour les secteurs complexes qui devront faire l'objet d'une réalisation en 2^{ème} phase du projet (2026-2030).

La déclaration d'intention et la concertation préalable portent sur la globalité du projet à horizon 2026 et 2030 sur le territoire de la ville de Marseille. Les demandes d'autorisation qui seront déposés auprès des services de l'Etat porteront eux aussi sur l'entièreté du projet sur la ville de Marseille bien que cette réalisation implique donc deux phases opérationnelles distinctes.

En application des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'environnement, la réalisation du projet sur la commune de Marseille est soumise à la publication d'une déclaration d'intention (intention de réaliser le projet).

La déclaration d'intention du projet de réalisation de la voie verte de l'Huveaune a pour objet d'énoncer :

- Le cadre réglementaire ;
- Les motivations et raisons d'être du projet ;

- Le plan ou le programme dont il découle ;
- La liste des communes et secteurs concernés par le projet ;
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- Les modalités déjà envisagées de concertation préalable du public.

La déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la SPL Soleam ainsi que par le biais d'un affichage au sein de la mairie de Marseille et les mairies d'arrondissement concernées (art. R. 121-25 CE).

Cette déclaration d'intention ouvre, pour une durée de deux mois, un droit d'initiative au public, durant lequel les citoyens peuvent demander l'organisation d'une concertation préalable avec garant. La concertation envisagée par le Maître d'ouvrage ne peut débuter qu'à l'issue de ces deux mois (art. L. 121-19 CE). Le Préfet a également la possibilité, suite à la déclaration d'intention, de demander l'organisation d'une concertation préalable avec désignation d'un garant.

Une fois ce délai de 2 mois épuré, la Métropole Aix Marseille Provence organisera une concertation du public au préalable du dépôt des demandes d'autorisation en respectant les modalités de concertation prévues par le code de l'environnement à l'article L.121-16 du Code de l'Environnement.

Bien que cette concertation préalable soit facultative, la Métropole Aix-Marseille-Provence fait le choix de consulter au plus tôt l'ensemble des parties prenantes afin de permettre un débat sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques ou orientations du projet, des enjeux socio-économiques associés, ainsi que des impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation préalable permettra aussi d'anticiper les questions d'information et de participation du public après sa clôture.

Les modalités d'organisation de la concertation préalable du public envisagées sont les suivantes :

- La publication sous un délai de 15 jours minimum avant le début de la concertation, d'un avis d'ouverture permettant l'information du public concernant l'objet, les modalités et la durée de la concertation (qui sera de minimum 15 jours et maximum 3 mois) sur les supports suivants :
 - Par voie dématérialisée, sur les sites de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Soleam et du Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Huveaune (EPAGE HuCA) ;
 - Par voie d'affichage en mairie centrale de la commune de Marseille et au sein des mairies d'arrondissements directement concernées par le projet (Mairie du 6 et 8ème arrondissement, Mairie du 9 et 10ème arrondissement et Mairie du 11 et 12ème arrondissement de Marseille) ;
 - Par voie de publication au sein de deux journaux locaux ;
- L'organisation de réunions publiques.
- La mise à disposition du public d'un dossier de concertation qui permettra de prendre connaissance des objectifs du projet, de ses principales caractéristiques ainsi que de ses incidences potentielles sur l'environnement et ce en Mairie centrale, au sein des Mairies d'arrondissement, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au siège de la Soleam et au siège du Syndicat Bassin Versant de l'Huveaune.
- Un registre papier sera laissé sur les lieux de mise à disposition du dossier de concertation et un registre numérique sera mis en place afin de recueillir les avis du public (www.registre-numerique.fr). Un site internet dédié pourra éventuellement être mis en place.

Au terme de la concertation, la Métropole Aix-Marseille-Provence en établira le bilan et le rendra public dans un délai de trois mois. Ce bilan de concertation comprendra un résumé du déroulé de la concertation ainsi qu'une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable telle que mentionnées au premier alinéa du IV de l'article L. 121-16-1 du code de l'environnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA001-6406/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019, portant approbation du Plan vélo métropolitain ;
- La délibération n° TRA 009-6571/19/BM du 26 septembre 2019, approuvant le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SOLEAM pour l'étude et la réalisation de la voie verte des Berges de l'Huveaune à Marseille et son étude de faisabilité sur les communes de La Penne-sur-Huveaune et d'Aubagne ;
- La délibération n° MOB-005-10756/21/BM du 16 décembre 2021, approuvant un avenant au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL SOLEAM pour la réalisation du projet d'aménagement des Berges de l'Huveaune ;
- La mettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 27 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Plan Vélo métropolitain approuvé le 20 juin 2019 prévoit la création de 8 lignes vélos sécurisées sur la commune de Marseille à horizon de réalisation 2024-2030 dont la voie verte de l'Huveaune ;
- Que la réalisation du projet est soumise à la publication d'une déclaration d'intention ;
- Que le Maître d'ouvrage prend l'initiative d'une concertation préalable dont elle fixe librement les modalités conformément au code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 :

Est approuvée la déclaration d'intention du projet de création de la voie verte de l'Huveaune telle que présentée en annexe 1.

Article 2 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable suite au délai imposé par la déclaration d'intention au sens du Code de l'environnement portant sur la création de la voie verte de l'Huveaune.

Article 3 :

Sont approuvées les modalités suivantes de concertation préalable qui feront l'objet d'un avis d'ouverture 15 jours minimum avant le début de la concertation :

- L'organisation de réunions publiques;
- La mise à disposition du public du dossier de concertation qui permettra de prendre connaissance des objectifs du projet, de ses principales caractéristiques et de ses incidences potentielles dans chacune des mairies directement concernées, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Huveaune (EPAGE HuCA) et de la SOLEAM.
- Un registre sera laissé sur les lieux de mise à disposition du dossier de concertation et un registre numérique sera mis en place afin de recueillir les avis du public (www.registre-numerique.fr).

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de cette concertation préalable et à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24 du code de l'environnement

Projet de voie verte de l'Huveaune

Objet de la concertation préalable

Le projet de voie verte de l'Huveaune constituera un aménagement qui, à terme, longera le fleuve. Longue de 14 km sur le territoire marseillais, elle offrira plusieurs possibilités : rejoindre son lieu de travail, se balader, faire du sport, se détendre, ou tout simplement profiter d'un espace de nature en ville. La phase de la concertation sera l'occasion de partager l'ambition du projet, en vue de récolter les attentes et propositions des riverains et futurs usagers du projet pour la formalisation de l'avant-projet. Deux sujets principaux seront portés au débat :

- Quel tracé privilégié pour la voie verte ?
- Comment aménager la voie verte et ses abords ?

Cadre de la concertation

La Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage du projet et la Soleam, maître d'ouvrage délégué, ont souhaité que le projet fasse l'objet d'une démarche de concertation volontaire et qu'il s'inscrive ainsi de manière anticipée dans le cadre des concertations préalables au titre du Code de l'Environnement (art. 121-15 et suivants).

Date de la concertation

La concertation publique se déroulera du 26 janvier au 26 mars 2023.

Les modalités de la concertation préalable

Documents nécessaires à l'information publique

- Un livret d'information de quatre pages, présentant les objectifs principaux du projet et les modalités de concertation sera mis à disposition du public lors des différents temps de rencontre.
- Une page d'information Marseille Change dédiée au projet est par ailleurs consultable à l'adresse suivante : <https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/>

Expression publique

- Un registre numérique permettant l'expression du public a été mis en place sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune>
- Un questionnaire participatif en ligne à destination du grand public est également disponible sur le site internet suivant : <contribuez.fr/voie-verte-huveaune>
- Des questions, avis ou propositions peuvent enfin être adressées par voie dématérialisée à l'adresse suivante : voieverte-huveaune@contribuez.fr

Temps d'échanges

Afin que le maximum de personnes puisse s'informer, poser des questions et contribuer, plusieurs outils sont proposés :

- Des ateliers de concertation au cœur des quartiers traversés :
 - **Mairie du 6&8** : un atelier participatif : **date à confirmer.**
 - **Mairie du 9&10** : deux ateliers participatifs les **06/02 et 02/03.**
 - **Mairie du 11&12** : deux ateliers participatifs les **04/02 et 02/03.**
- Des temps d'échange et d'information, sur les principales zones d'emploi et les lieux de vie de ces secteurs.
- Des rencontres avec les associations et acteurs dans chaque secteur traversé.
- Une réunion de restitution de des enseignements de la concertation.

Les suites de la concertation

Les contributions de chacun.e.s seront analysées et transmises au bureau d'études en charge de l'élaboration du projet. Une réunion finale reviendra sur les choix réalisés et présentera le projet retenu.

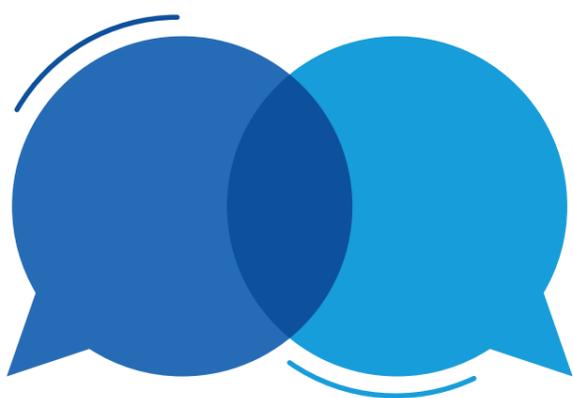
Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site internet <https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/>





**LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE**

Voie verte de l'Huveaune, contribuez au projet



Concertation publique

**DU 26 JANVIER
AU 26 MARS 2023**

Participez et donnez votre avis
sur le tracé et les aménagements
de la voie verte de l'Huveaune.

Retrouvez les dates des rencontres sur

marseillechange.fr



OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :

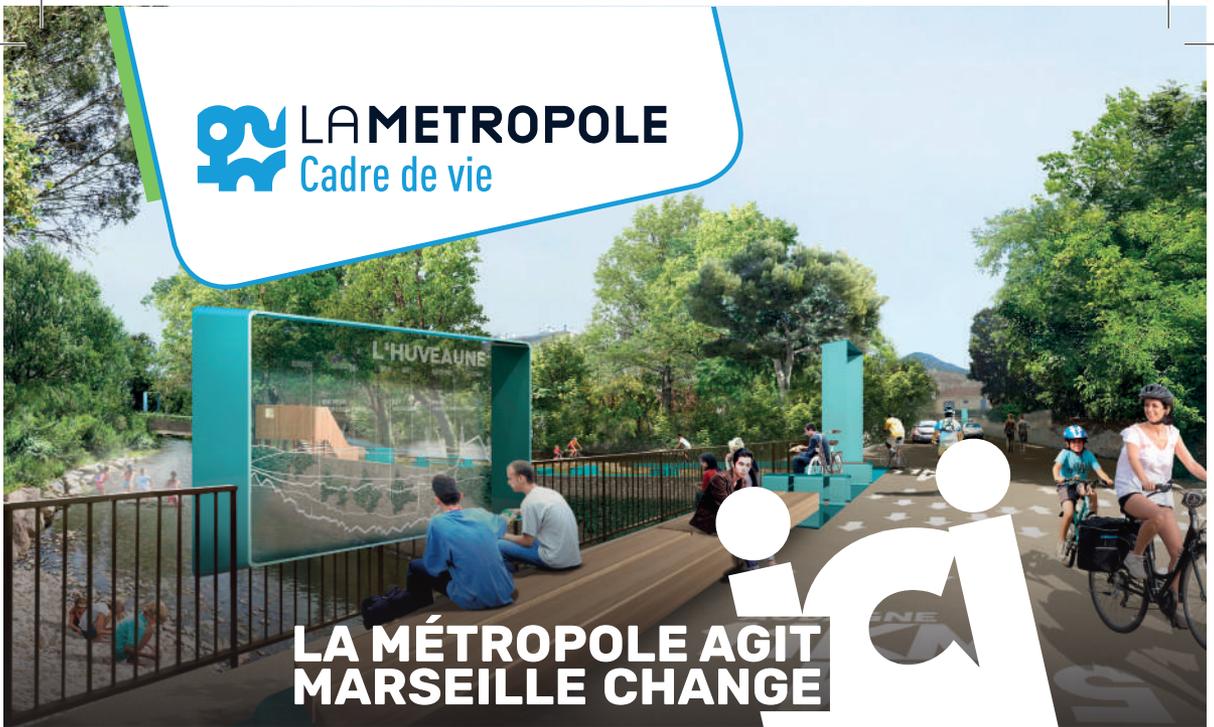


VILLE DE
MARSEILLE



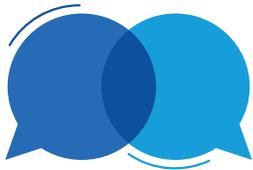
La Métropole
Cadre de Vie
une marque de

AIX
MARSEILLE
PROVENCE



LA MÉTROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Voie verte de l'Huveaune, contribuez au projet



Concertation publique
**EN MAIRIE DE
SECTEUR 9 & 10**

2 ateliers thématiques

6 février | 18h-20h » Quels tracés pour la voie verte ?

2 mars | 18h-20h » Quels usages et aménagements
sur la voie verte ?

Mairie Maison Blanche 9-10 - 150 Boulevard Paul Claudel - Marseille 9^e
Merci de ne pas stationner sur le parking visiteurs, celui-ci ferme à 18 h.

Plus d'informations sur marseillechange.fr

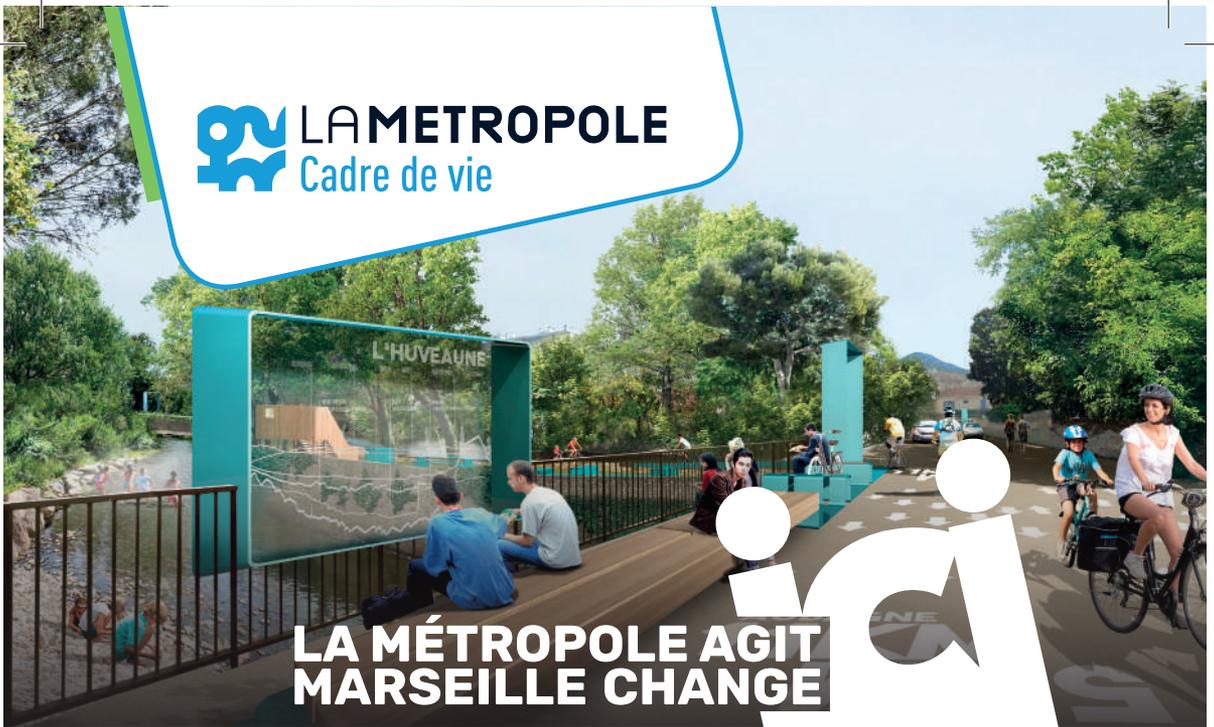


OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



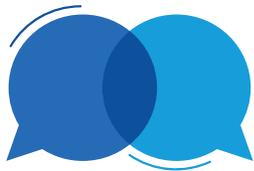
La Métropole
Cadre de Vie
une marque de





LA MÉTROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Voie verte de l'Huveaune, contribuez au projet



Concertation publique
**EN MAIRIE DE
SECTEUR 11 & 12**

2 ateliers thématiques

4 février | 14h30-16h30 » Quels tracés pour la voie verte ?

Centre Municipal d'Animation La Valbarelle - 93 boulevard de la Valbarelle - Marseille 11^e

2 mars | 18h30-20h30 » Quels usages et aménagements

Maison pour Tous / Centre social Vallée de l'Huveaune - 4 rue Gimon - Marseille 11^e

Plus d'informations sur marseillechange.fr

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



La Métropole
Cadre de Vie
une marque de



ACTUALITÉ LOCALE

Les copropriétaires du BAO ne veulent pas être escroqués

MARSEILLE

Plusieurs dizaines de copropriétaires du BAO, projet immobilier en suspens de Michel Ohayon, magnat de l'immobilier bordelais et propriétaire très controversé des enseignes Camaïeu et Go Sport, manifestaient leur colère, ce samedi à Marseille.

« C'était trop beau pour être vrai ! », s'exclame Dominique, Marseillaise de la soixantaine, devant l'immeuble vide du BAO, ce samedi matin à Bonneveine.

Derrière elle, l'impressionnant projet immobilier d'une centaine de logements, avec salle de sport et piscine chauffée prévue, semble figé dans le temps : les appartements sont sans baie vitrée, des restes de matériaux clairsément le chantier qui est bel et bien à l'arrêt. Sur la pancarte de Dominique, le message est clair : « 2020 payés, 2023 non livrés, ça ne peut plus durer. » Comme elle, ils sont des dizaines de copropriétaires à avoir fait le déplacement. Banderolles, pancartes, mégaphone... Tout est prévu pour faire entendre leur colère. Et ils ont de quoi : « J'ai signé la promesse d'achat en mars 2016 pour une livraison prévue à la fin 2017, cela fait plus de 5 ans que j'aurais dû avoir l'appartement », dénonce un



« Livrez nos appartements », criaient les plusieurs dizaines de copropriétaires du BAO qui étaient devant l'immeuble, dans le 8^e arrondissement de Marseille, ce samedi matin. PHOTO A.B.

acheteur, qui préfère conserver son anonymat. Dans le viseur : Michel Ohayon, homme d'affaires bordelais bien connu puisqu'aussi à l'origine du redressement judiciaire et de la liquidation des enseignes Camaïeu et Go Sport (lire ci-contre). C'est lui qui a créé la société porteuse de ce projet immobilier. « Mes parents ont vendu la maison familiale pour acheter ici et passer une retraite tranquille, 90 % de la somme a été payée », dé-

nonce Sylvie, autre Marseillaise inquiète de l'avenir de cet immeuble.

La crainte de ne jamais y habiter

« On nous mène en bateau depuis des années, de report de livraison en report de livraison », développe-t-elle, craignant « de ne jamais être livrée ». Une crainte partagée par l'ensemble des copropriétaires dont les témoignages similaires se succèdent. « Cela

fait 5 ans que j'ai des affaires dans les cartons », explique tristement Janine, à la retraite. « On est dans une vraie détresse humaine, c'est très dur financièrement et moralement », déplore pour sa part Damien, jeune actif pensant faire l'achat d'une vie. Sans livraison de son appartement, il en « loue un autre » pour y vivre, en plus du crédit pris pour son achat. « Cela fait une note très très salée, on a mis notre vie entre parenthèses depuis 4 ans », dé-

Go Sport, Camaïeu... Les autres déboires d'Ohayon

Après la terrible liquidation de Camaïeu, en septembre 2022, c'est une autre entreprise propriété de Michel Ohayon qui est dans la tourmente. Go Sport a été placé en redressement judiciaire, ce 2 février, dans la foulée de sa maison mère. Une vraie bérézina sociale : 2 600 salariés de Camaïeu sur le carreau et les 2 000 de Go Sport sur le fil. « Il y a un peu de résignation chez les salariés », explique Marc Petrosino, en charge du secteur du commerce à l'UD CGT 13, jugeant « qu'aucune marque n'est à l'abri ». Et encore moins pour les autres enseignes d'Ohayon : une vingtaine de Galeries Lafayette et GAP France...
A.B.

nonce-t-il. Nos demandes d'éclaircissements en direction de la Financière immobilière bordelaise (FIB), maison mère de la société promotrice, et appartenant à Michel Ohayon, sont, pour le moment, restées lettres mortes. En tout cas, les potentiels habitants ont la crainte d'être les dindons d'une farce à plusieurs centaines de milliers d'euros par personne.

Amaury Baqué

L'avenue Cap Pinède fait sa mue en boulevard urbain

AMÉNAGEMENT

Euroméditerranée lance les travaux de l'avenue Cap Pinède lundi. Pour transformer l'axe en un boulevard urbain « apaisé ».

Attention travaux ! L'avenue Cap Pinède va faire l'objet d'un important chantier de requalification. Le projet comprend la réalisation d'un boulevard multimodal de 48 mètres de large avec deux fois deux voies de circulation, deux pistes cyclables à double sens, de larges trottoirs de 8 m de large et des alignements d'arbres. 400 pins, micocouliers, chênes verts et aulnes seront plantés. Une « vaste place urbaine » se-



Larges trottoirs et pistes cyclables sont prévus. PHOTO DRÀ

ra également aménagée devant le pôle d'échanges Gèze.

La première phase des travaux qui débute lundi pour 4 à 8 semaines, va consister à démolir le terre-plein central.

La seconde phase démarre fin mars-début avril pour

une durée d'un an et va consister à réaliser les aménagements de la partie Sud de l'avenue.

Deux autres phases de finalisation des aménagements sont d'ores et déjà programmées pour fin 2025.

LM

Concertation autour de la voie verte de l'Huveaune

LITTORAL

Des ateliers de concertations se déroulent en mairie des 9-10 pour la future voie verte de l'Huveaune.

Le projet qui a pour but de permettre à l'Huveaune de retrouver son cours naturel, fait l'objet de deux ateliers de concertation avec la population, dans le cadre des aménagements des berges de l'Huveaune et la création d'une « voie verte ».

Ces ateliers se dérouleront le lundi 6 février, à 18h, sur « quels tracés pour la voie verte ? » et le jeudi 2 mars à 18h, sur « quels usages et aménagements sur la voie verte ? ». Ils se tiendront tous les deux en mairie des 9-10, sous la hou-

lette de la maire Anne-Marie d'Estienne d'Orves (DVD) et du député Lionel Royer-Perreaut (Renaissance). La première phase de ce vaste chantier piloté par la Métropole Aix-Marseille Provence va de la mer à Saint-Menet et devrait favoriser différentes pratiques sportives et de loisirs : marche, vélo, trottinette avec des espaces de loisirs. La voie verte est d'ailleurs inscrite à l'agenda du plan mobilité et du plan vélo métropolitain.

Dans un deuxième temps, il sera question de poursuivre le cheminement vers les villes parcourues par l'Huveaune : La Penne, Aubagne, avec des travaux d'aménagement similaires. La population est invitée à participer à ces deux ateliers pour exprimer ses besoins et ses envies.

LM

LES PENNES-MIRABEAU

Le moulin de Pallières à la recherche d'un meunier

Le moulin de Pallières se dresse fièrement tout en haut du vieux village et on ne saurait le réduire à un symbole décoratif et emblématique, perché sur un beau piton rocheux : il est en fonctionnement, produit deux sortes d'une excellente farine bio, proposée à la vente par le syndicat d'initiative. Cette farine est utilisée par le boulanger du vieux village, mais également par une pizzeria de la commune. Et chaque mercredi, le meunier Guy Lagier anime avec brio des visites du moulin dont il raconte tout l'historique avec son délicieux accent provençal et son sens du vrai contact.

Candidatures ouvertes jusqu'au 1er mars

On sent bien en l'écoutant parler, que ce moulin réhabilité a une âme, surtout depuis qu'il a retrouvé son lustre d'an-

tan. Guy Lagier est aussi à l'aise dans son métier de meunier que dans son rôle de comédien dans la mythique pastorale Maurel, dont il assure les tournées sur les scènes de la région. Seulement, viendra un temps prochain où sonnera l'heure de la retraite pour Guy Lagier. C'est pourquoi, il est indispensable de rechercher dès à présent son successeur. Lequel serait embauché au mois de mai prochain pour se préparer pendant plusieurs mois à ce travail si particulier, et bénéficier des conseils précieux de Guy Lagier pendant tout le temps nécessaire.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience professionnelle dans ce domaine. Les personnes intéressées trouveront tous les détails du poste sur le site pennes-mirabeau.org.

P.B.



Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience professionnelle dans ce domaine. /PHOTO P.B.

ZOOM SUR Le Rove

Direction Port Aventura pour les jeunes.

Plus de 120 jeunes du Rove ont répondu en nombre récemment à l'invitation du maire à la réunion de préparation pour la traditionnelle sortie annuelle financée par la municipalité. À l'unanimité, le choix s'est porté, comme les années précédentes, sur le parc d'attractions espagnol Port Aventura. La sortie, prévue les 17 et 18 avril, s'adresse aux jeunes domiciliés sur la commune du Rove et nés entre le 19 avril 2005 et le 31 décembre 2008. Pour rappel, ce séjour est entièrement gratuit pour les participants. L'encadrement est assuré par des adultes membres du personnel communal et du comité municipal des fêtes. Les inscriptions se tiendront en mairie du 30 janvier au 17 mars. Les dossiers sont à retirer en mairie ou téléchargeables sur le site lerove.fr.



/PHOTO M.G.

ENDOUME

● **Réunion CIQ.** La réunion mensuelle du CIQ Endoume Corniche Malmousque Maldormé consacrée à la refonte du réseau RTM se tiendra ce soir à partir de 18 h 30 à la maison créative au 233, Corniche Kennedy.

SAINT-GINIEZ

● **Assemblée générale.** Dans le but d'une restructuration du CIQ Saint Giniez Village/ boulevard Michelet, la Fédération organise une assemblée générale demain à 18 h, salle René Chaze, impasse Magnac (8°), pour répondre aux demandes des habitants.

LE MERLAN

● **Loto.** Le CIQ du Merlan organise un lotto avec buvette à 14h samedi au CAQ 63, avenue du Merlan (14°).

L'ESTAQUE

● **Repas.** L'association d'animation de La Villa Bellevue organise dimanche une activité festive avec cassoulet et animation l'après-midi. Rendez-vous à la Villa Bellevue 146, montée Pichou (16°). Participation : 18€ par adulte, 9€ pour les moins de 12 ans. → Inscriptions ☎ 06 84 77 66 41

LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

● **Mets tes baskets et viens chanter et danser.** Samedi, le Cherrydon au 7, chemin Saint-Lambert accueille Bébert, le chanteur du mythique groupe des années 80, "Les Forbans". La première partie sera assurée par la chanteuse Fanny D'Andria. La soirée s'achèvera par une animation dansante, avec DJ Fred aux manettes. Tarif: 20€. Ouverture des portes à 19h (possibilité de pizzas sur place). → Info et réservation ☎ 06 43 81 99 35

LE ROVE

● **Don du sang.** Malgré plusieurs appels, la situation des stocks de sang reste critique. La mobilisation des donneurs est essentielle pour les malades de notre région. La prochaine collecte aura lieu mardi 7 février de 15h à 19h30, dans la salle de gymnastique. → Pensez à réserver votre créneau sur <https://efs.link/F3aEN>

6^e-8^e ARRONDISSEMENTS

L'heure de la concertation pour la "voie verte" de l'Huveaune

Comment aménager la voie verte et ses abords? Quel tracé privilégier? Quelles doivent être les modalités de connexion aux équipements existants du territoire? C'est en substance les questions qui sont posées aux habitants depuis le 26 janvier et jusqu'au 26 mars dans le cadre de la concertation sur l'aménagement des berges de l'Huveaune.

Une première réunion avait lieu lundi soir en mairie des 6^e-8^e. Pour rappel cette "voie verte", réservée à la circulation non motorisée, devrait s'étendre sur 20 km entre Marseille et Aubagne, en passant par La Penne-sur-Huveaune. "Les berges de l'Huveaune vont progressivement se transformer en un véritable lieu de vie et d'attractivité. Cette voie verte sera jalonnée de nombreux équipements : belvédères, totems pédagogiques, jeux pour enfants, espaces de détente ou de santé pour tous...", présente-t-on du



Une concertation autour de l'aménagement des berges de l'Huveaune est organisée jusqu'au 26 mars. Le premier rendez-vous avait lieu lundi soir en mairie des 6-8. /PHOTO R.S.

La première phase du projet (2022-2026) concerne un tracé de 14 km sur Marseille.

côté de la Métropole qui a délégué la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la société publique locale d'aménagement Soleam.

"C'est une magnifique opportunité de proposer de circuler autrement dans la ville... On va permettre aux habitants d'aller à Aubagne à pied ou à vélo le long d'une rivière qui mérite beaucoup mieux que ses aménagements actuels", s'est félicité le maire du 6^e-8^e, Pierre Bennaroch (PM), devant les habitants.

À ses côtés, Catherine Pila (LR), présidente de la RTM et conseillère métropolitaine, salue le "travail de concert" effectué avec les différents maires de secteur concernés par cette voie verte (6^e-8^e, 9^e-10^e et 11^e-12^e). "Je tiens à souligner la qualité du travail engagé par les services municipaux et métropolitains. Nous sommes aujourd'hui dans

une phase de concertation où l'important est de donner aux habitants le plus d'informations précises afin d'obtenir un maximum de retours et proposé un projet qui colle à leurs attentes".

Il ne s'agit pas ici de la phase réglementaire de concertation. "Toutes les composantes du projet n'ont pas encore été définies et nous sommes donc dans une co-construction de ce projet", appuie Cécile Balestrini, qui pilote ce projet pour la Métropole. Les habitants ont ainsi pu découvrir les contours de cette voie verte

ayant pour ambition une valorisation patrimoniale, écologique et culturelle des lieux.

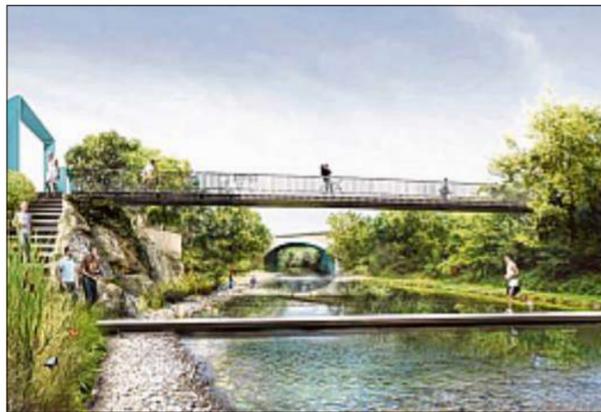
Des actions dédiées à la préservation du cours d'eau et de ses berges seront ainsi mises en œuvre. "La lutte contre les risques d'inondation est aussi un enjeu essentiel. Des procédures pour réduire ces risques seront initiées en étroite coordination avec le service de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gema-pi) de la Métropole et l'Établissement public d'aménagement et

de gestion des eaux Epage Huca (Huveaune, Côtiers, Aygalades)", précise-t-on à la Métropole.

Des ateliers thématiques et participatifs seront organisés dans les mairies de secteur jusqu'au 26 mars. Toutes les contributions seront analysées et transmises au bureau d'études en charge de l'élaboration du projet. Une réunion finale viendra sur les choix réalisés et présentera le projet retenu. La première phase du projet (2022-2026) concerne un tracé de 14 km sur le territoire de Marseille.

À l'horizon 2030, les tronçons complémentaires en bord du fleuve Huveaune seront livrés afin d'aboutir, entre Marseille et Aubagne, à une voie verte entièrement aménagée et connectée aux espaces de vie adjacents.

R.S.



Une concertation est également organisée en ligne sur <https://www.contribuez.fr/voie-verte-huveaune>. Une adresse mail dédiée au projet est active tout au long de la démarche : voieverte-huveaune@contribuez.fr

SAINTE-MARTHE

170 enfants ont voté pour leur livre préféré

Le prix Unicef de littérature permet de sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture et de récompenser des ouvrages porteurs des valeurs de l'Unicef.

En 2022, ce sont 12300 enfants en France qui ont pris part au vote. Les élèves des écoles maternelle et primaire de Sainte-Marthe (14°) se sont lancés dans l'aventure et les enfants après lecture faite par leurs enseignants, sont devenus le jury en votant pour la première fois pour leur livre

préférés. Il y a quelques jours, 170 élèves ont reçu les bénévoles de l'Unicef Marseille. Ils ont voté avec le même matériel que "les grands".

Cette année, l'édition avait comme thématique la famille, un sujet à la croisée d'un grand nombre de droits inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant et essentiels pour le développement de l'enfant comme le droit à l'éducation, à la protection, à la non-discrimination et au bien être.



LE CAMAS ● Les "rois" font escale au CIQ Baille-Conception.

Après-midi festif, samedi au CIQ Baille-Conception, rue Crillon (5°), où Chantal Barski, présidente, accueillait ses "fidèles adhérents pour leur soutien amical à notre CIQ". Étaient notamment présents

Didier Jau, maire des 4-5, Bruno Gilles, sénateur maire honoraire du 3^e secteur, Marguerite Pasquini et conseillère municipale déléguée aux relations avec les CIQ. Chantal Barski a tout d'abord adressé des remerciements aux élus, aux présidents des CIQ voisins et à Jean-Christophe Merle, directeur de l'Aclap et de la Mig (Maison de l'Intergénération), pour la mise à disposition des locaux qui a permis l'organisation de cette manifestation. La présidente a tenu à associer les membres de son conseil d'administration pour souhaiter à tous la bienvenue et fêter ensemble la nouvelle année autour du gâteau et de la galette des rois. La petite fête s'est terminée autour du pot de l'amitié où chacun a pu également échanger des vœux et se donner rendez-vous pour... 2024.



/PHOTO R.O.D.

● **LE ROVE ● La boum des minots.** La boum des minots a réuni récemment plus de 200 enfants de l'école primaire du Rove. C'est l'office municipal des affaires sociales qui a invité tous ces jeunes à ce traditionnel après-midi récréatif animé par DJ'Kris. Ils ont eu droit au gâteau des rois, avec un encadrement du personnel municipal et la supervision de la responsable des animations de l'Omas, Viviane Rosso.



/PHOTO M.G.



web tv



made in sud

Les habitants invités à donner leur avis sur le projet de voie verte de l'Huveaune



© Artelia

PAR La rédaction ✉ - LE 24 janvier 2023

Une grande voie verte doit voir le jour en 2026 le long des berges de l'Huveaune sur environ 14 km. La Métropole lance la concertation publique pour recueillir l'avis des habitants.

« Quel tracé de la voie verte privilégier ? Comment l'aménager ainsi que ses abords ? Comment la connecter aux équipements existants du territoire ? Autant de questions auxquelles les Marseillais sont appelés à répondre, via une large concertation publique, du 26 janvier au 26 mars 2023 » annonce la Métropole Aix-Marseille-Provence.



Ce grand chantier permettra d'aménager un itinéraire « vert » dédié aux piétons et aux cyclistes sur environ 14 kilomètres entre les plages du Prado et La-Penne-sur-Huveaune. Il devrait débuter fin 2024 pour être livré progressivement entre 2026 et 2030.

À lire aussi

Découvrez le grand projet de voie verte sur les berges de l'Huveaune attendu pour 2026



web tv

« Les berges de l'Huveaune vont progressivement se transformer en un véritable lieu de vie et de loisirs attractif. Belvédères, totems pédagogiques, jeux pour enfants, espaces de détente ou de santé pour tous... Nombreux seront les équipements qui jalonnent la voie verte réservée à la circulation non motorisée » précise la Métropole.



made in sud

La concertation publique se déroulera du 26 janvier au 26 mars 2023. Des rencontres préparatoires seront organisées avec les associations et les acteurs locaux. Et des ateliers thématiques et participatifs sont prévus dans les mairies de secteur concernées par le projet.



Les détails de la concertation publique

- Un registre numérique accessible pendant toute la période à l'adresse suivante : www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune
- Des ateliers thématiques et participatifs dans les mairies de secteur :
 - Mairie du 6/8 : le 30 janvier, de 18h00 à 20h00
 - Mairie du 9/10 : le 6 février, de 18h30 à 20h30, et le 2 mars, de 18h30 à 20h30
 - Mairie du 11/12 : le 4 février, de 14h30 à 16h30, et le 2 mars de 18h30 à 20h30
- Un questionnaire participatif en ligne : www.contribuez.fr/voie-verte-huveaune

Femmes Entrepreneuses, un dispositif pour accompagner la création d'entreprise

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023

Une pépinière de plantes comestibles en projet dans les quartiers Est de Marseille

toutes les brèves

Le projet d'un barbecue en forme de stade Vélodrome enflamme le web

L'arrivée des loups à Carpiagne a divisé par deux les prises des chasseurs

À Noailles, le terminus de la ligne 1 du tramway fermé jusqu'au 20 août

Les piscines publiques restent gratuites jusqu'à dimanche à Marseille

Reportée, la marche des fiertés se tiendra le 30 septembre à Marseille

web tv



made in sud



Copyright © 2014-2022 Made in Marseille. Tous droits réservés - mentions légales - nous
contacter - qui sommes-nous - annonceurs





EN ROUTE POUR LA VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE !

Réservée à la circulation non motorisée, la voie verte de l'Huveaune offrira de nombreuses possibilités : rejoindre son lieu de travail, se balader, faire du sport, se détendre, ou tout simplement profiter d'un espace de nature en ville.

Site du projet : <https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/>

REGISTRE NUMERIQUE

AU SERVICE DE LA PARTICIPATION DÉMATÉRIALISÉE



Le dossier

Consulter les contributions

Déposer votre contribution

6 RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

📅 **Mardi 10 Janvier 2023** de 18h30 à 20h30

📍 Réunion d'information des acteurs locaux du 11/12 Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille

📎 Support présentation_réunion acteurs locaux_11&12 (2.57 Mo)

📎 Compte rendu_réunion acteurs locaux_11&12 (253.06 Ko)

📅 **Mercredi 01 Février 2023** de 18h00 à 20h00

📍 Réunion d'information des acteurs locaux du 9/10 Mairie du 9/10 - 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille

📎 Support présentation_réunion acteurs locaux_9&10 (5.68 Mo)

📎 Compte rendu_réunion acteurs locaux_9&10 (239.56 Ko)

📅 **Jedi 09 Février 2023** de 10h00 à 12h00

📍 Rencontre Entrepreneurs de l'Huveaune Lycée la Cadenelle, 134 Bd des Libérateurs 13012 Marseille

📎 Compte rendu_Rencontre Entrepreneurs de l'Huveaune (797.92 Ko)

📅 **Mardi 07 Mars 2023** de 14h30 à 16h00

📍 Réunion associations PMR et en situation de handicap Visioconférence

📎 Compte rendu_Réunion associations PMR et en situation de handicap (210.57 Ko)

📅 **Mardi 14 Mars 2023**

📍 ateliers collèges François-Villon (14/03), Louise-Michel (17/03), Honoré-Daumier (22/03)

📎 Compte rendu_ateliers jeunes (1.15 Mo)

📅 **Mardi 21 Mars 2023** de 12h30 à 14h30

📍 Rencontre salariés Domaine de la Vallée verte Rue de la Vall. Verte 13011 Marseille

📎 Compte rendu_rencontre salariés Domaine de la Vallée verte (472.25 Ko)

Registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune/>

Aix-Marseille-Provence Métropole @AMPMetropole

Voie verte de l'Huveaune : restitution de la concertation le 22 mai 📅
 À la suite de la phase de concertation préalable, du 26/01 au 26/03, @AMPMetropole et la Soleam organisent une réunion le 22/05, de 18h à 19h30, en visioconférence.
 Inscrption: forms.gle/v6wMEvHruww9JW...



11:16 AM · 19 mai 2023 · 2 953 vues

6 Reposts 15 J'aime

Aix-Marseille-Provence Métropole @AMPMetropole

Ce projet de réalisation de la « voie verte des berges de l'Huveaune » est au cœur du plan vélo métropolitain 🚲📍

📍 Ligne 2 est-Huveaune « Les plages David - Dromel - Saint-Loup - La Pomme, La Valentine/La Barasse, La Penne-sur-Huveaune et Aubagne. » #mobilité



1:08 PM · 23 avr. 2021

6 Reposts 15 J'aime

Aix-Marseille-Provence Métropole @AMPMetropole · 11 mars

🗣️ Participez à la concertation préalable sur le projet de voie verte de l'Huveaune 🗣️
 Cet aménagement permettra, entre #Marseille et #Aubagne, de se déplacer et de se balader le long du fleuve à pied 🚶, à vélo 🚲, à trottinette 🛴 et profiter d'un espace de nature en ville.



Ville de Marseille et Aubagne

🗣️ 2 🗣️ 11 ❤️ 41 📊 3 284 📌

Aix-Marseille-Provence Métropole @AMPMetropole

Ce projet de réalisation de la « voie verte des berges de l'Huveaune » est au cœur du plan vélo métropolitain 🚲📍

📍 Ligne 2 est-Huveaune « Les plages David - Dromel - Saint-Loup - La Pomme, La Valentine/La Barasse, La Penne-sur-Huveaune et Aubagne. » #mobilité



1:08 PM · 23 avr. 2021

6 Reposts 15 J'aime

Publications réseaux sociaux

Concertation Publique Huveaune

30 janvier 2023

[Accueil](#) > Concertation Publique Huveaune



Site de la Mairie des 9^e et 10^e : <https://marseille9-10.fr/concertation-publique-huveaune/>

M A I R I E
6 & 8
ARRONDISSEMENTS
M A R S E I L L E

Recherche

VOTRE MAIRIE VOS QUARTIERS VOTRE QUOTIDIEN

Voie verte de l'Huveaune

Objectif

Comment aménager la voie verte et ses abords ? Quel tracé privilégier ? Quelles doivent être les modalités de connexion aux équipements existants du territoire ? Une concertation s'ouvre du 26 janvier au 26 mars 2023 sur la formalisation de l'avant-projet de voie verte de l'Huveaune et sur l'établissement du programme de réalisation.

Mobilité douce et lieu de vie

Sur 20 km au total, entre Marseille et Aubagne, en passant par La Penne-sur-Huveaune, les berges de l'Huveaune vont progressivement se transformer en un véritable lieu de vie et d'attractivité. Réservée à la circulation non motorisée, cette voie verte sera jalonnée de nombreux équipements : belvédères, totems pédagogiques, jeux pour enfants, espaces de détente ou de santé pour tous...

Une voie respectueuse de son environnement

L'ambition du projet porte également sur la valorisation patrimoniale, écologique et culturelle des lieux. Des actions dédiées à la préservation du cours d'eau et de ses berges seront ainsi mises en œuvre. La lutte contre les risques d'inondation est aussi un enjeu essentiel. Des procédures pour réduire ces risques seront initiées en étroite coordination avec le service de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) de la Métropole et l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux EPAGE HuCA (Huveaune-Côtière-Aygallades).

Plusieurs étapes d'aménagement

La première phase du projet (2022-2026) concerne un tracé de 14 km sur le territoire de Marseille. À l'horizon 2030, les tronçons complémentaires en bord d'Huveaune seront livrés afin d'aboutir, entre Marseille et Aubagne, à une voie verte entièrement aménagée et connectée aux espaces de vie adjacents.

[Contribution de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements](#)

Les grandes étapes du projet

Site de la Mairie des 6^e et 8^e : <https://mairie-marseille6-8.fr/vos-quartiers/les-projets-en-cours/voie-verte-de-lhuveaune/>



Accueil » Votre actualité » Environnement » FUTURE VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

ENVIRONNEMENT - FUTURE VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

A vos agendas ! Donnez votre avis sur la future voie verte de l'Huveaune grâce à la mise en place d'ateliers de concertation au cœur des quartiers concernés !



Dans notre secteur, 2 dates ont été arrêtées afin de récolter les avis des administrés :

- **Samedi 4 février** de 14h 30 à 16h 30 – « **Quels tracés pour la voie verte** » – CMA la Valbarelle, 93 BD de la Valbarelle 13011
- **Jedi 2 mars** de 18h30-20h30 : « **Quels usages et aménagements pour la voie verte ?** » **Maison pour Tous Vallée de l'Huveaune**, 4 rue Gimon, 13011

Nous vous attendons nombreux !

Une page d'information « **Marseille Change** » dédiée au projet vous aidera à mieux comprendre :

<https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/>

Un registre numérique permettant l'expression du public est à votre disposition sur <https://www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune>, si vous ne pouvez pas vous rendre aux ateliers de concertation.

Vous pouvez également poser des questions, donner un avis ou propositions par voie dématérialisée : voieverte-huveaune@contribuez.fr

Sylvain SOUVESTRE, Maire de votre secteur, très attaché à l'environnement, vous encourage à participer et à donner votre avis !

Avançons ensemble !

La Mairie des 11&12 améliore votre quotidien !

Site de la Mairie des 11^e et 12^e <https://marseille1112.fr/votre-actualite/environnement/future-voie-verte-de-lhuveaune>

La voie verte de l'Huveaune

**LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE**



De la mer à Saint-Menet, le **projet de voie verte de l'Huveaune** permettra de **se déplacer** et de **profiter de nouveaux aménagements** le long de l'Huveaune. Inscrit à l'agenda du plan de mobilité et du plan vélo métropolitain, cet équipement offrira de **nombreuses possibilités** : rejoindre son lieu de travail, se balader, faire du sport, se détendre, ou tout simplement profiter d'un espace préservé et restauré de nature en ville.



Une voie longeant l'Huveaune, dédiée aux mobilités douces

14 km de voie verte sur le territoire marseillais :

- » accessible aux **piétons, vélos, trottinettes...**
- » d'une largeur de 3 à 5 mètres



Perspective des aménagements possibles le long de la voie verte

Véritable lieu de vie respectueux de son environnement

- » Lieux de **pauses**, de **jeux**, de **sport** seront définis en concertation
- » Une opportunité de **valoriser, protéger et restaurer l'Huveaune et ses berges**
- » Une **prise en compte** du **risque inondation**



Perspective des aménagements possibles le long de la voie verte

Une réalisation en deux temps

- **D'ici 2026** : aménagement des premiers tronçons le long des berges et création d'itinéraires bis sur voirie lorsque les berges sont inaccessibles
- **À l'horizon 2030** : voie verte entièrement aménagée sur les berges de l'Huveaune avec conservation des itinéraires bis sur voirie

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



VILLE DE
MARSEILLE



La Métropole
Cadre de Vie
une marque de



Contribuez au projet

**LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE**



Pour définir ce projet, une **concertation publique** préalable est organisée du **26 janvier au 26 mars 2023**. À l'échelle de votre secteur, vous avez l'occasion de **participer à l'élaboration de la voie verte** à travers diverses modalités numériques et physiques.

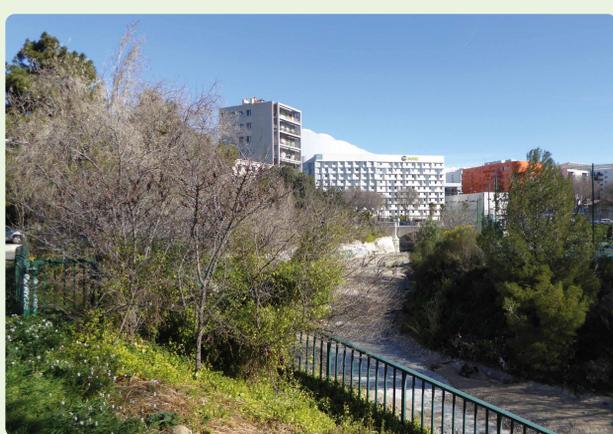
Comment améliorer le sentier pédestre existant de l'Huveaune ?

Quel tracé privilégié et quelles connexions avec le réseau cyclable ?

Quels aménagements et équipements déployer le long de la voie verte ?



2 L'entrée du sentier pédestre dans le parc Henri Fabre



4 Le sentier pédestre au niveau du stade René Magnac



5 Le sentier pédestre au niveau du stade Vélodrome



1 L'entrée du sentier pédestre de l'Huveaune à proximité du parc Borély



3 Les équipements actuels



Une rencontre avec les acteurs associatifs et engagés sur le territoire.



Un questionnaire en ligne



Un atelier participatif en mairie des 6^e et 8^e arrondissements (Bagatelle)



Des rencontres dans l'espace public



Un registre numérique
www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune

Retrouvez toutes les informations pratiques sur
marseillechange.fr



OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



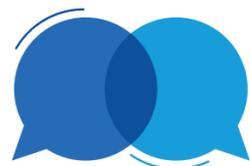
VILLE DE
MARSEILLE



La Métropole
Cadre de Vie
une marque de



Foire aux questions



Le tracé sera-t-il connecté à d'autres voies cyclables ?

Oui, la voie verte fera partie intégrante du réseau cyclable structurant de la ville de Marseille. Le projet a également pour objectif de densifier le réseau cyclable en proposant des itinéraires de connexion entre la voie verte et les zones à enjeux identifiées lors de la concertation (équipements publics, zone d'enseignements).

Une voie verte existe déjà entre les plages du Prado et la Capelette. Sera-t-elle réaménagée ?

Sur ce tronçon, des améliorations seront proposées afin de rendre plus accessible et lisible l'itinéraire et notamment de mieux le connecter aux équipements existants.

Le projet va-t-il permettre de réduire les risques d'inondation ?

Le projet prendra en compte l'enjeu de réduction du risque d'inondation et agira en coordination avec le service de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Métropole et l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE HuCa).

Quelles mesures sont prises pour la protection de la biodiversité ?

L'Huveaune et ses berges sont des sites naturels sensibles, à protéger.

L'aménagement de la voie verte devra :

- » préserver et valoriser l'Huveaune et sa biodiversité,
- » permettre la restauration et la protection des berges et de la ripisylve (formations végétales présentes sur les bords des cours d'eau),
- » prévoir des aménagements adaptés aux enjeux de biodiversité (éclairage, revêtements perméables, matériaux naturels, réemploi...),
- » contribuer à la réduction de la pollution du cours d'eau.

Le projet intégrera également des totems d'information et des parcours pédagogiques destinés à sensibiliser les usagers à la protection de la biodiversité et au respect de cet écosystème sensible.

Métropole Aix-Marseille-Provence - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille - ©Crédit photo : Artelia / Images du projet non contractuelles - Création : sur le pont / communication
Impression : M.E.I. - 80 Chemin de la Pareille - 13012 Marseille - Ne pas jeter sur la voie publique



La voie verte de l'Huveaune

LETTRE D'INFORMATION

N°1 - JANVIER 2023

La concertation préalable démarre

De la mer à Saint-Menet, le **projet de voie verte de l'Huveaune** permettra de **se déplacer** et de **profiter de nouveaux aménagements** le long de l'Huveaune à pied, à vélo ou encore à trottinette. Inscrit à l'agenda du plan de mobilité et du plan vélo métropolitain, cet équipement offrira de **nombreuses possibilités** : rejoindre son lieu de travail, se balader, faire du sport, se détendre, ou tout simplement profiter d'un espace préservé et restauré de nature en ville.

Du 26 janvier au 26 mars 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage du projet et SOLEAM (Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine), maître d'ouvrage délégué, souhaitent associer l'ensemble des usagers, actuels et futurs, à **définir en concertation ce futur équipement phare pour le territoire**.

Pendant ces 3 mois, vous avez la possibilité de **participer** grâce à des **ateliers par secteurs**, un **questionnaire en ligne**, un **registre numérique** ou encore des temps d'échange dans l'espace public.

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



Le projet de voie verte

Une voie longeant l'Huveaune, dédiée aux mobilités douces

14 km de voie verte sur le territoire marseillais :

- » Espace réservé à la **circulation non motorisée** (vélos, rollers, trottinettes, piétons)
- » D'une largeur de 3 à 5 mètres
- » Longeant le fleuve



Perspective des aménagements possibles le long de la voie verte

Véritable lieu de vie respectueux de son environnement

- » Des lieux de **pauses**, de **jeux**, de **sport** définis en concertation
- » Une opportunité de **valoriser, protéger et restaurer l'Huveaune et ses berges**
- » Une **prise en compte** du **risque inondation**

Budgets prévisionnels

Phase 2022-2026

10,2 M€

Phase 2026-2030

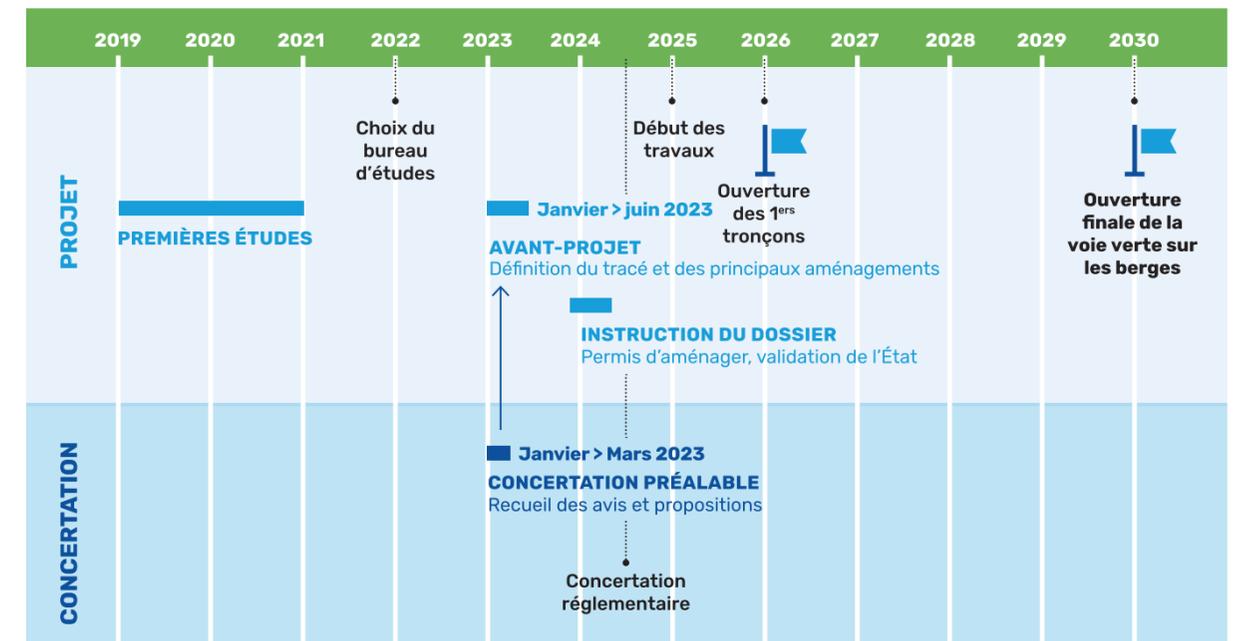
13,1 M€

Une réalisation en deux temps

• **D'ici 2026** : aménagement des premiers tronçons le long des berges et création d'itinéraires bis sur voirie lorsque les berges sont inaccessibles

• **À l'horizon 2030** : voie verte entièrement aménagée sur les berges de l'Huveaune avec conservation des itinéraires bis sur voirie

Le calendrier prévisionnel du projet



Du 26 janvier au 26 mars 2023 : contribuez !



Des temps d'échange et d'information en extérieur



Des rencontres avec les associations et acteurs dans chaque secteur traversé



Un questionnaire participatif en ligne.
Accédez au questionnaire en ligne : www.contribuez.fr/voie-verte-huveaune



Un registre numérique
Accédez au registre numérique : www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune



Une réunion de restitution des enseignements de la concertation

DES ATELIERS DE CONCERTATION AU CŒUR DES QUARTIERS TRAVERSÉS

Mairie des 6 & 8

30 jan. 18h-20h
Atelier participatif

Mairie des 9 & 10

06 fév. 18h-20h
Quels tracés pour la voie verte ?

02 mars 18h-20h
Quels usages et aménagements pour la voie verte ?

Mairie des 11 & 12

04 fév. 14h30-16h30
Quels tracés pour la voie verte ?

02 mars 18h30-20h30
Quels usages et aménagements pour la voie verte ?

Pour plus d'informations : marseillechange.fr ou voieverte-huveaune@contribuez.fr

COMPTE-RENDU

ATELIER EXPERT DU 9-10

1er février 2023 - Mairie de secteur des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements



LES OBJECTIFS DE CETTE REUNION

- Informer sur les ambitions politique du projet de voie verte, présenter les propositions de tracés sur secteur et les grands principes d'aménagement.
- Présenter les modalités de concertation.
- Permettre un échange préalable entre acteurs du territoire et équipe projet.

LA REUNION EN 2 MOTS

Une quinzaine de participants se sont réunis pour cette réunion : d'associations de vélos, de randonnées, de l'Huveaune, ainsi que de CIQ.

Après un mot d'introduction de Madame le Maire et de Monsieur Réault, Vice-président de la Métropole délégué au cycle de l'eau et à la GEMAPI, les grandes ambitions du projet ainsi que les propositions de tracés sur le secteur des 9^e et 10^e arrondissements ont été présentés

Un temps de questions/réponses a ensuite permis aux participants de préciser les intentions en matière d'interconnexions, d'entretien et de calendrier de réalisation du projet.

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS/REPONSES

- **Le tracé**

Question :

Quel sera l'impact de la voie verte sur la cité de la Gardanne ?

Réponse :

M. Guin, responsable d'opération à SOLEAM : la cité de la Gardanne ne sera pas impactée directement, il est prévu que la voie verte passe en bordure, sur la voie. Seul le stationnement sera requestionné. La voie ne pourra pas passer sur l'autre rive parce qu'elle est très bâtie.

Question :

Beaucoup de voies le long de l'Huveaune sont des voies privées. Est-il prévu des ponts et des passerelles ?

M. Guin : oui, cela est étudié et présenté dans les tracés prévisionnels.

- **L'entretien**

Question :

Comment les propriétaires seront tenus de nettoyer leurs rives privées ? Et qu'en sera-t-il pour la voie verte ?

Réponses :

M. Guin : malheureusement nous avons peu d'effets sur les propriétaires. Nous devons nous attacher à ce que l'équipement soit le plus sécurisé et propre possible.

Mme Balestrini, conseillère technique DGS Métropole Aix-Marseille-Provence : cette voie verte sera entretenue et nettoyé. Sur les portions sous gestion métropolitaine elle le sera par la Métropole en accord avec l'EPAGE afin de définir le niveau d'intervention possible sur les berges et le lit de l'Huveaune.

M. Réault, Vice-président de la Métropole délégué au cycle de l'eau et à la GEMAPI : le vrai sujet est de traiter les déchets en amont.

Mme Balestrini : le projet de réalisation tout comme la concertation se limite aujourd'hui à la ville de Marseille car le projet de voie verte est lié à la compétence voirie que la métropole ne détient que sur la ville de Marseille. La métropole accompagne les communes de la Penne-sur-Huveaune et d'Aubagne pour que l'itinéraire se poursuive sur leurs communes et que des tronçons seront d'ores et déjà réalisés via l'EPAGE HuCA, notamment sur Aubagne.

LA VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

- **Lien avec la concertation de la ZAC de la Capelette.**

Question :

Comment sera fait le lien entre le projet de voie verte et la ZAC de la Capelette, pour laquelle une concertation avait aussi été menée ?

Réponses :

M. Guin : les deux projets s'alimentent l'un et l'autre dans la mesure où la SOLEAM intervient sur chacun de ses sujets. Une partie de la maîtrise d'œuvre travaille aussi sur le projet AMITER (Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels). Nous intégrons notamment la coulée verte à venir dans nos réflexions.

Mme Hamoud-Meunier, responsable de la concertation : la Compagnie des rêves urbains, qui a mené la concertation sur la Capelette est aussi partenaire de la concertation sur la voie verte. Nous travaillons ensemble et avons pris connaissance du bilan de la concertation passée.

- **Liens avec les associations**

Question :

Comment travaillez-vous avec les associations, notamment les amis de l'Huveaune par exemple ?

Réponses :

Mme Balestrini : nous avons recensé toutes les associations et partenaires du territoire pour qu'elles soient invitées à la concertation. Nous restons aussi disponibles pour des échanges spécifiques et des mises en liens que nous n'aurions pas identifiées.

Question :

Quelles sont les conditions d'utilisation de cette voie pour les associations qui font des ateliers pour les enfants ? Les ateliers pourront-ils se faire ?

Mme Balestrini : le but est évidemment d'ouvrir cette voie au public et aux événementiels mais cela doit se faire dans le respect des règles de sécurité et des contraintes juridiques. Si la demande est une mise à disposition gratuite cela s'apparente à une subvention en nature.

- **L'intermodalité et les équipements cyclables**

Question :

La connexion sur le secteur Dromel semble compliquée pour les vélos, pourquoi ce choix ? D'autre part, y-aura-t-il un parc vélo fermé pour favoriser l'intermodalité et la sécurité des vélos ?

Réponses :

Mme Oury, paysagiste : il y a un dénivelé important au niveau du Palais des sports, le tracé prévisionnel en tient compte. Au sujet de l'esplanade du Palais des sports, le choix a été fait de la laisser accessible, notamment pour des événements. La proposition est donc de passer à proximité du parking public.

Nous sommes aussi en attente de la finalisation du nouveau réseau de bus et des travaux du secteur. C'est pourquoi, à l'horizon 2026 nous envisageons le tracé présenté, et un tracé plus direct en 2030.

Mme Balestrini : il y aura bien un espace vélo sécurisé situé au droit de la voie verte de l'Huveaune au sein du PEM Dromel. Cet abri vélo comportera 80 places de stationnement vélo

LA VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

sécurisées accessibles gratuitement via la carte de transport sur abonnement.

M. Guin : en plus de l'abri vélo, il sera prévu une station vélo libre-service.

- **Le revêtement**

Question :

Afin de permettre l'usage de la voie verte par les enfants en trottinette par exemple, des zones goudronnées pourraient-elles être envisageables ?

Réponse :

Mme Balestrini : le revêtement pensé est similaire à celui de la piste de la Corniche, il ressemble à du goudron mais il est composé de liant végétal totalement perméable. Ce revêtement reste très roulant même pour les petites trottinettes.

- **Le calendrier et le linéaire à échéance 2026.**

Question :

Jusqu'où ira la voie verte en 2026 ? Quels seront les tronçons livrés ?

Réponses :

Mme Balestrini : tous les tronçons où le foncier sera disponible et sans contrainte technique fortes seront livrés à horizon 2026. Sur des secteurs plus complexes techniquement et nécessitant des acquisitions foncières, les tronçons devraient pouvoir être livrés à horizon 2030.

M. Guin : des tracés dans chaque secteur verront le jour d'ici 2026. Nous n'allons pas prendre le linéaire dans l'ordre mais pourrons mener des travaux en même temps sur différents secteurs.

Question :

Est-il possible d'avoir un aperçu de la voie verte dans son ensemble ?

Réponses :

Mme Hamoud-Meunier : le linéaire est long. Nous avons fait le choix de sectoriser les cartes et de présenter le linéaire secteur par secteur.

M. Guin : la définition technique se fait aussi en lien avec les institutions, les acteurs privés et la SNCF pour agir sur le foncier. La Vallée verte (pôle d'entreprises) est très ouverte à discuter avec nous pour ouvrir son terrain privé. On se rapproche des grands propriétaires pour voir ce qu'il est possible de faire.

PRESENCE

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION
ELU.E.S			
D'ESTIENNE D'ORVES	Anne-Marie	Mairie du secteur 9 10	Maire de secteur
DARMON	Guil	Mairie de secteur 9 10	Adjoint à la gestion de l'espace public
MAITRISE D'OUVRAGE			
REULT	Didier	Métropole Aix-Marseille-Provence	Vice-Président délégué à la mer et au littoral.

LA VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

BALESTRINI	Cécile	Métropole Aix-Marseille-Provence	Cheffe du service Modes actifs à la Métropole
SOLEAM – MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE			
GUIN	Samuel	SOLEAM	Responsable d'opération
PARTENAIRE DU PROJET			
SEBIRE	Matthieu	EPAGE HuCA	Directeur Adjoint technique
GROUPEMENT MAITRISE D'OEUVRE			
OURY	Milène	STOA	Paysagiste concepteur/ Cheffe Projet
GROUPEMENT CONCERTATION			
HAMOUD-MEUNIER	Elea	Eclectic Expérience	Responsable de concertation
BEAUCE	Arthur	Eclectic Expérience	Chargé de concertation
MORANDO	Emilie	Eclectic Expérience	Chargée de concertation
ACTEURS LOCAUX (PARTICIPANT.E.S)			
LOLIOU	Christine	Rives et cultures	
NAFISSI	Christine	Rives et cultures	
SCHER	Eliane	Rives et cultures	
DANIELE	Anne-Marie	Rives et cultures	
LOLIO DARMON	Gisèle	Rives et cultures	
VEYRIE	Gilbert	Collectif vélo en ville	
FIorentino	Patrick	CIQ La Gardanne	
PARREL	Olivia	Mairie de secteur	
RUIZ	Jacqueline	Mairie de secteur	
DUCROS	Jérôme	Habitant	
SOMON	Yves	CIQ St Loup	
DRAA	Gérard	FF Randonnée 13	

COMPTE-RENDU

REUNION D'INFORMATION ET D'ECHANGE POUR LES ACTEURS LOCAUX DU 11-12

10 janvier 2023 - Mairie de secteur 11^e et 12^e arrondissements



LES OBJECTIFS DE CETTE REUNION

- Informer les acteurs locaux sur le projet et sur la démarche de concertation
- Connaître les sujets dont ils souhaitent débattre au cours de la concertation
- Echanger sur la communication et la mobilisation des habitants : comment faire connaître les ateliers de concertation au plus grand nombre ?

LA REUNION EN 2 MOTS

23 représentants d'associations locales ont participé à la réunion : CIQ, centre social, associations mobilisées autour de l'Huveaune, du vélo, de la randonnée ou de la défense de l'environnement.

Les sujets dont les participants souhaitent débattre en priorité sont : le tracé de la voie verte, ses usages et son aménagement, le partage de l'espace entre les différents usagers, la prise en compte de la biodiversité et du risque inondation, ainsi que la dimension culturelle du projet. La conciliation des différents objectifs du projet apparaît comme un défi de taille à relever.

De nombreux participants sont prêts à s'impliquer et à relayer l'information sur la concertation auprès de leurs publics.

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS/REPONSES

Faisabilité du projet

Questions

- Etant donné le nombre de terrains privés, quelle est la faisabilité juridique du projet et quels sont les espaces disponibles ?
- Les objectifs du projet ne sont-ils pas contradictoires ? Comment concilier les déplacements avec les objectifs de préservation et de valorisation de la biodiversité ainsi que la création d'espaces de loisirs ?

Réponses

Monsieur Le Maire : Les différents objectifs du projet ne sont pas une contrainte, ils en font la richesse. C'est également un atout que le projet se poursuive sur les territoires voisins d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune.

Mme Balestrini : C'est un projet intéressant et complexe parce qu'on cherche précisément à concilier ces différents objectifs. Il va falloir être innovant sur les solutions techniques proposées mais notre chance est que justement ces enjeux environnementaux sont de plus en plus prégnants et qu'aujourd'hui des solutions techniques existent. Il s'agira de les mettre en place. Sur l'aspect biodiversité, des mesures d'évitement et/ou des mesures de compensation seront mises en place lorsque c'est nécessaire. La maîtrise d'œuvre prendra en compte tous les aspects : biodiversité, gestion des milieux aquatiques et prévention du risque inondation.

Monsieur Guin : C'est tout l'enjeu du projet, et c'est pour cela que la concertation a toute son importance. Elle va permettre de recueillir vos avis sur la manière dont on doit concilier les différents objectifs. Concernant les terrains disponibles, le cours d'eau longe les terrains de plusieurs grands propriétaires et acteurs institutionnels avec qui nous sommes en discussion (Ville de Marseille, SNCF...). Une part du budget du projet servira aux acquisitions amiables. Dans tous les cas, le projet cherchera à minimiser les impacts foncières et privilégiera toujours les négociations amiables. Le projet vise en priorité à passer sur la berge la moins impactante pour les riverains privés. Par exemple, il sera privilégier autant que possible le passage sur les arrières de bâtiments d'activités. Elles ont une bonne chance d'aboutir car il s'agit d'un transfert de propriété mais également un transfert de charge et d'entretien.

Gestion et maintenance

Questions

- Qui s'occupera de la maintenance de la voie verte ?
- Qu'est-il prévu concernant le nettoyage des déchets, en particulier à proximité des zones d'activités et des entreprises?

Réponses

Mme Balestrini : La Métropole Aix-Marseille-Provence a la compétence « Voirie et espaces publics » sur la commune de Marseille notamment. C'est à ce titre qu'elle aménage la voie verte de l'Huveaune. La ville de Marseille a également un certain nombre de compétences. Un travail sera donc mené avec la Ville pour définir des règles de gestion concertées de ces espaces nouvellement créés et ce, que ces derniers demeurent des espaces publics ouverts à tous ou qu'ils soient des parcs gérés directement par la ville de Marseille. Nous nous efforcerons de trouver une méthode de gestion globale qui intègre les différents aspects. Concernant le gros entretien de l'Huveaune, la compétence a été déléguée à l'EPAGE HuCA.

M. Guin : Concernant les pollutions, l'un des objectifs du projet est d'identifier les rejets suspects et de les faire remonter aux services compétents (Service d'Assainissement Marseille Métropole, Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial de la Métropole). Nous ferons remonter ces informations avec une carte de localisation ou un reportage photo. Nous avons déjà une bonne base de connaissance sur ces aspects grâce à l'EPAGE HuCA.

Mme Otto : Le vrai problème aujourd'hui, c'est que les abords de l'Huveaune ne sont pas très visibles. Avec la voie verte, ces zones seront plus fréquentées, plus visibles. Cela contribuera à réduire les dépôts sauvages.

Lien avec les autres projets

Question

- Comment le projet Heckel s'intègre dans le projet de voie verte ?

Réponses

M. Le Maire : Le projet Heckel est un projet plus large qui inclut les jardins Coder. C'est un futur parc urbain où passera la voie verte. Il contribuera à la lutte contre les inondations et au désenclavement du secteur avec un projet de passerelle pour passer l'Huveaune. C'est un projet très structurant pour le secteur du 11/12.

Mme Balestrini : La Métropole et l'EPAGE HuCA travaillent de concert sur le projet Heckel afin d'assurer la cohérence des deux projets. Il est d'ailleurs à noter que l'EPAGE Huca intervient via une convention de délégation de compétence pour réaliser la portion de voie verte incluse dans le projet Heckel selon les préconisations de la Métropole.

M. Guin : Le secteur Heckel est destiné à devenir une portion de la voie verte, mais il y a la contrainte du franchissement de l'autoroute. Si nous n'obtenons pas l'autorisation de l'Etat pour franchir l'autoroute, le secteur Heckel sera une extension du projet de

la voie verte et il sera connecté par des aménagements et de la signalétique. Un lien sera dans tous les cas effectif entre les deux projets.

Déplacements

Questions

- Quelle est la part du vélo dans le projet ? Pourra-t-on aller de Marseille à Aubagne en vélo ?
- Quels seront les dispositifs anti-intrusion mis en place ?

Réponse

Mme Balestrini : Le projet doit permettre de se déplacer en vélo sur l'ensemble des 14 kilomètres du linéaire. L'objectif, à terme, est de pouvoir se déplacer au plus près de l'Huveaune. Pour 2026, là où il n'est pas possible de longer le fleuve, des itinéraires bis sont prévus dans les rues et avenues adjacentes. Des aménagements complémentaires seront aussi créés pour relier les bords de l'Huveaune aux pôles de vie des quartiers environnants.

Le sujet des dispositifs anti-intrusion est un sujet central sur lequel nous travaillons avec la maîtrise d'œuvre et la ville de Marseille afin de proposer des solutions efficaces mais moins pénalisantes pour les vélos et les personnes à mobilité réduite que les solutions actuellement déployées par la ville de Marseille et la Métropole.

Culture

Question

Où est la dimension culturelle dans le projet ? La voie verte desservira-t-elle des lieux culturels ?

Réponses

M. Guin : la dimension culturelle fait partie intégrante du projet. Elle sera prise en compte à plusieurs niveaux. Tout d'abord parce que l'ensemble des sites patrimoniaux sera mis en valeur et signalé lorsque ces sites sont à proximité de la voie verte. Ensuite parce que l'aménagement proposera des espaces dédiés à des expositions culturelles. Un des objectifs est de conférer une identité globale au projet sur la totalité de l'équipement afin qu'il soit identifiable pour les usagers mais également de permettre une mise en valeur des secteurs traversés, qu'il s'agisse d'environnements urbains (sites patrimoniaux, industriels,...) ou naturels.

AUTRES QUESTIONS (HORS SEANCE)

Ces questions n'ont pas pu être posées pendant la séance. Elles ont été recueillies par écrit auprès des participants à la fin de la séance.

Tracés

Questions

- Quel est le pourcentage de connexions cyclables qui s'éloignent de l'Huveaune ?
- Y aura-t-il un prolongement de la voie verte au-delà d'Aubagne vers le Var ?
- Y aura-t-il des cheminements le long de certaines portions du canal de Marseille ?
- Que vont devenir la friche industrielle entre Panzani et le cinéma des 3 Palmes ?

Réponses

Mme Balestrini : Le pourcentage de connexion cyclables qui s'éloignent de l'Huveaune sera précisé suite au travail de concertation et à l'avancement technique de la mission de maîtrise d'œuvre. Le dialogue avec la DDTM pour valider la faisabilité de certaines propositions de continuité au plus proche du cours d'eau sera aussi déterminant.

La Métropole n'est pour le moment compétente que pour réaliser une voie verte sur le secteur de la ville de Marseille. Elle travaille en coordination avec les autres collectivités pour assurer sa cohérence avec des projets d'ensemble et notamment la continuité de la Véloroute 65 vers le Var.

Le projet de voie verte de l'Huveaune se situe le long de ce fleuve et dans une zone de 500 mètres autour de cet axe. Des projets complémentaires sont portés et étudiés plus largement sur la ville de Marseille.

Concernant la friche industrielle située entre Panzani et les 3 Palmes, un nouveau projet est en cours de réflexion suite à l'abandon du projet de centre commercial d'envergure. Aujourd'hui rien n'est acté.

Aménagement de la voie verte

Questions

- Quel type de revêtement est prévu pour la voie verte ?

Réponses

Mme Balestrini : le revêtement de la voie verte devra être à la fois praticable pour les mobilités douces et les personnes à mobilité réduite, et respectueux de l'environnement. Nous nous dirigeons vers un revêtement perméable et décarboné, compatible avec un flux vélo important.

Usages et animation

Questions

- Qu'est-il est prévu vis-à-vis des pêcheurs ?
- Quels moyens humains seront consacrés à la « vie » et à l'animation de la voie verte (outre la maintenance), notamment sur la dimension culturelle ?

Réponses

Mme Balestrini : la voie verte de l'Huveaune sera selon les secteurs une zone de parcs ou tout simplement un espace public. Elle aura vocation à accueillir les habitants. Sur certains secteurs à déterminer, elle pourrait servir de support à l'organisation d'évènements publics, qui devront dès lors respecter les règles inhérentes à ce type d'animation.

Biodiversité

Questions

- Les espèces à protéger ont-elles été répertoriées ?

Réponses

Mme Balestrini : oui un diagnostic faune – flore a été réalisé sur une année entière (4 saisons) afin de répertorier l'ensemble des espèces présentes.

Faisabilité

Questions

- Le budget sera-t-il suffisant ?

Réponses

Mme Balestrini : Le budget sera affiné une fois le projet défini mais la Métropole Aix-Marseille-Provence a fixé un objectif de résultat. Bien que le budget soit un sujet à regarder à la loupe afin de faire les choix les plus rationnels en termes de dépense d'argent public, l'objectif est de réaliser un aménagement attractif et exemplaire.

ECHANGES PAR TABLES
Les sujets à débattre

Quels sont les principaux sujets dont vous souhaitez discuter lors du prochain atelier dédié aux associations locales (23 mars 2023) ?

Les tracés	<p>Les connexions avec d'autres aménagements qui permettent une circulation douce (ex : Frais Vallon)</p> <p>Les itinéraires bis</p> <p>Les connexions avec les équipements (gare de St Marcel) et les quartiers</p>
Les usages du fleuve	<p>Pêche, bouées tractables</p>
Les usages et aménagements de la voie verte	<p>La possibilité de créer des itinéraires de randonnées pédestres et cyclistes à partir de la voie verte (emplacement réservé pour balisage d'itinéraires)</p> <p>L'animation culturelle en lien avec les associations et les écoles sur la voie verte, les lieux de médiation culturelle, les points culturels et patrimoniaux le long de la voie verte</p> <p>Les aménagements des zones de loisirs</p>
Le partage de l'espace	<p>Les dispositifs anti-intrusion</p> <p>La cohabitation entre beaucoup d'usagers différents ; compatibilité entre les piétons et les vélos, la part des trottinettes</p>
La sécurité	<p>Sécurité de la zone commerciale dans le secteur de la Valentine</p>
La biodiversité et le risque inondation	<p>La perméabilisation des sols</p> <p>La végétalisation, la création de forêts urbaines, de lieux de fraîcheur</p> <p>Les bassins de rétention</p> <p>L'impact du projet sur la biodiversité et la ripisylve de l'Huveaune ; l'impact sur les trames verte, bleue et noire</p> <p>La prise en compte des espèces invasives</p> <p>La possibilité de mettre en place des projets d'interprétation de la nature et des paysages à destination des usagers</p>
Le foncier	<p>Les particuliers impactés</p>

	L'évolution de la valeur immobilière des espaces existants Le site d'Arkema
Autres	La pollution, les déchets et le nettoyage des berges Les nuisances générées par la surfréquentation de la voie verte (nuisances sonores, dégradations) La connexion des maisons au réseau des eaux usées (village de la Pomme) Le devenir de la traverse de la Planche Parc national des Calanques : l'impact du projet sur l'Aire Maritime adjacente du parc national ; les connexions entre la voie verte et les entrées piétonnes du parc national

La communication

Comment pouvez-vous faire connaître les ateliers de concertation ?

- **13** participants peuvent diffuser l'e-mail d'invitation envoyé avant chaque atelier
- **7** participants peuvent diffuser le SMS d'invitation envoyé avant chaque atelier
- **6** participants peuvent diffuser les documents de communication (lettre d'information, flyer, bandeau Facebook)
- **1** participant souhaite avoir une version papier des documents de communication pour les distribuer dans le quartier (CIQ La Valbarelle)

Qui pouvez-vous informer (adhérents, publics avec lesquels vous travaillez...) ?

- CIQ La Millière : voisins, adhérents
- CIQ de la Pomme : adhérents, publics avec lesquels ils travaillent
- CIQ La Valbarelle : résidents, copropriétés, adhérents + secteur La Pomme
- Association de défense des riverains : voisins, propriétaires riverains, adhérents de l'association
- C.L.C.V St Marcel : adhérents, voisins
- Collectif vélo en ville : associations de cyclistes (vélo sapiens, CVV, action vélo Aubagne)
- Rives et Cultures : adhérents et partenaires, publics touchés lors des animations
- GIA GSC13 : adhérents de l'association + association FFR
- FFR : adhérents + clubs de randonnée
- Conseillère d'arrondissement : publics

PRESENTS

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION
MAIRIE DE SECTEUR			
SOUVESTRE	Sylvain	Mairie de secteur 11 12	Maire de secteur
EMERY	Michèle	Mairie de secteur 11 12	Déléguée à l'Environnement et au Développement durable
BERT	Jean-Michel	Mairie de secteur 11 12	Délégué aux Transports et à la Mobilité
AUDIBERT	Frédérique	Mairie de secteur 11 12	Conseillère d'arrondissement
DORSO	Marie-Laure	Mairie de secteur 11 12	Responsable de service Urbanisme et Grands Projets
BICAS	Sylvie	Mairie de secteur 11 12	Responsable de service aménagement
MICHEL	Agathe	Mairie de secteur 11 12	Cheffe de cabinet
MAITRISE D'OUVRAGE			
BALESTRINI	Cécile	Métropole Aix-Marseille-Provence	Cheffe service Modes actifs
SOLEAM – MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE			
GUIN	Samuel	SOLEAM	Responsable d'opérations
DE FERAUDY	Axelle	SOLEAM	Responsable d'opérations
PARTENAIRE DU PROJET			
SEBIRE	Matthieu	EPAGE HuCA	Directeur Adjoint technique
GROUPEMENT MAITRISE D'OEUVRE			
FROMONT	Agnès	Artelia	Direction projet - Mandataire
OURY	Milène	STOA	Paysagiste concepteur/ Cheffe Projet
OTTO	Susanne	TDSO	Architecte urbaniste – Direction Projet
CLERIN	Elsa	TDSO	Architecte
GROUPEMENT CONCERTATION			
LE FICHER	Mathilde	La Compagnie des rêves urbains	Responsable concertation/Co-directrice
BEGUE	Angélique	La Compagnie des rêves urbains	Chargée de concertation
LECONTE	Aurore	La Compagnie des rêves urbains	Co-directrice
ACTEURS LOCAUX (PARTICIPANTS)			
Association de défense des riverains du petit béal			
CIQ La Pomme			
CIQ La Millière			

CIQ La Valbarelle
C.L.C.V St Marcel
Centre social Air bel
Fédération française de randonnée 13
G.I.A Garlaban Huveaune
Marseille Aubagne de Pêche
Parc national des Calanques
Rives et cultures/Collectif Association Huveaune
FNE13
Collectif Vélo en ville
C.L.C.V St Marcel
2 habitants

COMPTE-RENDU

ATELIER DU 6-8

30 janvier 2023 - Mairie de secteur 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements



LA REUNION EN 2 MOTS

Ce sont une cinquantaine de personnes qui ont participé à la réunion. Parmi les participants se trouvaient des riverains de l'Huveaune, des représentants d'associations vélos, de randonnées, des CIQ et des structures en lien avec la préservation d'espaces naturels.

En introduction de la réunion, les élus présents ont introduit la réunion, affirmant leur soutien au projet et rappelant la nécessité de construire un aménagement de mobilité le long de l'Huveaune.

Après un premier temps de présentation du projet et du tracé prévisionnel sur le secteur, les participants ont été invités à réagir et échanger avec l'équipe projet. Alors qu'initialement un temps de travail en groupes était prévu, le temps des questions/réponses a été largement prolongé.

Tracé, franchissements, sécurité et pollution ont été les principaux thèmes abordés lors de la rencontre.

INTERVENANTS

- Pierre BENARROCHE, Maire des 6e et 8e arrondissements.
- Catherine PILA, Conseillère Métropolitaine d'Aix Marseille Provence et Présidente de la Régie des Transports Métropolitains.
- Anne MEILHAC, Adjointe déléguée à la transformation de l'espace public.

- Cécile BALESTRINI, conseillère technique DGS Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Axelle de Feraudy, responsable d'opération SOLEAM.
- Milène OURY, paysagiste STOA.
- Elea Hamdoud-Meunier, responsable concertation chez Eclectic Experience.

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS/REPONSES

- **Le tracé de la voie verte et ses dimensions**

Question :

Actuellement le sentier pédestre est assez étroit, comment est-il possible de l'élargir ? Cela aura-t-il des conséquences sur le parking de notre résidence ?

Réponse :

Mme Balestrini, Cheffe de service Modes actifs Métropole Aix-Marseille-Provence : oui, l'élargissement de la voie est recherché quand cela est possible. Néanmoins, l'intention n'est pas de le faire lorsque le foncier est occupé comme c'est le cas sur votre terrain. Nous réfléchissons à des solutions d'élargissement sur l'Huveaune, par un encorbellement (type de construction) par exemple. Toutefois, lorsqu'il y a des opportunités foncières, nous nous en saisisons pour élargir la voie verte.

Question :

Vous avez parlé de plusieurs largeurs pour la voie verte, entre 3 et 8 mètres, qu'en est-il ?

Réponse :

Mme Balestrini : nous avons bien noté la demande de la mairie de secteur d'élargir ce tronçon à 8 mètres. Une voie verte a une largeur de 3 à 5 mètres. Nous tacherons de proposer 5 mètres lorsque le foncier le permet. Sur voirie en effet nous nous approcherons des 8 mètres avec une piste bidirectionnelle à 4 mètres et des trottoirs à 4 mètres, mais notre intervention est limitée sur la voirie.

Question :

La voie verte modifiera-t-elle les berges en rive droite au niveau de l'embouchure et du club de canoë ?

Réponse :

Mme Balestrini : nous n'entendons pas aménager la voie verte de ce côté de la berge, l'espace disponible est trop peu large donc il n'y aura pas d'impact pour le club de canoë.

- **Les franchissements**

Question :

La création d'un nouveau franchissement n'impactera-t-elle pas la biodiversité des berges ? Et cela n'entraînera-t-il pas davantage de flux à proximité des résidences du Parc Henri Fabre ?

Réponses :

Mme Meilhac, adjointe au Maire des 6^e et 8^e arrondissements : la création d'une nouvelle passerelle entrainera certes davantage de flux, mais il faut garder à l'esprit que la voie verte permettra aussi d'améliorer la qualité de l'air en réduisant le trafic routier.

Mme Balestrini : il est en effet important de trouver le juste équilibre entre l'ouverture de nouveaux espaces publics, la préservation du cadre de vie et évidemment la préservation de la biodiversité et l'équipe projet s'y attache.

Réaction :

Un participant : il est nécessaire de créer un nouveau franchissement, cela permettra de relier plus facilement le secteur de Clos Bey mais aussi de faciliter les déplacements des jeunes du collège et du Lycée.

- **Les nuisances**

Question :

La voie verte sera-t-elle éclairée toute la nuit ? D'autre part, si la voie est accessible en continu, qu'en sera-t-il des nuisances sonores ?

Réponse :

Mme Balestrini : l'éclairage pourra se faire par détection de mouvement, avec une puissance adaptée à l'environnement. Au sujet de l'ouverture, nous proposerons au maximum une ouverture 24h/24, mais selon les secteurs et la proximité des habitations l'équipement pourrait être fermé la nuit. De plus, il y a la question de la traversée des parcs et jardins qui sont fermés la nuit. Mais nous sommes en phase de concertation et donc à l'écoute de vos retours et suggestions.

- **La concertation**

Question :

Est-il possible que l'équipe projet rencontre les associations individuellement, notamment celle de la préservation du parc Henri Fabre ?

Réponse :

Mme Balestrini : la Métropole se tient disponible à rencontrer les associations qui le souhaitent. Il est important pour l'équipe projet de pouvoir se nourrir de vos retours qui seront versés au bilan. Vous pouvez donc nous contacter à ce sujet.

Mme Hamoud-Meunier, responsable de la concertation : pour contribuer et donner votre avis sur le projet de voie verte, il est possible de se rendre sur le registre numérique, sur le site marseillechange.fr et d'écrire à l'adresse électronique du projet.

Question :

L'association des amis de l'Huveaune porte ce projet depuis plus de 15 ans déjà. Nous sommes ravis qu'il voie le jour. Nous souhaiterions d'ailleurs qu'elle se prolonge jusque Saint-Zacharie. Enfin, il serait souhaitable que nous puissions donner nos avis précis sur le projet.

Réponse :

Mme Balestrini : la concertation de ce soir est bien le lieu pour faire vos propositions. La Métropole et le SOLEAM se tiennent aussi disponibles pour vous rencontrer.

- **Les déchets et la pollution**

Question :

Aujourd'hui, de nombreux macro-déchets se retrouvent dans l'Huveaune. Il faut mettre en place des solutions de filtrage ou de captation de ces déchets pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans le fleuve. Notre association, Mer Terre travaille à une plateforme participative et à un plan d'action avec l'EPAGE HuCA. Mais concernant le projet de voie verte, de quelle manière cette problématique est-elle intégrée ? Par exemple, déchets de piques niques ...

Réponses :

Mme Juste, adjointe au Maire de Marseille et conseillère métropolitaine : il est très compliqué de surveiller la qualité de l'eau, mais nous avons des moyens d'étude et de réglementation. L'objectif, c'est aussi de sensibiliser les usagers pour que chacun comprenne que tout ce qu'on jette dans les caniveaux terminent dans l'Huveaune et dans la mer.

Mme De Feraudy, responsable d'opération à la SOLEAM : l'EPAGE effectue un travail d'identification des zones de pollution pour lutter contre ces macros-déchets. Les mises en demeure des entreprises qui stockent ou rejettent leurs déchets près de l'Huveaune vont continuer. Les macro-déchets seront traités par l'EPAGE. Concernant la voie verte et les déchets des usagers, nous réfléchissons d'une part à

l'installation de poubelles et d'autres part à assurer un nettoyage régulier des berges et de la voie verte.

Questions :

Au sujet des poubelles, il faudra réfléchir à installer du mobilier adapté au vent. Ce n'est pas possible de mettre des poubelles ouvertes desquelles les déchets peuvent s'envoler. D'autre part, comment sera réalisé l'entretien de la voie verte ?

Réponses :

Mme Balestrini : La question des poubelles est en effet en réflexion, nous prenons note de votre proposition.

- **Le revêtement et la séparation des flux**

Questions :

Le revêtement prévoit d'être écologique, durable et confortable pour les cyclistes. Sur le site de la métropole, il est noté qu'il y aura des vélos, mais aussi des rollers, skates, trottinettes qui pourront aussi circuler. Est-ce que le revêtement sera toujours « roulant » ?

Aussi, y aura-t-il un travail de fait pour séparer les espaces entre piétons et cyclistes ?

Réponse :

Mme Balestrini : le revêtement sera roulant mais également perméable et neutre en carbone, réalisé avec des liants végétaux comme celui de la Corniche. Il existe aujourd'hui des solutions qui permettent de conjuguer les objectifs de circulation et les enjeux environnementaux. Le principe d'une voie verte est de mixer les usages. Comme je le rappelle une voie verte n'est pas une autoroute à vélo. L'utilisateur le plus vulnérable doit être respecté et les vélos adaptés leur vitesse. Reste qu'une voie verte est très utile pour les circulations domicile-travail à vélo car sur des horaires souvent peu fréquentés par les familles et les loisirs mais elle sera inadaptée à une pratique de vélo sportive en week-end par exemple là où les familles et piétons seront majoritaires.

- **Le risque inondations et les sécheresses**

Question/ remarque :

Cette année il n'y a pas d'eau dans l'Huveaune. Il faut intégrer le fait que le lit sera souvent sec et que la balade en sera moins jolie. Il faut aussi intégrer que les crues seront plus fortes.

Réponses :

Mme Balestrini : le secteur du 6-8 est moins concerné par la sécheresse, ce sont les remontées de la mer qui remplissent le lit. Les aménagements intégreront le fait que les sécheresses vont se multiplier en effet sur les autres secteurs.

Mme De Feraudy : le projet est travaillé avec des hydrauliciens de manière à penser des aménagements qui prennent en compte les risques inondations/ sécheresses.

Mme Oury, paysagiste STOA : nous sommes aussi accompagnés par un bureau d'étude qui déterminera des essences de végétaux. D'autre part, il faut rappeler que l'Huveaune ne permet pas les usages et activités sur l'eau.

- **Les végétaux**

Question/ remarque :

Cette année des arbres ont été coupés à ras, c'est regrettable. Comment gérer les gros arbres et valoriser leur présence ?

- **La sécurité des axes cyclables à proximité**

Question :

Actuellement, il est trop dangereux de laisser les enfants faire du vélo seuls. A proximité de Borély, des coussins berlinois ont été installés mais cela n'empêche pas les scooters de passer. Comment faire ? Il me semblerait plus pertinent de proposer un itinéraire sécurisé sur Clot Bey.

Réponse :

Mme Meilhac : autour de Clos Bey, c'est en effet un endroit où la circulation est très rapide. Nous n'avons pas eu connaissance de l'installation de ces coussins, que nous regrettons. La mairie souhaite qu'un aménagement cyclable soit fait sur Clot Bey et des discussions sont menées avec la Métropole sur ce point notamment.

Question :

Qu'est-il prévu en termes de fonctionnement et de présence policière ?

Réponse :

Mme Meilhac : les effectifs de police municipal vont être doublés, mais cela prend du temps de recruter et former du personnel. Nous allons poursuivre dans cette voie.

- **Le calendrier du projet et du Plan Vélo**

Question :

En tant qu'association de cyclistes nous sommes vigilants à la réalisation du Plan vélo. Or, si celui-ci doit être terminé pour 2024, la voie verte ne sera livrée qu'en 2026. Et ce sont 8 pistes qui doivent voir le jour. Comme cela va-t-il se passer ?

Réponse :

Mme Balestrini : le Plan vélo, ce sont 15 actions. Il s'agissait pour la Métropole de créer un véritable écosystème vélo comprenant le développement des aménagements cyclables, des services et de la communication/sensibilisation. Sur les 15 actions annoncées à réalisation 2024, 12,5 sont d'ores et déjà réalisées. Il reste en effet l'objectif de réalisation des 85 km de lignes vélos sur Marseille qui est atteint à 50%. La ligne Huveaune a subi un décalage pendant les mois de confinement qui ont entraîné un recalage du planning à 2026 et non à 2024 pour cette ligne.

CONCLUSION

En conclusion, il a été rappelé que la concertation se poursuivait et que des modalités numériques étaient aussi accessibles. Les supports projetés ainsi que les documents du travail en groupes seront envoyés aux participants avec le compte rendu des échanges.

COMPTE-RENDU

ATELIER DE CONCERTATION

6 février 2023 – Mairie des 9^e et 10^e arrondissements



LES OBJECTIFS DE CET ATELIER

- Informer les participants sur le projet et sur la démarche de concertation
- Présenter les tracés envisagés sur les secteurs des 9^e et 10^e arrondissements
- Recueillir les avis et les propositions des habitants sur les tracés envisagés

LA REUNION EN 2 MOTS

13 participants étaient présents à l'atelier, dont des représentants du CIQ de la Capelette et du Cabot, un représentant de la Fédération Française de randonnée, une représentante de Rives et culture mais aussi des riverains de l'Huveaune. Après un temps de présentation du projet dans son ensemble et des tracés envisagés sur le secteur, les participants ont été amenés à travailler en groupes. Connexions, conditions de réussite, tracé à privilégier ont été les principaux sujets de l'atelier.

LES INTERVENANTS

- Anne-Marie d'Estienne d'Orves, Maire des 9^e et 10^e arrondissements
- Cécile Balestrini, cheffe de service modes actifs Métropole Aix-Marseille-Provence
- Samuel Guin, responsable d'opération SOLEAM
- Agnès Fromont, maîtrise d'œuvre Artelia
- Elea Hamdoud-Meunier, Lola Lazaro, animatrices Eclectic Experience

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS/REPONSES

Question

Pourquoi ne pas avoir privilégié un tracé sur la rue des platanes ? Il est prévu qu'Elis, propriétaire actuel déménage sous peu.

Réponses

M. Guin : En effet, cela a été étudié et nous avons aussi défini qu'Elis était propriétaire de la voirie. En l'état nous n'avons pas de date précise du départ de l'entreprise et ne pouvons pas intégrer cette donnée au tracé. Mais cela pourra être intégré d'ici à la réalisation des travaux.

Question

Comment la voie verte va-t-elle s'adapter aux crues ? Quel système d'alerte est prévu ?

Réponses

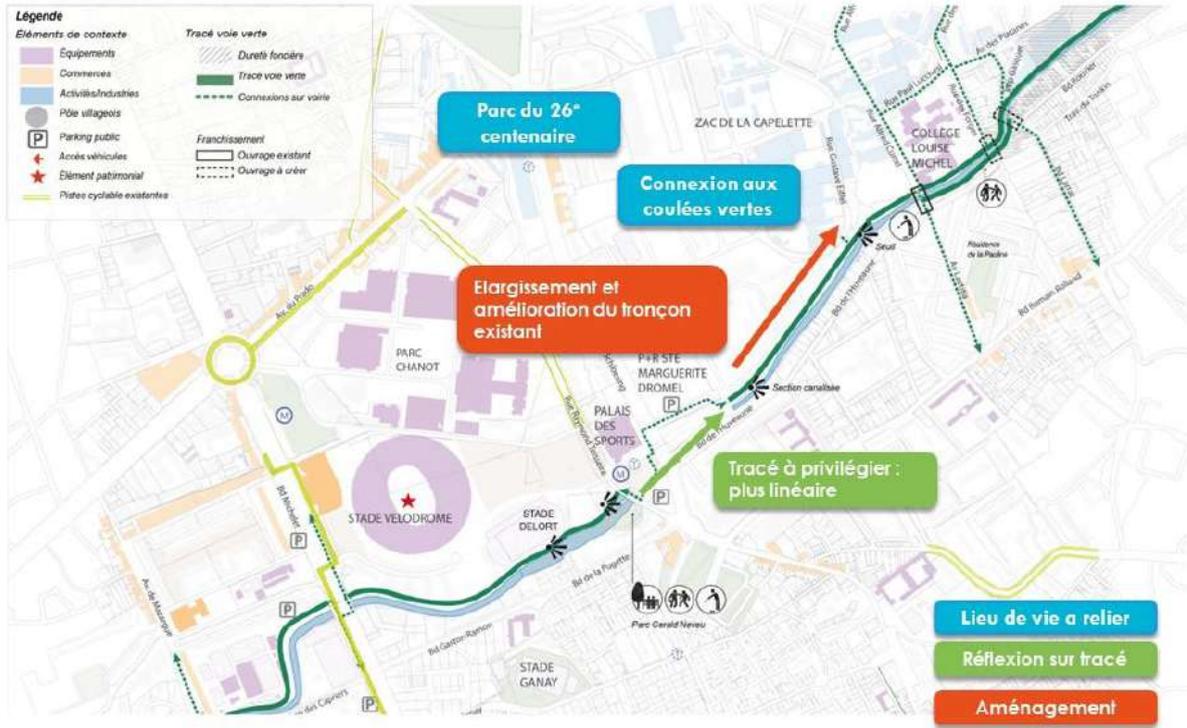
M. Guin : Nous pensons à une zone de refuge, une fermeture temporaire de la voie verte sur les passages à risque.

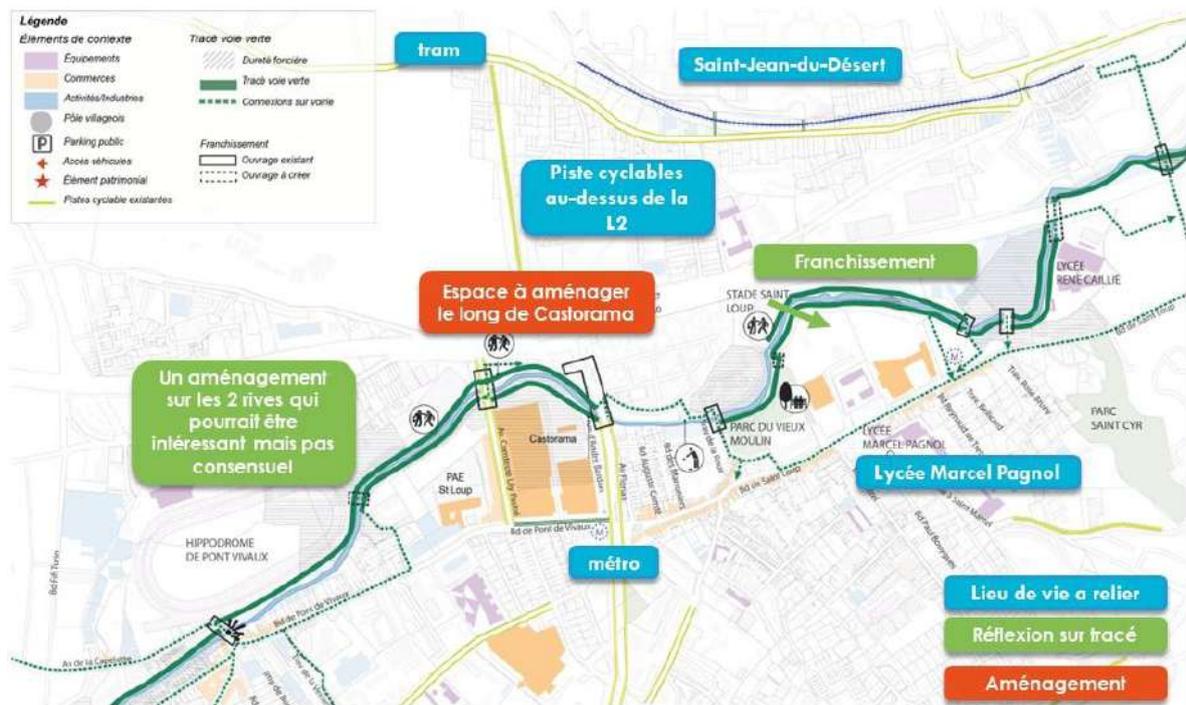
ECHANGES PAR TABLES

De manière générale, les échanges autour des propositions de tracés ont permis aux participants de formuler des attentes générales :

- **Eviter au maximum les reconnections sur voirie, privilégier un itinéraire droit et le long des berges**
- **Lorsque cela est possible, aménager les deux rives notamment afin de permettre une séparation des usages (loisirs versus déplacement)**

A l'issue des réflexions, voici une synthèse cartographique des préconisations :





Question 1 : Quels seront les futurs utilisateurs de la voie verte et quels seront leurs besoins ?

La promenade, un usage prioritaire

L'utilisation de la voie verte à des fins de promenade a été identifiée comme prioritaire. Il s'agit alors de pouvoir se balader, découvrir de nouveaux endroits jusque-là inaccessibles mais aussi profiter d'un cadre naturel nouveau.

Le déplacement à vélo

Vient ensuite le déplacement à vélo, permettant de rejoindre un point A à un point B et qui nécessite de prévoir des parkings relais et la mixité des usages avec les promeneurs ainsi qu'une attention à la vitesse de circulation.

Sportifs, familles et collégiens

Les sportifs, familles et collégiens ont été cités comme des publics spécifiques à prendre en compte.

Question 2 : Quels seront les principaux lieux à connecter à la voie verte ?

De manière générale, une attention particulière doit être portée aux franchissements nord/sud de l'Huveaune, qu'il s'agisse de la Capelette ou de Saint-Jean-du-Désert.

Les établissements scolaires

Il apparaît prioritaire de relier l'ensemble des établissements scolaires du secteur à la voie verte, et sur le secteur de Saint-Loup de penser tout particulièrement aux jeunes habitant à Saint-Jean-du-Désert et scolarisés au lycée Marcel Pagnol.

Les transports en commun et les pistes cyclables existantes

Le futur métro de Saint-Loup ainsi que l'arrêt de la Boiserie devra être connecté à la voie verte, tout comme les arrêts de bus. Il a aussi été identifié de relier la piste cyclable se situant sur le boulevard au-dessus de la L2.

Les projets connexes

Tout particulièrement dans le secteur de la Capelette, les participants ont relevé la nécessité de relier la voie verte au Parc du 26^e centennaires et aux futures voies vertes qui seront aménagées dans le cadre du projet de la ZAC.

Question 3 : Vos avis sur la proposition de tracés

Capelette/Pont-de-Vivaux

Au niveau du Palais des sports et de Sainte-Marguerite-Dromel, il est attendu un aménagement de la pente naturelle afin d'en faciliter l'accès aux vélos. A terme, il est préférable de définir un itinéraire plus linéaire et protégé de la circulation le long du boulevard de l'Huveaune. En effet, il a été identifié que la traversée du Boulevard Schloësing était particulièrement difficile.

Au niveau du tronçon existant à la Capelette, les participants attendent un élargissement de la voie verte permettant une meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes.

Concernant l'itinéraire de reconnexion à l'horizon 2026, les participants ne souhaitent pas passer par la rue des Forges, le boulevard Larat et l'avenue de la Capelette considérant le peu d'espace disponible, les difficultés de circulation. Il est jugé préférable de privilégier un cheminement empruntant le boulevard Rouvier, celui-ci étant déjà circulé à pied et à vélo.

En matière de franchissement, la passerelle Curtel située au niveau du collège Louise Michel semble nécessaire. La création d'un autre franchissement n'est pas apparue souhaitable.

Saint-Loup

Au niveau du PAE de Saint-Loup, la réflexion sur la rive à privilégier a mis en lumière les avantages et inconvénients suivants :

	Avantages	Inconvénients
Rive droite (terrains de sports)	*Ne nécessite pas de création de franchissement	*Ne dessert pas directement le secteur Lily Pastré
Rive gauche (résidence)	*Accès direct pour les riverains	*Nuisances potentielles
Les deux rives	*Pour un usage plus direct en rive droite et pour desservir l'équipement sportif *Pour un usage plus récréatif et moins rapide en rive gauche	

D'autre part, il a été précisé que des espaces pouvaient accueillir de nouveaux aménagements en rive gauche, à l'angle de la Résidence et de l'avenue Lily Pastré ainsi que sur la rive longeant Castorama.

En lien avec les réflexions sur les connexions, les participants ont insisté sur la nécessité de traverser l'Huveaune depuis Saint-Jean-du-Désert. Si la connexion située au niveau du Parc du Vieux Moulin est intéressante, un groupe s'est questionné sur la possibilité de créer une passerelle au niveau du stade Saint-Loup.

Autres propositions/questions des participants (voir carte) :

Au-delà des tracés, les échanges ont soulevé des discussions portant sur l'aménagement de la voie verte.

- **Equipements**

→ **Secteur Capelette** : améliorer le tronçon existant en installant des bancs, un meilleur éclairage et en entretenant la végétation

→ **Séparer les cycles des piétons** en étudiant la faisabilité d'une bande cyclable signalée

→ **Prévoir des points de restauration**

- **Usages**

Une réflexion sur l'interdiction des véhicules électriques, qui n'a pas abouti à un consensus.

Une réflexion sur l'obligation de tenir les chiens en laisse, qui n'a pas abouti à un consensus.

- **Végétalisation**

→ **Végétaliser les pistes cyclables** le long des routes pour rendre les trajets plus agréables.

COMPTE-RENDU

ATELIER DE CONCERTATION

**4 février 2023 – Centre Municipal d'animation de la
Valbarelle**



LES OBJECTIFS DE CET ATELIER

- Informer les participants sur le projet et sur la démarche de concertation
- Présenter les tracés envisagés sur les secteurs des 11ème et 12ème arrondissements
- Recueillir les avis et les propositions des habitants sur les tracés envisagés

LA REUNION EN 2 MOTS

28 participants étaient présents à l'atelier, dont deux représentants du CIQ de la Millière, un représentant du CIQ de Saint-Marcel, un représentant du CIQ de la Pomme, une représentante de Rives et cultures, deux représentants de l'entreprise FHMetal, et plusieurs riverains de l'Huveaune ou habitants des quartiers environnants.

Après un temps de présentation du projet dans son ensemble et des tracés envisagés sur le secteur, les participants ont été amenés à travailler en groupes sur 4 zones : La Pomme, Saint-Marcel-La Valentine, la zone d'activité de La Valentine et Saint-Menet. Un grand nombre d'entre eux habite le quartier de Saint-Marcel et ont en particulier souhaité travailler sur les tracés de Saint-Marcel-La Valentine. Aucun d'entre eux n'a travaillé sur les tracés de la zone d'activité de Saint-Marcel.

Menés dans un cadre bienveillant et convivial, les échanges ont été particulièrement riches et intéressants.

INTERVENANTS

- **EMERY Michèle**, Déléguée à l'Environnement et au développement durable
- **BERT Jean-Michel**, Délégué aux Transports et à la Mobilité
- **BALESTRINI Cécile**, Conseillère technique, Mobilités durables, Infrastructures et Voiries, Métropole Aix-Marseille-Provence
- **GUIN Samuel**, Responsable d'opérations, SOLEAM
- **OTTO Susanne**, Architecte urbaniste, TDSO
- **LE FICHER Mathilde**, Animatrice, La Compagnie des rêves urbains

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS/REPONSES

4^{ème} voie

Question

- Qu'en est-il du projet 4^{ème} voie ferrée dans le secteur de la gare de la Barasse ?

Réponses

M. Bert : le projet de la 4^{ème} voie sur la ligne Marseille-Aubagne a été abandonné. Par contre, au niveau de la gare de la Barasse les 4 voies existaient déjà, la SNCF n'envisage pas de travaux supplémentaires si le projet est remis au goût du jour.

Continuité avec le cheminement existant Prado/Capelette

Question

- Est-ce que le projet vise à reprendre le cheminement qui existe du Prado à la Capelette ?

Réponses

M. Guin : Il y a un cheminement qui existe déjà, en effet, jusqu'au collège Louise-Michel. Il sera intégré dans le projet, réaménagé et renaturé, au même titre que la voie qui va être créée de la Capelette jusqu'à La Penne-sur-Huveaune. On organise aussi la concertation sur ce secteur pour avoir l'avis des habitants et des usagers sur le cheminement existant.

Mme Otto : Il y aura une identité propre à la voie verte, une signalétique qui sera identique (même couleur par exemple) pour savoir où passe la voie verte.

Mme Le Ficher : La question de l'identité de la voie verte pourra être abordée lors du prochain atelier sur les usages et les aménagements, le jeudi 2 mars prochain.

Zones humides

Question

- Est-ce que vous prévoyez des zones humides dans les zones d'expansion de crue ?

Réponse

M. Guin : Dans les zones d'expansion de crue on va identifier les endroits où on pourrait améliorer la situation. On les traitera comme des zones humides puisqu'elles auront vocation à absorber le surplus d'eau.

Pollution

Question

- Qu'en est-il des rejets des entreprises dans l'Huveaune ?

Réponse

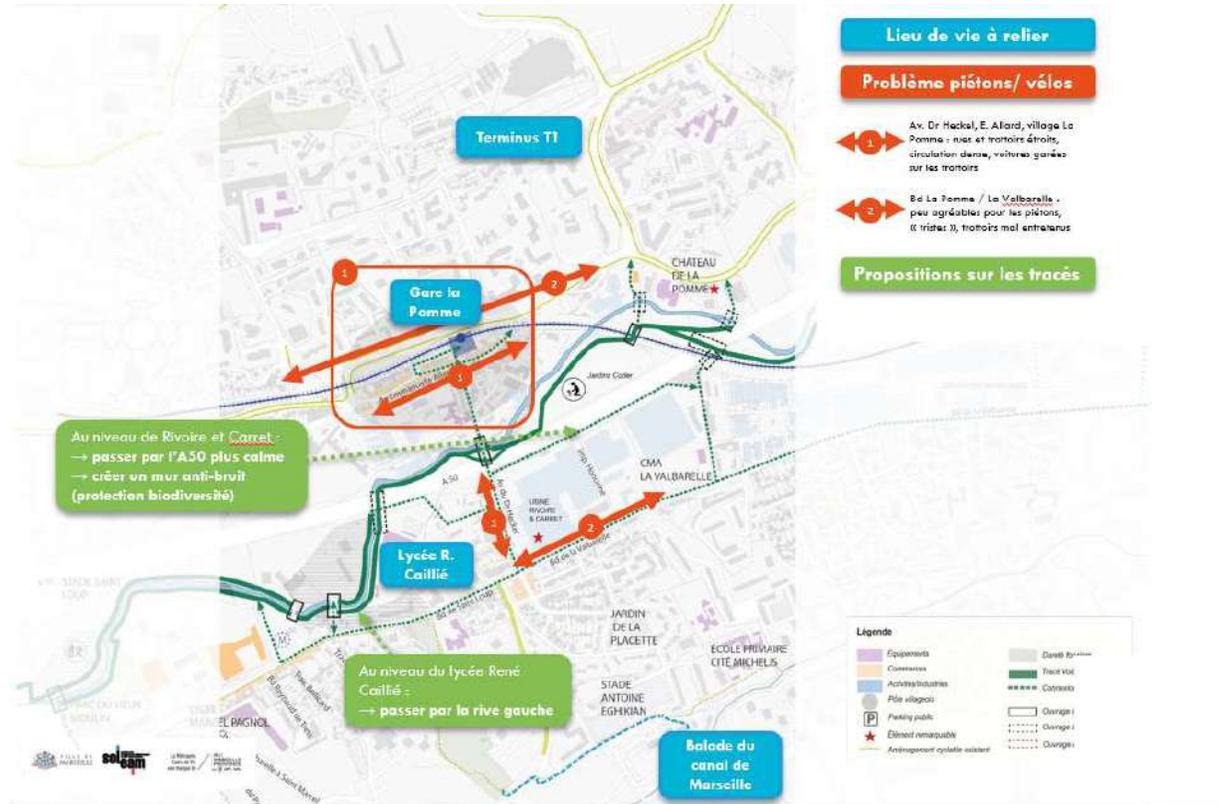
M. Guin : Pour tout ce qui concerne la pollution du cours d'eau, on fera du repérage pour la police de l'eau. On a déjà constaté un certain nombre de rejets, on fera remonter ces informations aux services compétents.

ECHANGES PAR TABLES

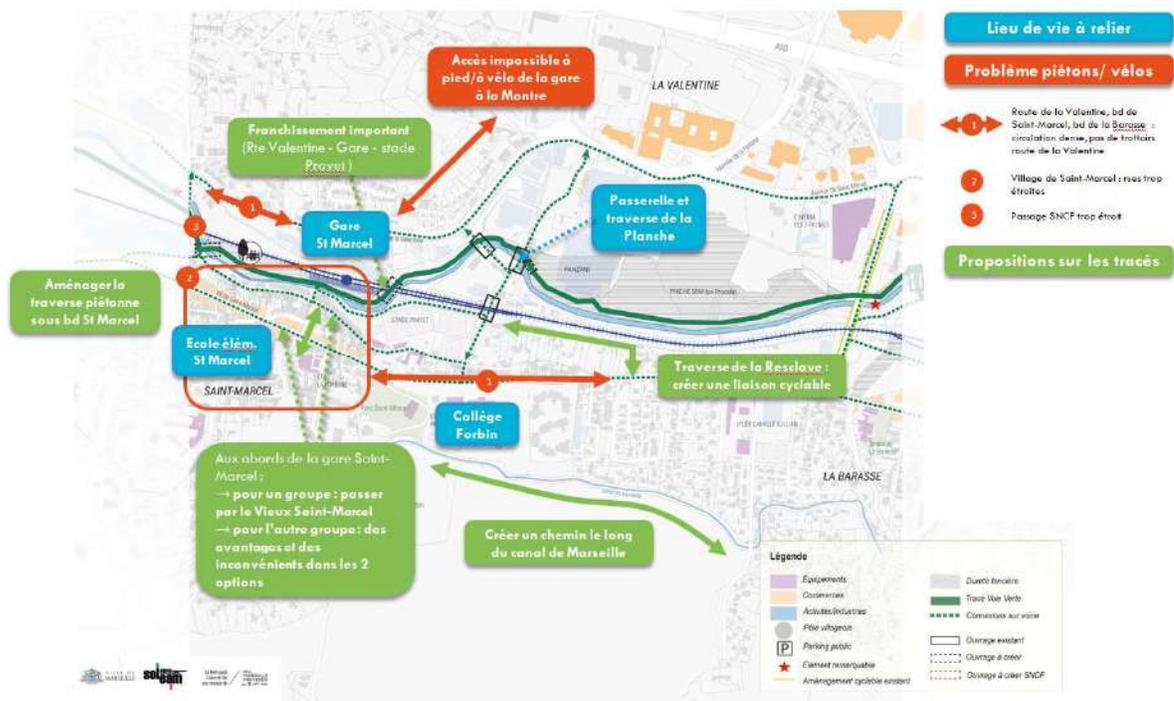
De manière générale, les échanges par table autour des propositions de tracés ont permis aux participants de formuler les attentes suivantes :

- **Connecter trois types de lieux à la voie verte en priorité : les transports en commun et pistes cyclables existants ; les établissements scolaires ; les parcs et chemins de promenade**
- **Eviter les reconnections sur voiries le long des boulevards où la circulation est dense et rapide et donc peu sécurisée et agréable pour les piétons et les vélos**

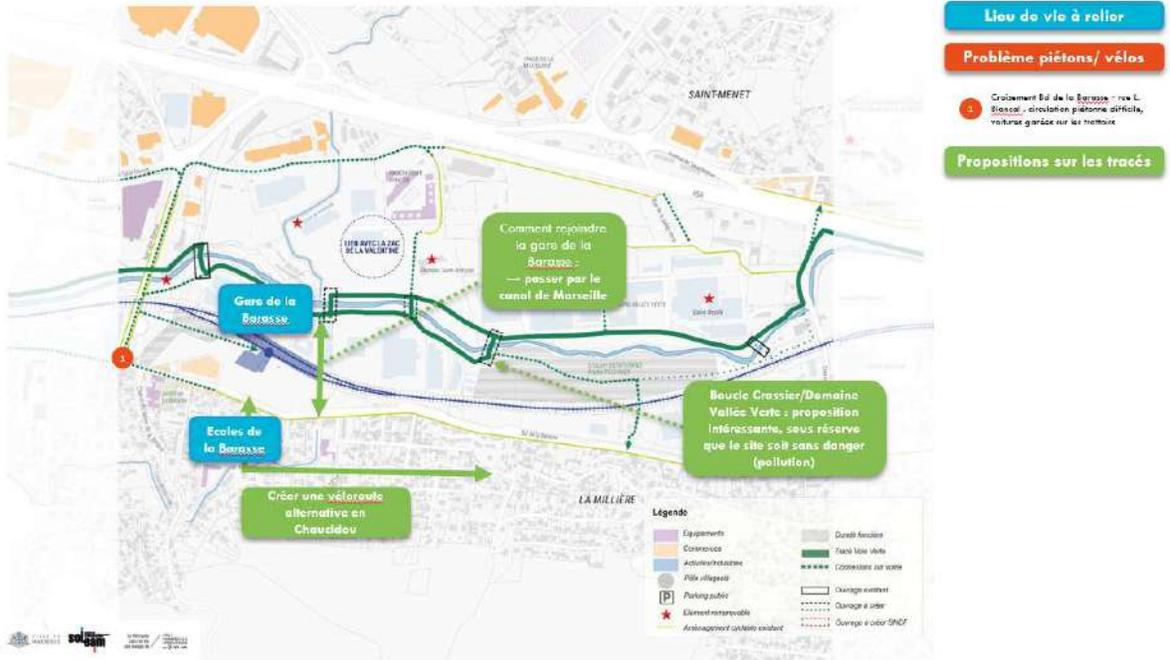
Les participants ont aussi fait des propositions de tracés complémentaires pour mieux relier les quartiers.



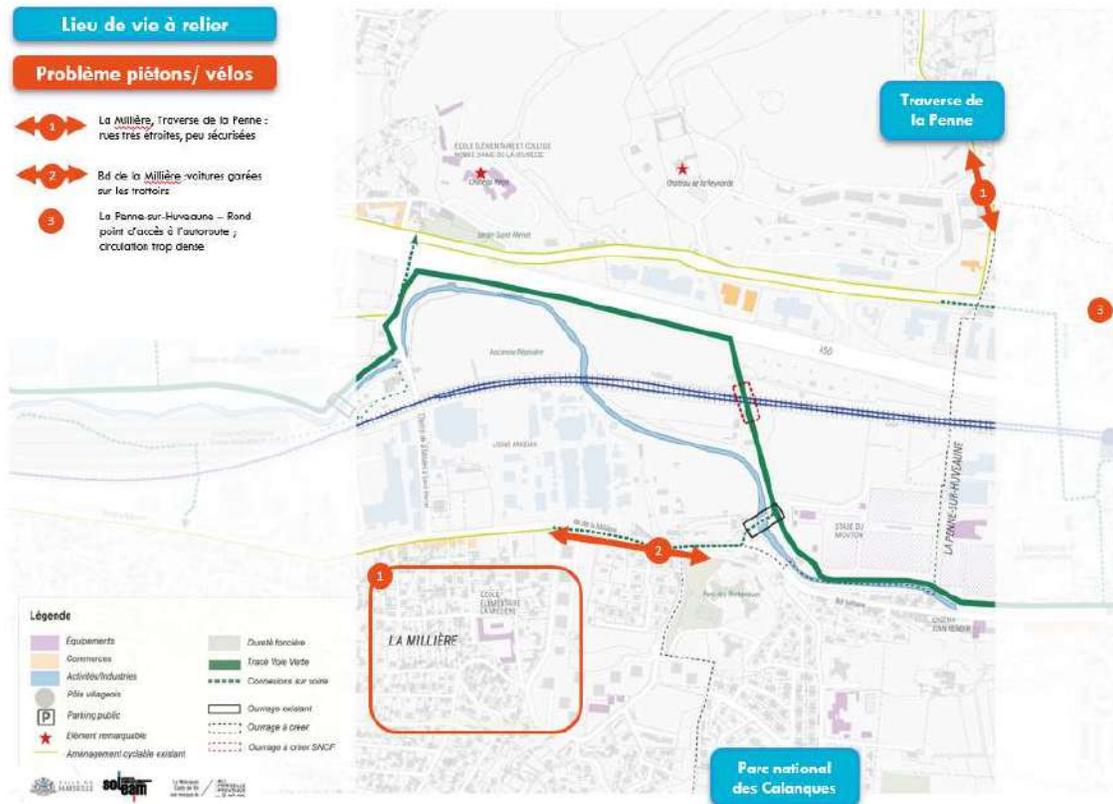
Carte de synthèse – La Pomme



Carte de synthèse – Saint-Marcel – La Valentine



Carte de synthèse – Zone d'activité La Valentine



Carte de synthèse – Saint-Menet

Question 1 : Quels sont les 3 lieux à relier en priorité à la voie verte ?

Secteur	Lieux à relier à la voie verte		
	Transports en commun/pistes cyclables	Etablissements scolaires	Parcs et chemins de promenade
La Pomme	<p>*Gare de la Pomme : pour y faciliter l'accès en mobilité douce</p> <p>*Terminus du tramway T1 (Caillols) : même raison</p>	<p>*Lycée René Caillié : pour offrir un accès sécurisé à la voie verte aux lycéens</p>	<p>*Connexion à la balade du canal de Marseille par le parc Saint-Cyr : endroit agréable</p>
Saint-Marcel/La Valentine	<p>*Gare de Saint-Marcel : point central pour les transports + pour relier la voie verte à la route de la Valentine</p>	<p>*Collège Forbin : pour faciliter l'accès aux collégiens de la Valbarelle – St Marcel et La Penne-sur-Huveaune</p> <p>*Ecole élémentaire Saint-Marcel : intérêt historique (histoire de la verrerie autour de l'école)</p>	<p>*Passerelle Traverse de la Planche : endroit agréable + importance pour relier la voie verte à Aubagne</p>
Zone d'activité de La Valentine	<p>*Gare de la Barasse : connexion entre la gare et l'Huveaune au niveau de Magic City</p>	<p>*Ecoles de la Barasse : pour offrir un accès sécurisé à la voie verte aux enfants</p>	
Saint-Menet	<p>*Gare de la Barasse : intérêt d'un itinéraire bis structurant qui mène jusqu'à la gare depuis le boulevard de la Millière + connexion aux halles de la Barasse (parking de la gare)</p> <p>*Connexion piste cyclable Traverse de la Penne : pour permettre aux villages de La Treille/Les Camoins d'accéder à la voie verte</p>		<p>*Connexion au PN des Calanques : exemple du chemin du vallon des Escourtines : endroit agréable mais chemin très étroit (voitures ne peuvent se croiser)</p> <p>=> Proposition des participants : indiquer par une signalétique les points d'intérêts (ex du PN des Calanques)</p>

Question 2 : Quels sont les endroits du quartier où il est difficile de circuler à pied ou à vélo aujourd'hui ?

La Pomme

- **Village de la Pomme, avenues du Dr Heckel et Emmanuel Allard** : difficultés de circuler à pied, rues et trottoirs étroits, circulation dense, insécurité liée aux voitures garées sur les trottoirs obligeant les piétons à marcher sur la route avec les enfants.
- **Boulevard de la Pomme et boulevard de la Valbarelle** : peu agréables pour les piétons, « tristes », donnent peu envie de s'y promener, trottoirs mal entretenus.

Saint-Marcel – La Valentine

- **De la gare de Saint-Marcel à la Montre** : accès impossible
- **Boulevard de Saint-Marcel, boulevard de la Barasse et route de la Valentine** : difficultés de faire du vélo à cause de la circulation dense et rapide, absence de trottoirs sur la route de la Valentine
- **Village de Saint-Marcel** : rue des Crottes trop étroite
- **Manque de franchissements de l'Huveaune et de la voie ferrée, ce qui impose des détours importants.** Passerelles piétonnes au-dessus de la voie SNCF très hautes, impraticables à vélo. Ascenseurs insécurisants (crainte de panne). Rue Pierre Dravet, passage sous la voie SNCF trop étroit.

Zone d'activité de La Valentine

- **Croisement boulevard de la Barasse – rue Léon Bancal** : voitures garées sur les trottoirs ; circulation piétonne et cycliste difficile

Saint-Menet

- **Boulevard de la Millière** : voitures garées sur les trottoirs
- **La Millière, Traverse de la Penne** : rues très étroites, peu sécurisée
- **La Penne-sur Huveaune – rond-point d'accès à l'autoroute (au croisement de la D2 et de la D2E)** : circulation trop dense

Question 3 : Par où faire passer la voie verte et les tracés sur la route (connexions sur voirie) ?

La Pomme

- Question : **au niveau du lycée René Caillié**, deux options pour la voie verte : soit passer par la rive droite, soit passer par la rive gauche, qu'en pensez-vous ?
→ **passer par la rive gauche** (rive du lycée René Caillié) pour permettre aux lycéens de se déplacer en sécurité et d'accéder plus facilement à la voie verte.

- Question : **au niveau de Rivoire et Carret** : soit passer par l'A50, soit passer par le boulevard de la Valbarelle, qu'en pensez-vous ?
→ **passer par l'A50** parce qu'il y a moins de circulation que sur le boulevard de la Valbarelle. La route est plus calme et adaptée aux passages des piétons et des cyclistes. Le boulevard de la Valbarelle ne donne pas envie de se balader, il n'a pas de « charme ».

	Avantages	Inconvénients
Passage par l'A50	*Plus calme, moins de circulation *Rejoindre le CMA de la Valbarelle et faire une boucle	
Passage par le boulevard de la Valbarelle		*Circulation dense *Pas de charme (ne donne pas envie de s'y balader)

Saint-Marcel – La Valentine

- **Question : aux abords de la gare Saint-Marcel**, deux options de tracés sur la route : soit passer par le Vieux Saint-Marcel, soit passer par le boulevard de Saint-Marcel, qu'en pensez-vous ?
→ Pour un groupe **passer par le Vieux Saint-Marcel** parce que c'est plus calme, la circulation à vélo et à pied est moins dangereuse que sur le boulevard de la Valbarelle.
→ Pour un autre groupe, **il y a des avantages et des inconvénients dans les deux propositions.**

	Avantages	Inconvénients
Passage par le Vieux Saint-Marcel	<ul style="list-style-type: none"> *Lieu chargé d'histoire *Rues calmes, peu de circulation 	<ul style="list-style-type: none"> *Rues étroites *Pas de trottoirs *Mécanique et ferrailage dans les rues, sentiment d'insécurité
Passage par le boulevard de Saint-Marcel	<ul style="list-style-type: none"> *Trottoirs 	<ul style="list-style-type: none"> *Dangereux : circulation dense et rapide *Pas de place pour faire une piste cyclable, les voitures se garent sur les trottoirs

o **Autres propositions d'améliorations des tracés**

→ **Créer un franchissement au niveau de la gare de Saint-Marcel** et du stade Prayet pour ne plus avoir à faire de détours dans ce secteur et accéder à la route de la Valentine.

→ **Créer une liaison cyclable** de la traverse de la Resclave au boulevard de la Barasse.

→ Créer une voie verte ou un chemin piéton **le long du canal de Marseille** : très agréable.

→ **Requalifier la traverse qui passe sous le boulevard St Marcel**, au droit de la rue du Queylar (Ecole Saint-Marcel > Eglise) : permet d'éviter la traversée du boulevard

Zone d'activité de La Valentine

o **Question : comment rejoindre la gare de la Barasse ?** Trois options :

- Soit en longeant le canal de Marseille
- Soit depuis la rue L. Bancal passer au nord de la voie ferrée
- Soit depuis la rue L. Bancal passer au sud de la voie ferrée

→ **Passer par le canal de Marseille** avec un cheminement sécurisé entre le vallon de la Barasse et l'église de la Barasse.

o **Question : que pensez-vous de la boucle Crassier/Domaine de la Vallée Verte ?**

→ **Cette proposition plaît aux participants** sous réserve que le site soit sans danger au niveau de la pollution.

- **Autres propositions d'améliorations des tracés**
- **Réaliser une véloroute alternative en Chaucidou** (CVCB) entre les habitations le long des boulevards J. Rancurel et de l'Herminette.

Saint-Menet

- **Végétaliser les pistes cyclables** le long des routes pour rendre les trajets plus agréables.

Autres propositions/questions des participants :

Au-delà des tracés, les échanges ont soulevé d'autres discussions sur les quartiers à relier et les usages et aménagements à créer le long de la voie verte :

- **Lieux de vie à relier**
- **Secteur Saint-Menet** : importance de connecter la voie verte au quartier de la Millière, différent de Saint-Menet
- **Franchissements**
- **Saint-Marcel – La Valentine** : Comment passer à vélo au-dessus de la voie ferrée ? Actuellement les passerelles en escalier ne le permettent pas.
- **Patrimoine**
- **Saint-Marcel – La Valentine** : Importance de préserver la maison des « Eygaliers » comme élément patrimonial.
- **Biodiversité**
- **La Pomme** : Créer un mur anti-bruit le long de l'A50 afin de préserver la biodiversité.

CONCLUSION

Le diaporama avec les cartes et les supports sur lesquels ont travaillé les participants a été envoyé à chacun. Ceux qui le souhaitent peuvent faire des propositions complémentaires sur le registre numérique (www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune). Les propositions que nous recevrons seront synthétisées dans le bilan de la concertation.



COMPTE-RENDU

ATELIER DE CONCERTATION

2 mars 2023 – MPT / Centre social Vallée de l'Huveaune



LES OBJECTIFS DE CET ATELIER

- Informer les participants sur le projet et sur la démarche de concertation
- Présenter les premières pistes d'aménagement à l'étude
- Recueillir les avis et les propositions des habitants sur les équipements et services qui leur paraissent utiles le long de la voie verte.

LA REUNION EN 2 MOTS

32 participantes et participants étaient présents à l'atelier, dont des représentants des CIQ de Saint-Marcel, La Millière, Eoures, La Pomme, La Valbarelle ; des représentants du C.L.C.V de Saint-Marcel ; du jardin Coder ; de l'entreprise FHMetal ; des membres d'associations environnementales et culturelles (Rives et Cultures), de randonnées pédestres (GIA GCSB) ; ainsi que plusieurs riverains de l'Huveaune ou habitants des quartiers environnants.

Après un temps de présentation du projet dans son ensemble, les participants ont été invités à se positionner sur trois questions dans le cadre d'un débat mouvant et à échanger entre eux. Puis, les premières pistes d'aménagement étudiées par les bureaux d'études ont été présentées. L'atelier s'est achevé sur un temps de discussion par tables permettant aux participants de discuter des équipements et services qu'ils souhaiteraient avoir le long de la voie verte.

Les échanges ont été menés dans un cadre bienveillant, convivial et dynamique. Le débat mouvant a permis aux participants d'argumenter, d'échanger leurs points de vue voire parfois de changer d'avis.

INTERVENANTS

- **EMERY Michèle**, Déléguée à l'Environnement et au développement durable
- **GUIN Samuel**, Responsable d'opérations, SOLEAM
- **OTTO Susanne**, Architecte urbaniste, TDSO
- **LE FICHER Mathilde**, **LECONTE Aurore**, **BEGUE Angélique**, animatrices, La Compagnie des rêves urbains

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

DEBAT MOUVANT

Trois sujets ont été mis en discussion. Les participants devaient se répartir dans la salle dans trois « camps » : d'accord, pas d'accord ou au milieu dans *la rivière du doute*, s'ils n'avaient pas d'avis sur la question, s'ils avaient des arguments dans les deux « camps » ou s'ils avaient des questionnements.

Une fois positionné, chacun des camps devait argumenter à tour de rôle. Au fur et à mesure de la discussion, les participants étaient libres de changer de « camp ».

La majorité des participants était d'accord avec les trois affirmations.

Code couleur des contours :

- **Vert** : d'accord
- **Orange** : pas d'accord
- **Bleu** : rivière du doute

1. Créer la voie verte améliorera la faune, la flore et le cours d'eau

Il y a un risque que cet aménagement amène **trop d'affluence** et menace la faune et la flore, comme c'est le cas dans le parc national des Calanques.

La voie verte n'est pas comparable au parc national des Calanques, qui est un parc de renommée internationale. On ne fera que passer sur la voie verte, et il s'agira plutôt **de préserver l'Huveaune, de la respecter**. Il faut espérer que les gens respectent cet aménagement.

L'Huveaune est aujourd'hui bétonnée. On part de tellement bas qu'on ne peut faire que mieux. **Le projet aura forcément un impact sur la valorisation de la faune et de la flore.**

La voie verte pourra être **un moyen de désenclaver des secteurs où il y a des dépôts sauvages** (berges peu accessibles, cul de sac, etc.)

Le projet pourra aussi être **un moyen d'intervenir sur les rejets qui polluent l'Huveaune.**

L'EPAGE HuCA fait un travail important de préservation de l'Huveaune.

Le **risque de sécheresse** est aussi à prendre en compte. L'Huveaune est quasiment à sec, la faune et la flore ne peuvent vivre dans ces conditions.

Il faudra prévoir l'**entretien** de la voie verte sinon elle sera dégradée et polluée.

2. Il faut mettre des dispositifs anti-intrusion (scooters) tout le long de la voie verte

Oui, car **il faut empêcher les scooters d'être sur la voie verte** et de faire des rodéos comme ils le font sur la route.

Il faut des dispositifs anti-intrusion mais **il faut les limiter aux entrées et sorties de la voie verte. Il ne faut pas les multiplier, sinon ce serait une perte de temps pour ceux qui sont à vélo.** Ils risquent de passer par la route et utiliser d'autres itinéraires pour aller plus vite.

La question n'est pas tant de savoir s'il faut des barrières mais plutôt **comment concilier les différents usages** (trottinettes, piétons, vélos, poussettes). Est-ce qu'il y aura deux voies : une partie piétonne et une partie cycliste ?

Les barrières anti-intrusion sont infranchissables pour les vélos qui transportent les enfants, comme les vélos cargo (cf parc Borély). Il faut trouver une autre solution pour empêcher les scooters mais permettre le passage des vélos cargo.

3. Il ne faut pas éclairer la voie verte la nuit

Oui, l'éclairage de nuit risque de nuire à la préservation de la biodiversité.

A la campagne on se déplace la nuit. **Il est intéressant d'avoir de vraies zones de nuit, c'est une richesse sonore et sensorielle.**

Il faut éclairer l'hiver au moins jusqu'à 20h et ne pas éclairer la nuit pour préserver la faune.

Il faut de l'éclairage la nuit pour des questions de sécurité. L'éclairage ce n'est pas ce qui coûte le plus cher en termes d'aménagement.

Il faut de l'éclairage mais on peut penser peut-être **un éclairage doux, avec un système de détection de présence.**

Il faut penser un éclairage plus écologique, limiter l'impact carbone de l'éclairage (ampoules LED par exemple).

ECHANGES PAR TABLES

Quels équipements et services vous paraissent utiles le long du tracé ?

Sur des supports dédiés, les participants devaient indiquer collectivement les équipements et services qu'ils jugent utiles le long de la voie verte s'ils sont à vélo, s'ils veulent faire du sport, s'ils se baladent, ou autres.

A la fin de l'échange collectif, chacun devait choisir les 3 propositions qui lui paraissent les plus importantes.

Parmi toutes les propositions qui ont été faites, voici ci-dessous **les équipements et services qui sont apparus les plus importants** pour les participants. Ils sont classés par ordre d'importance :

1. **Des toilettes**
2. **Des points d'eau potable et des panneaux d'informations pédagogiques sur la faune, la flore, l'histoire et le patrimoine de la vallée de l'Huveaune**
3. **Des poubelles**
4. **Des aires de jeux pour enfants, des parcours sportifs, et une séparation distincte entre les piétons et vélos (une voie piétonne au plus près de l'Huveaune, pour profiter de la vue sur la rivière, une voie cyclable pour se déplacer plus rapidement).**

Propositions par type de déplacements :

Les équipements et services écrits en gras sont ceux qui ont été proposés par plusieurs groupes

Si je suis à vélo

- **Circulation différenciée** : une voie sécurisée pour les piétons et une voie cyclable séparée
- **Stations de gonflage des vélos**
- **Signalétique** indiquant :
 - La direction à suivre pour rester sur la voie verte et ses itinéraires bis
 - Les quartiers et les arrondissements traversés
 - Les prochaines sorties et la voie verte
- Arceaux de stationnement des vélos
- Bornes de dépôt des vélos à louer de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Bornes de recharge de batterie
- Toilettes

Si je veux faire du sport

- **Parcours de santé avec des agrès**
- **Fontaines à eau**
- Tables de ping-pong en béton
- Terrains de basket, petits terrains de football
- Rampes pour les enfants
- Parcours de footing/trail

Si je me balade

- **Patrimoine/Culture** : panneaux pédagogiques sur la faune, la flore, l'histoire, le patrimoine des quartiers, les sites remarquables, les séquences paysagères
- **Signalétiques/plans** indiquant :
 - Les points d'intérêts locaux (parc national des Calanques, Garlaban, sentiers de randonnée)
 - La direction, les distances, et le nom des quartiers dans lesquels on se trouve (pour pouvoir l'indiquer en cas d'accidents par exemple)
 - Le plan de la voie verte (pour se situer)
- **Mobiliers** :
 - **Bancs (en bois), transats, tables**
 - **Toilettes, toilettes sèches**, tout le long de la voie verte
 - **Poubelles** (tri sélectif) tout le long de la voie verte
 - Points d'eau potable
 - Revêtement poreux
- **Paysage** :
 - Pontons avec point de vue sur l'Huveaune, aménagements qui permettent de se rapprocher du cours d'eau
 - Pontons adaptés aux PMR
- **Animaux** :
 - Distributeurs de sacs à crottes
 - Espaces canins

Autres activités

- **Activités récréatives :**
 - **Aires de jeux pour les enfants** (dont : refaire les jeux de la place d'Eoures)
 - **Tables de pique-nique**
 - Points de restauration (buvette), snacks ambulants
 - Plage au bord de l'Huveaune à certains endroits
 - Pelouse relax
 - Terrain de pétanque
 - Pontons pour la pêche
 - Aménagement du cours d'eau pour la pêche (cache pour poissons, pierres)

- **Patrimoine / Culture :**
 - **Aménagements favorisant l'animation culturelle** : lieux de rencontres culturelles, expositions culturelles et artistiques
 - **Valorisation du patrimoine existant** (béal, moulins, jardins, Traverse de la Planche, usines, lien entre le canal de Marseille et l'Huveaune)
 - Retour de la statue Gyptis ou implantation d'une nouvelle sculpture au parc du Vieux Moulin (sculpture qui était présente au bord de l'Huveaune, cf le « Chemin des fées de l'Huveaune » – Rives & Cultures)
 - Parcours pédagogique pour les écoles
 - Bibliothèque d'échange de livres

- **Eclairage :**
 - Discret, peu impactant pour la faune (LED), éclairage au sol et à détection de mouvement
 - Lampadaires solaires
 - Catadioptres

- **Biodiversité :**
 - Plantations d'arbres non allergisants, roseaux
 - Zones humides
 - Sensibilisation au risque inondation et sécheresse

- **Sécurité :**
 - Caméras de surveillance
 - Gardiennage, verbalisations en cas d'infraction
 - Accès pour les secours, défibrillateurs
 - Limitation de vitesse des vélos et des trottinettes

CONCLUSION

Le diaporama avec les supports sur lesquels ont travaillé les participants a été envoyé à chacun. Ceux qui le souhaitent peuvent faire des propositions complémentaires sur le registre numérique (www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune) jusqu'au 26 mars. Les propositions que nous recevrons seront synthétisées dans le bilan de la concertation.

COMPTE-RENDU

ATELIER DE CONCERTATION

2 mars 2023 – Mairie des 9^e et 10^e arrondissements



LES OBJECTIFS DE CET ATELIER

- Informer les participants sur le projet et sur la démarche de concertation.
- Présenter les premières pistes d'aménagement à l'étude.
- Recueillir les avis et les propositions des habitants sur les équipements et services qui paraissent utiles à mettre en place le long du tracé.

LA REUNION EN 2 MOTS

25 participantes et participants étaient présents à l'atelier, venant de différents quartiers des 9^{ème} et 10^{ème} mais aussi du secteur 6/8. Etaient présents des membres d'associations environnementales comme la LPO, Symbiose vallée, Greenpeace,

Alternatiba ; mais aussi des membres du CIQ Capelette, le président du club Marseille Tennis de table et des membres du Réseau Huveaune Marseille (réseau de l'éducation nationale).

Après un temps de présentation du projet, les participants ont été invités à débattre autour de trois questions clivantes. Puis, un temps d'échanges par tables a permis de discuter des futurs usages sur la voie verte, ainsi que des équipements et services à privilégier le long de la voie verte.

Les échanges se sont déroulés dans un cadre chaleureux et ont fait émerger des sujets phares comme les conflits d'usages, la préservation de la biodiversité et l'importance de la pédagogie.

LES INTERVENANTS

- Anne-Marie d'Estienne d'Orves, Maire des 9^e et 10^e arrondissements
- Cécile Balestrini, cheffe de service modes actifs Métropole Aix-Marseille-Provence
- Axelle de Feraudy, responsable d'opération SOLEAM
- Agnès Fromont, Artelia, maîtrise d'œuvre
- Mylène Oury, paysagiste STOA, maîtrise d'œuvre
- Elea Hamdoud-Meunier, Arthur Beaucé, Emilie Morando, animateurs Eclectic Expérience

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

DEBAT MOUVANT

Trois sujets ont été mis en discussion. Les participants devaient se répartir dans la salle en fonction de leur positionnement : d'accord, pas d'accord ou au milieu dans *la rivière du doute*, s'ils n'avaient pas d'avis sur la question.

Une fois positionné, chacun des camps devait argumenter à tour de rôle. Au fur et à mesure de la discussion, les participants étaient libres de changer de positionnement.

Code couleur des contours :

- **Vert** : d'accord
- **Orange** : pas d'accord
- **Bleu** : rivière du doute

1. Créer la voie verte améliorera la faune, la flore et le cours d'eau

Améliorer la faune et flore aurait plus de sens s'il y avait une garantie **d'éducation et de sensibilisation** à ce sujet.

La voie verte va améliorer la faune et la flore.

Les équipements ne sont pas pensés pour la faune et la flore, ils seront pensés avant tout pour les usages humains. La question est : **améliorer pour qui et pourquoi.**

Pour limiter l'impact sur la faune et la flore, il faut **penser aux industries** qui polluent en rejetant leurs déchets dans l'Huveaune.

Sans présence humaine, les animaux arrivent à vivre. Nettoyer est bien mais une sur fréquentation entraînera la disparition des animaux. Si certains **lieux** ne sont pas **sanctuarisés et préservés**, il y a un risque d'abîmer même en nettoyant. La zone vers le parc Borély n'est pas si naturelle.

L'eau « relâchée » à l'automne et l'eau déversée des inondations est marron et pleine de déchets : il y aurait un travail à faire avec la SERAMM (service d'assainissement de Marseille) et le Syndicat de l'Huveaune afin de **penser des dispositifs pour limiter les déchets** (par exemple, on peut penser à des filets.)

D'après un article lu, ce serait vers Tchernobyl qu'il y aurait le plus d'animaux sauvages : la nature peut reconquérir des endroits. Nous sommes tous d'accord sur le besoin de pistes cyclables pas polluantes, il faut donc **penser aux usines** qui déversent les déchets dans l'eau...

La LPO fait des projets formidables, notamment au sujet de l'éclairage

Par nature, une voie verte ne va pas améliorer la faune et la flore, c'est aux personnes de militer pour protéger ces espaces.

Rendre visibles les berges fera qu'elles seront nettoyées davantage. Mais il y a un paradoxe : car s'il y a plus de fréquentation, il y a plus de déchets. Vers Borély, il y a des ragondins, des poisons, un héron... et même vers le Vélodrome pourtant très bétonné, il y a des animaux. **Rendre visible, est-ce sensibiliser ou empirer ?**

Aujourd'hui des zones entières sont pleines de cannettes qui flottent et ce n'est pas nettoyé. Malgré cela, quelques animaux vivent dans ces espaces.

2. Il faut mettre des dispositifs anti-intrusion (scooters) tout le long de la voie verte

Les dispositifs actuels sont des obstacles pour les vélos, poussettes et pour les personnes à mobilités réduites. Si ces mobiliers anti-intrusion sont tout le long de la voie verte, **il sera long de parcourir toute la voie verte.**

Certains endroits stratégiques nécessitent des dispositifs : une **approche sectorisée** peut être envisagée.

Réprimander pourrait être une solution alternative à un mobilier anti-intrusion qui suffit à ce que les scooters n'aillent pas sur la voie verte.

Un dispositif anti-intrusion est nécessaire. Il faut en revanche **penser aux modalités**. Il faut penser à celles et ceux qui vont utiliser la voie verte pour se rendre à leur travail, ils ne doivent **pas perdre trop de temps**.

Les vélos cargos ou électriques ne passent pas. Il faut donc **trouver des dispositifs adaptés**.

Dans des endroits sans dispositif anti-intrusion, on pouvait observer des traces de dérapage sur le sol, dus à des rodéos de scooters ou motos. A vélo, lorsqu'on maîtrise la technique pour passer avec le pied à terre dans le mobilier anti-intrusion, **c'est faisable**. Des dispositifs mieux ne se font pas encore.

Avis partagé : pour le moment les **dispositifs** anti-intrusion sont **contraignants**. Et en même temps, la **Crainte des scooters** est présente.

3. Il faut éclairer la voie verte la nuit

Cette proposition a rassemblé les participants sur le besoin d'un éclairage dont les modalités ont suscité de nombreux échanges, les modalités sont à penser.

A la fin de l'échange, s'est dessiné un large consensus en faveur d'un éclairage expérimental, sectorisé.

Un éclairage est nécessaire, mais pas 24h/24. Un **détecteur de mouvements, une adaptation aux saisons** et une coupure entre minuit et 4h pourraient être des pistes.

Le retour d'expérience de l'éclairage entre Dromel et Louis Michel est mitigé : l'éclairage a bien fonctionné deux ans. Vers la Capelette, le solaire a été remplacé par des « fils électriques » assez précaires avec des lampadaires polluant... L'éclairage est nécessaire mais à revoir.

Sans éclairage il n'y aurait pas d'usages de la voie verte la nuit, ainsi il n'y aurait pas de problème de sécurité.

En revanche, en hiver lorsqu'il fait nuit tôt, il faut penser un éclairage : entre 21h et 7h, on n'en a pas besoin, ou alors **des éclairages rouges et à faible luminosité**.

L'éclairage est important pour **la sécurisation des espaces** : un éclairage LED avec panneaux solaires qui fonctionnent avec un détecteur sont des solutions possibles.

Il faut **concilier sécurité en veillant à la pollution lumineuse** pour les oiseaux et les insectes.

ECHANGES PAR TABLES

Sur des supports dédiés, les participants étaient invités à indiquer collectivement les **équipements et services** qu'ils jugent utiles le long de la voie verte s'ils sont à vélo, s'ils veulent faire du sport, se balader...

Les participants et participantes avaient à leur disposition des cartes afin de se repérer sur le tracé et proposer des équipements/ services à des endroits spécifiques.

A la fin de l'échange collectif, chacun devait tenter de prioriser en choisissant trois équipements considérés comme les plus importants.

Parmi toutes les propositions qui ont été faites, voici ci-dessous **les équipements et services qui sont apparus les plus importants** pour les participants. Ils sont classés par ordre d'importance :

- Points d'eau et bancs à l'ombre
- Des parkings ou structures pour garer son vélo

De manière transversale, plusieurs participants souhaitant utiliser la voie verte en tant que cyclistes ont remis en question son adéquation aux déplacements domicile-travail et ce pour plusieurs raisons : la non-continuité du cheminement à 2026, le partage de l'espace avec les piétons, les nombreuses connexions sur voiries...

Les équipements et services écrits en gras sont ceux qui ont été relevés par plusieurs tables et participants comme prioritaires.

Propositions :

Si je suis à vélo

- Favoriser la fluidité, la continuité de la voie
- Une signalétique claire et lisible
 - Marquage au sol
- Des structures pour attacher les vélos, aux entrées/sorties ainsi que vers les autres équipements
 - Arceaux
 - Parkings fermés
- Des dispositifs anti-scooters moins contraignants et adaptés à tous les types de vélos
- Bornes de recharge pour vélo électrique
- Une séparation physique (rondin de bois) pour séparer les vélos et les piétons
- Des connexions avec les pistes existantes
- Un revêtement clair et perméable

Si je veux faire du sport

- **Machines, agrès, parcours santé (à la fois pédagogique, et ludique)**
- Identifier les clubs de sport, terrains de sport à proximité de l'Huveaune
- Des pontons pour accéder à l'eau et pêcher
- QR code ou panneaux donnant accès à des entraînements types et des conseils
- Défibrillateur

Si je me balade

- **Des points d'eau (fontaines potables) et des toilettes**
- **Des bancs et des tables de pique-nique**
- **Des îlots de fraîcheur avec des arbres pour permettre des espaces à l'ombre**
 - Des plantations de fleurs
- Création d'un parcours pédagogique éducatif et ludique qui mobiliserait les établissements scolaires volontaires
- Espaces de jeux en mobilier naturel (bois)
- Un espace d'exposition
- Des poubelles
- Des parcs à chiens

Autres

- La sécurité :
 - Barrières pour empêcher l'accès à l'Huveaune (notamment les enfants)
- **L'éclairage :**
 - **Par détection de mouvements**
 - Qui fonctionne avec des panneaux solaires
 - Qui ne fonctionne pas avec des panneaux solaires (mauvais fonctionnement) }
 - Sur certains créneaux horaires à définir
- La biodiversité et le patrimoine :
 - Espaces protégés pour la faune et la flore : cabanons d'observation, panneaux pédagogiques
 - Des potagers collectifs

QUESTIONS/ REPONSES

Au-delà du temps de réflexion en groupes, des questions ont été posées à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre.

Remarque :

Un riverain souligne que les plages horaires actuelles d'ouverture sur les tronçons existants sont peu adaptées à des trajets domicile-travail.

Question :

La nature ne se porte pas très bien près de l'Huveaune. Aménager est une bonne solution, mais comment assurer le nettoyage et l'entretien ?

Réponse :

Mme Balestrini, cheffe de service modes actifs à la métropole : le mode d'entretien n'est pas encore défini. Il sera régi par la métropole ou la ville de Marseille, voire par les deux en même temps. Le constat du mauvais entretien des espaces est partagé, les solutions à trouver se feront avec la métropole, la mairie centrale de Marseille et les mairies de secteur concernées.

Remarque :

Pour mettre en place la voie verte, il faudrait aussi prendre en compte le travail effectué lors de la concertation de la Zac Capelette.

Réponse :

Mylène Oury, paysagiste STOA : des membres de la maîtrise d'œuvre ont travaillé sur le projet de ZAC. Les grands principes de la coulée verte retrouvés dans le projet de ZAC ont été intégrés au projet de voie verte.

COMPTE-RENDU

Rencontre avec les salarié.e.s du Domaine de la Vallée verte

21 mars 2023 – Domaine de la Vallée verte



LA REUNION EN 2 MOTS

L'équipe projet est allée à la rencontre d'une dizaine de salarié.e.s du Domaine de la Vallée verte pour présenter le projet de voie vert et recueillir leurs propositions. Les personnes présentes ce jour-là habitent majoritairement à Marseille mais aussi dans les Alpes-Maritimes

Après un premier temps en extérieur le long de l'Huveaune pour présenter les grandes ambitions du projet, un échange en salle a permis d'aborder des points précis du tracé, les enjeux de biodiversité ainsi que les conditions de réussite de son utilisation pour des déplacements domicile-travail.

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

Concernant les franchissements, des infrastructures nouvelles sont à l'étude, mais il s'agit d'aménagements coûteux qui doivent prendre en compte plusieurs aspects :

- Le foncier disponible
- L'adaptation de l'aménagement au risque inondation et à la réglementation imposée en matière de hauteur afin de ne pas obstruer l'écoulement du cours d'eau en cas de crue.

Aussi, un enjeu majeur est celui de la maîtrise foncière. Le long du linéaire, plusieurs terrains sont propriétés privées. Le projet entend privilégier l'acquisition à l'amiable ou la création d'itinéraires bis.

Construit en partenariat avec l'EPAGE HuCa, syndicat de l'Huveaune, il s'agit aussi d'étudier l'adoucissement de la pente des berges sur le site Vallée verte. Ce tatulage permettrait ainsi d'améliorer le fonctionnement hydraulique en période d'inondations.

Enfin, la **biodiversité** constitue aussi un enjeu central du projet de voie verte. Elsa Clerin, architecte à TDSO qui fait partie du groupement de maîtrise d'œuvre précise que la maîtrise d'œuvre s'appuie sur un diagnostic faune flore et sur les compétences d'un bureau d'étude dédié, Biotope. Ainsi, la ripisylve (formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre) est dégradée en amont du domaine de la Vallée verte et pourtant des espaces de faunes et flores continuent de s'y développer.

L'enjeu est de savoir où aménager la voie verte afin de conserver la faune et la flore et permettre que la ripisylve de type méditerranéenne puisse se développer.

Conjointement à la préservation de la biodiversité, la voie verte mettra en lumière celle-ci : avec la possibilité de mettre des belvédères pour observer la nature, des panneaux pédagogiques, des espaces protégés...



Alpiste bleuâtre



Martin-pêcheur d'Europe

PROPOSITIONS ET REACTIONS DES PARTICIPANTS

○ **Des futurs usages multiples**

Questionnés sur leur usage futur de l'équipement, les participants précisent qu'ils pourraient utiliser la voie verte dans le cadre de leur déplacement domicile-travail, principalement à vélo.

Deux autres usages potentiels sont apparus :

- Une fréquentation de la voie verte le week-end, pour du loisir
- Une fréquentation de la voie verte sur la pause méridienne

Concernant l'usage sur les pauses méridiennes, plusieurs personnes présentes mettent en avant le souhait de pouvoir se poser, déjeuner, se reposer, voire courir le temps de la pause méridienne sur la voie verte, insistant sur l'idée de pouvoir avoir de l'espace.

Un participant a souhaité faire remarquer que selon lui les usages futurs de la voie verte seraient contradictoires. Il précise que la rapidité, la fluidité nécessaire à la venue au travail des salarié.e.s n'est pas compatible avec des piétons qui se promènent. Ainsi, pour du domicile-travail, si l'équipement n'est pas une piste cyclable les conditions ne sont pas réunies pour les cyclistes. Il se questionne aussi sur le temps de trajet estimé pour rejoindre la Vallée verte depuis le centre-ville par la voie verte.

Cécile Balestrini et Samuel Guin ont réagi en précisant que la voie verte devra permettre le partage de l'espace entre piétons et cyclistes, domicile-travail et loisirs. Il est spécifié aussi qu'au besoin, des alternatives sont pensées pour les vélos (boulevard de la Barasse par exemple) et que l'étude se concentre sur les 500 mètres autour de l'Huveaune. Enfin, il est ajouté que les voies vertes de 5 mètres fonctionnent très bien pour les deux fonctions d'autant plus que les usages domicile-travail sont souvent à des horaires différents des usages loisirs. Il est cependant confirmé que les voies vertes ne sont pas adaptées à usage cycloportif. Il sera en effet complexe de circuler rapidement à vélo le dimanche, mais le reste de la semaine ce sera faisable aux horaires de travail. Le temps de trajet actuel, à vélo est estimé à 40 minutes.

Concernant la séparation des usages, il est spécifié qu'à 5 mètres une séparation des usages n'est pas efficiente. Par exemple la bande plantée sur le tronçon existant au niveau du vélodrome n'est pas bien respecté et du coup réduit l'espace utile.

Il est ajouté que le projet a aussi pour objet de reprendre l'existant, l'élargir quand c'est possible et repenser le revêtement afin de l'homogénéiser. Le revêtement se veut perméable (pour prévenir du risque inondation) et durable, avec un liant végétal.

○ **Les connexions attendues**

Deux principales connexions ont été identifiées par les participants :

- La gare de la Barasse, afin de pouvoir venir jusqu'en train du centre-ville
- Le boulevard couvrant la L2 depuis l'échangeur Florian, afin de relier le 12^e arrondissement

○ **Penser l'interface entre la voie verte et le Domaine**

Le sujet de l'interface entre l'emprise de la voie verte et le site de la Vallée Verte a été questionné et détaillé par Cécile Balestrini et Elsa Clerin. Ces dernières ont précisé que la voie verte sera un espace public séparé du domaine privé de la Vallée verte. Il y aura donc une séparation physique, afin d'assurer la sécurité du site et sa préservation. Néanmoins, un système d'accès spécifique aux salariés doit être trouvé. A ce sujet, il est précisé que la séparation ne sera pas un mur plein, mais sont étudiés des haies plantées notamment. D'autre part, il sera nécessaire de respecter la réglementation liée aux inondations précisant que le système de séparation devra laisser passer l'eau. Cela sera discuté avec le propriétaire du Domaine.

En réaction, les participants présents ont proposé :

- La multiplication des ouvertures et non pas la concentration d'un seul passage
- Laisser la possibilité de voir la voie verte, pour donner envie d'y aller et conserver la vue agréable sur l'Huveaune
- Prévoir des passages suffisamment larges pour y passer un vélo
- Etudier le système de badges
- Proposer des parkings à vélo au niveau des entrées

○ **Des dispositifs anti-intrusion en débat**

Sujet central de la concertation, les dispositifs anti-intrusion en entrée et sortie de voie verte ont été questionnés. Il s'agit de pouvoir interdire l'accès à des véhicules motorisés tout en permettant l'accès des vélos, des fauteuils roulants, des poussettes... Mais aussi que les vélos de toute taille puissent passer sans trop les ralentir. Ce qui représente beaucoup de contraintes à prendre en compte.

Les dispositifs actuels ont été évoqués et jugés inconfortables. Cécile Balestrini a précisé qu'un nouveau type de dispositif anti-intrusion est testé à la Fourragère.

La proposition d'une approche sectorisée, en expérimentant un passage libre par endroit semble être une bonne idée pour les participants pour qui la continuité du parcours est une condition de réussite importante.

○ **L'éclairage et le respect de la biodiversité**

Pour un participant, le principal enjeu du projet doit être de protéger et valoriser la biodiversité présente le long du fleuve. En cela, l'éclairage apparaît aussi comme un sujet important.

Samuel Guin a avancé que l'éclairage devait concilier sécurité d'utilisation de la voie et lutte contre la pollution lumineuse.

A ce sujet, un participant a proposé d'étudier la mise en place d'un éclairage bas afin de ne pas gêner la faune.

- **Questions spécifiques**

L'échange a aussi été l'occasion pour l'équipe projet de rencontrer une habitante de la résidence Plein Ciel, située dans le 10^e arrondissement avec qui une prise de contact a été nouée.

COMPTE-RENDU

Rencontre avec les Entrepreneurs de l'Huveaune

9 février 2023 – Lycée la Cadenelle



LA REUNION EN 2 MOTS

L'équipe projet est allée à la rencontre d'une quinzaine d'adhérents de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune pour présenter le projet de voie vert et recueillir leurs propositions. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre d'une demi-journée consacrée aux mobilités douces.

Après un premier temps de présentation des grandes ambitions du projet et sa portée, un échange a permis d'aborder des points précis du tracé, les enjeux de végétalisation, de sécurisation de l'équipement ainsi que les conditions de réussite de son utilisation pour des déplacements domicile-travail.

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS/REPONSES

- **Le calendrier**

Question :

Quand seront lancés les travaux ?

Réponse :

Samuel Guin, responsable d'opérations à la SOLEAM : l'avant-projet (AVP) doit être soumis à l'Etat avant l'été prochain. Avant de déposer le dossier aux services réglementaires de l'Etat, les élus doivent valider le projet. Un an d'instruction est nécessaire après cela.

Les premiers marchés travaux verront donc le jour en 2025.

Question :

Nous sommes heureux que cette voie verte voit le jour, bien que sa réalisation semble lointaine. Allez-vous réaliser les travaux par secteur géographique ?

Réponse :

Samuel Guin : la problématique première est la maîtrise foncière. La seconde est celle de remodeler l'existant (exemple : le tronçon existant près du parc Borély) afin d'homogénéiser la voie verte dans son ensemble.

Plusieurs tronçons seront lancés concomitamment par les entreprises de travaux publics.

Au mois de juin avec la phase d'avant-projet validée, nous pourrons être plus précis quant aux dates des travaux sur les premiers tronçons qui verront le jour. Des travaux pourront être lancés de façon concomitante.

Question :

Dans le Plan Vélo, le premier tronçon est prévu à échéance 2024, pourquoi a-t-il été décalé dans le temps ?

Réponse :

Samuel Guin : le Covid, les échanges entre les services de l'Etat, la réalisation d'une étude faune et flore, ainsi que les allers-retours entre les divers acteurs institutionnels et parties prenantes de ce projets ont conduit à ce décalage et repoussé la date de ce tronçon vélo. Les aménagements pour les Jeux Olympiques ont également ralenti le processus.

- **La largeur de la voie**

Question :

Quelle serait la largeur de la voie verte ?

Réponse :

Samuel Guin : la réglementation prévoit une voie verte large de 3 à 5 mètres. 3 mètres c'est peu, mais à certains endroits c'est difficile techniquement de faire plus large. Sera privilégié autant que possible une largeur de 5 mètres, notamment pour éviter les conflits d'usage.

Si une berge de l'Huveaune concerne des habitations et l'autre berge une friche industrielle, le tracé ira plutôt du côté de la friche industrielle car elle est moins utilisée.

- **La voie verte sur le secteur Saint-Menet**

Question :

Qu'en est-il du passage de la voie verte dans le secteur de Saint Menet ?

Réponse :

Samuel Guin : au regard de la carte, la voie verte passerait idéalement du côté de l'usine Panzani, puis sous la zone des 3 palmes. Cette option permettrait que le tracé desserve des lieux dits récréatifs et de bouche.

Question :

La société des eaux est-elle d'accord pour aménager et autoriser le passage le long du canal ?

Réponse :

Samuel Guin : aujourd'hui, on ne peut pas longer le canal car ce site ne peut être ouvert au public. Mais nous pouvons penser à valoriser la proximité du Canal tout en sachant que la voie verte longera l'Huveaune.

A l'endroit du franchissement du Canal (cf. sur la carte La Valentine), nous sommes propriétaires des deux berges. La question à poser aux habitants serait : de quel côté de la berge est-il le plus judicieux de passer ? Faut-il aller plutôt vers le bassin d'emploi ou vers un espace plus naturel ?

Quant au groupe Vallée Verte, il souhaite que ses salariés puissent rejoindre les lieux récréatifs et de bouche pour se restaurer et qu'ils puissent aussi rejoindre la gare SNCF de la Barrasse pour favoriser l'intermodalité.

Il n'est pas interdit de faire passer la voie verte sur le crassier près de la Vallée verte.

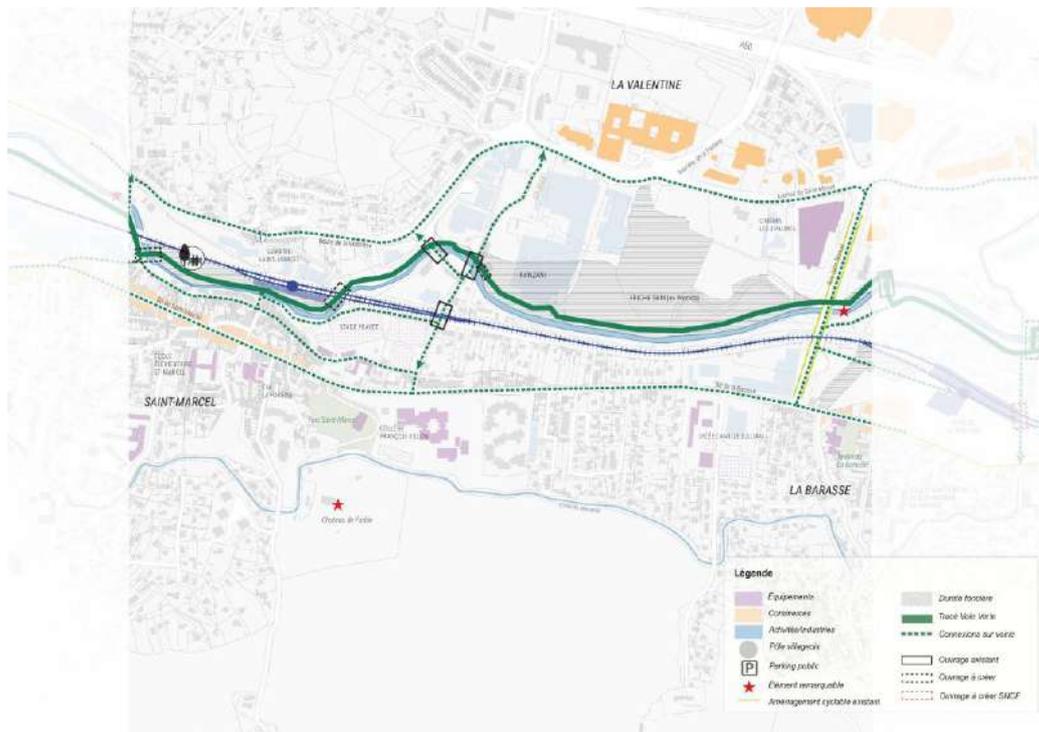
Question :

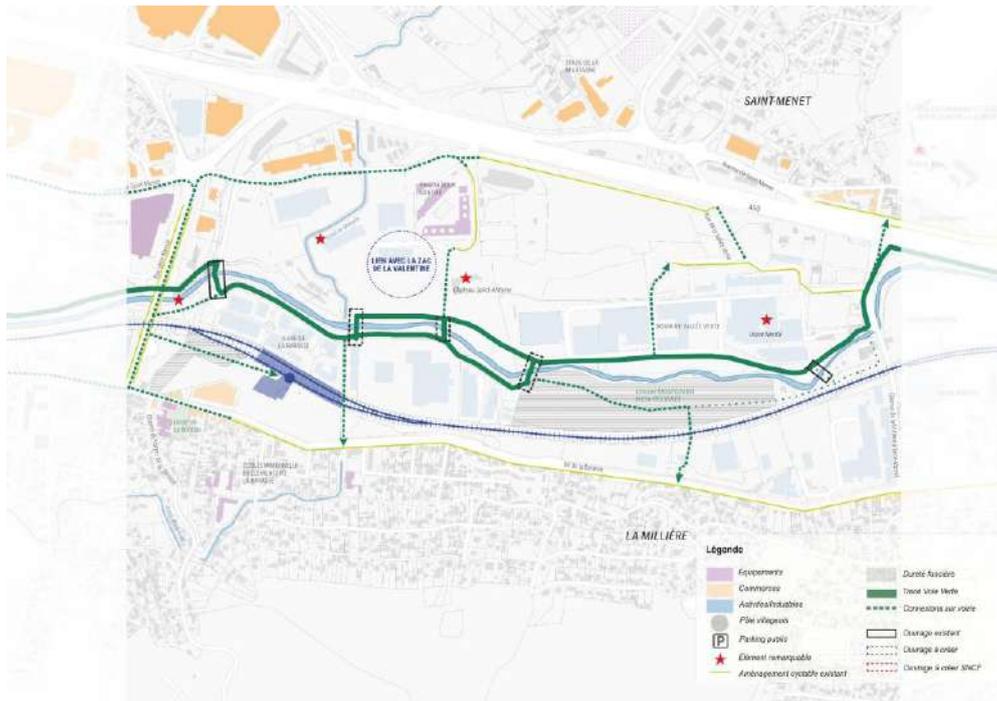
Un crassier, qu'est-ce que c'est ?

Réponse :

En face du site de la Vallée verte se trouve un crassier : il s'agit de boues rouges enterrées dans le sol. Ces déchets sont issus le plus souvent d'usine métallurgique. Ce stock de déchets ensevelis dans un dénivelé est une nuisance avec un coût de dépollution très élevé.

Faire passer la voie verte avec du public sur le crassier nécessite de sécuriser cet espace et que les déchets soient bien confinés dans la terre, sans risque.





Tracé prévisionnel présenté

- **La voie verte sur le secteur d'Arkema**

Question :

Qu'en est-il du tracé par rapport au site d'Arkema ?

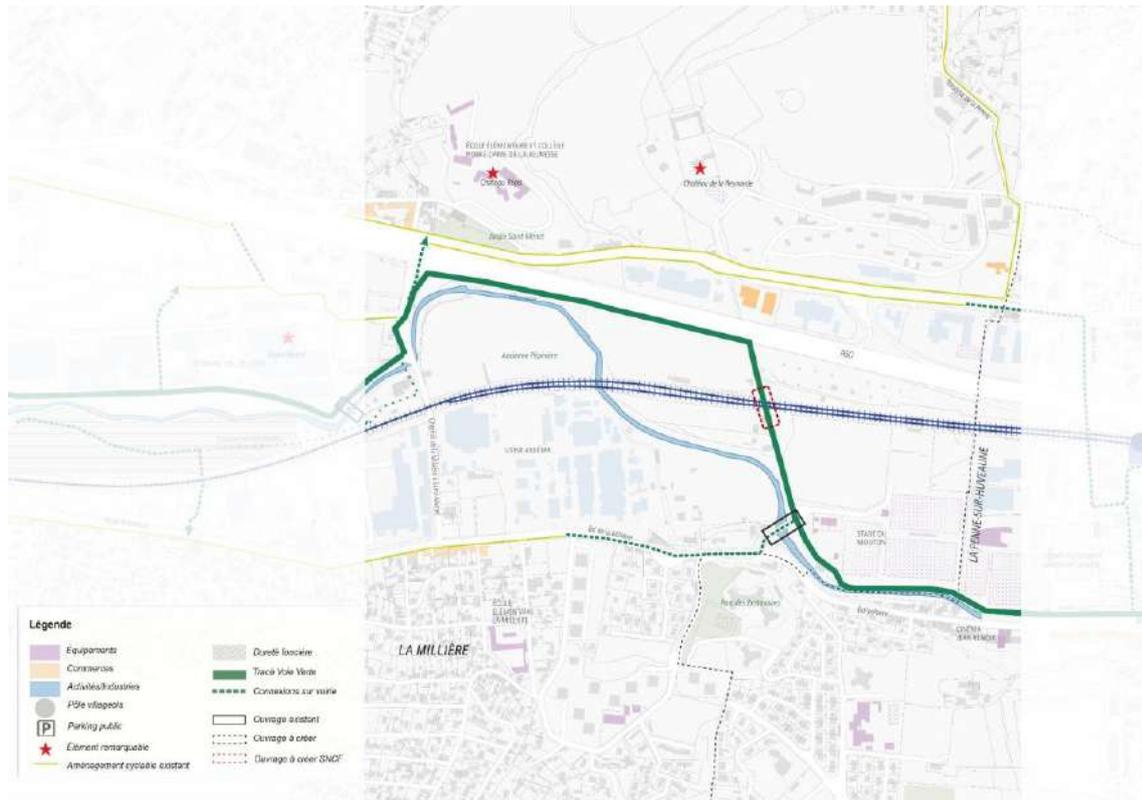
Réponse :

Samuel Guin : nous prenons en considération les obligations réglementaires autour de ce site, faisant que la voie verte ne peut pas trop s'approcher du site selon les divers périmètres de restrictions. Nous proposons donc d'assurer la continuité avec la Vallée Verte en restant sur la rive droite et en passant par le chemin du mouton à droite de l'ancienne pépinière de la Ville de Marseille, puis en longeant l'autoroute jusqu'à franchir les rails. Enfin, nous proposons une continuité jusqu'au stade du Mouton (cf. carte).

L'ancienne pépinière de Marseille est un site très arboré où la thématique hydraulique est très forte. Nous étudions en lien avec l'EPAGE HuCA, compétant dans ce domaine, la possibilité que ce site soit une zone d'expansion de crue. De la même manière, nous étudions la possibilité le long de Vallée verte de redessiner les berges afin d'en adoucir la pente.

Remarque :

Il serait intéressant de penser une continuité cyclable jusqu'au Château de la Reynarde, où une ancienne voie d'accès pourrait être réaménagée.



Tracé prévisionnel présenté

- **L'interconnexion avec le Parc des Calanques**

Question :

Avez-vous pensé les connexions possibles entre la voie verte et le Parc des Calanques par exemple ?

Réponse :

Samuel Guin (cf. les cartes) : nous ne pouvons pas traiter l'ensemble des connexions sur des linéaires étendus perpendiculairement à notre projet, les connexions cyclables se limitant à 500 mètres. En revanche, nous pouvons agir sur la signalétique afin de faire des liens avec les sentiers ou point d'intérêts qui existent dans ces 500 mètres autour de l'Huveaune.

L'Huveaune forme une fracture physique avec peu de franchissement entre le nord et le sud. Nous sommes attentifs à ce que le projet propose davantage de passerelles. Vos connaissances sur des sentiers existants sont une vraie valeur ajoutée qui nous éclairent et font avancer le sujet.

- **La place de la nature et la végétalisation de la voie verte**

Question :

Pourquoi les arbres plantés par les pouvoirs publics ne sont que très peu des arbres fruitiers ? Le long de la voie verte, des fruitiers pourraient-ils être plantés ? Les oiseaux pourraient se nourrir dans ces arbres fruitiers par exemple...

Réponse :

Samuel Guin : pour arborer la voie verte, les arbres choisis doivent être adaptés à la région et ne demander que peu d'eau pour éviter la création de réseaux nouveaux et surtout être validés par les organismes/services en charges des espaces verts, qui généralement ne souhaitent pas la mise en place d'arbres fruitiers pour des questions d'entretien. Nous souhaiterions ne pas avoir recours à de l'arrosage, mais la palette végétale n'est pas encore définie. Cependant, il pourrait être possible d'étudier la conception d'un verger dans une zone le long de l'Huveaune déjà humide, tout en gardant en tête la gestion de l'entretien de cette potentielle zone.

Au sujet des oiseaux : les espèces à l'étude le long de l'Huveaune ne se nourrissent que très peu dans les arbres fruitiers.

Vos contributions sur ce type d'idées nous sont essentielles ! Notre volonté est de prôner un modèle de co-construction afin que toutes les connaisseuses et tous les connaisseurs alimentent les futurs choix et la future instruction.

- **La sécurité de l'équipement**

Question :

Comment assurer la sécurité des cyclistes et piétons vis-à-vis des scooters ?

Réponse :

Samuel Guin : la problématique des scooters est à prendre au sérieux afin d'assurer qu'ils ne peuvent emprunter la voie verte. Des sortes de « séquenceurs » / mécanismes anti-deux roues motorisés seront prévus pour empêcher les engins non prévus de circuler sur la voie verte.

Aussi, une sous-question qui s'ajoute à l'idée de dispositifs anti-intrusion pour éviter les scooters, est celle d'un accès pour les pompiers et les secours.

Stéphane Aranda, Directeur du pôle aménagement SOLEAM : il faut aussi penser à un système d'alerte et de prévention en cas de risques inondations par exemples. Nous pensons une zone de refuge, une fermeture temporaire de la voie verte sur les passages à risque.

A quelles conditions la voie verte pourra être utilisée par vos salariées, vos salariés et vous-même ?

- **La continuité** : pour ne pas se perdre dans des itinéraires trop longs, permettre un trajet le plus rapide possible et faciliter les salariés qui habitent loin de leur lieu de travail.
- **La présence de parkings relais, l'accès aux gares et à une station de vélos en libre-service** : permettre l'intermodalité, un point soulevé longuement par plusieurs interlocuteurs.

- **Avoir des portiques** qui ne bloquent pas les vélos qui comportent des sacoches ou un siège-enfant par exemple.

- **La synthèse des contributions**

Question :

Y aura-t-il u retour sur les idées soumises lors des divers ateliers/ réunions ?

Réponse :

Elea Hamoud-Meunier, responsable de concertation : l'ensemble des échanges et propositions seront synthétisés dans un bilan de concertation qui sera transmis à la maîtrise d'ouvrage. Ce bilan sera ensuite présenté lors d'une réunion de restitution commune.

Nous pourrons aussi revenir vers vous en parallèle pour vous présenter plus précisément ce qui a été intégré ou ce qui n'a pas pu être retenu dans l'avant-projet.

Nous privilégions une restitution commune en visioconférence pour plus de facilité.

- **Les retours d'expériences sur des projets similaires.**

Question :

Des communes comme Avignon ont réalisé une voie verte similaire au projet le long de l'Huveaune, pourrions-nous regarder les retours expériences sur des sujets d'éclairage par exemple ?

Réponse :

Samuel Guin : nous pouvons nous inspirer de ce qui existe ailleurs mais la difficulté marseillaise est que la voie verte s'insère dans un tissu urbain très dense. Le bâti et l'urbanisme n'ont pas mis en valeur l'Huveaune et le cadre du projet qui nous occupe aujourd'hui est plus complexe qu'ailleurs.

De plus, les demandes sont parfois opposées, avec beaucoup de conflits d'usages qui voient le jour : la sécurité avec un éclairage la nuit est revendiqué par certaines et certains (nous pouvons penser à l'exemple des femmes), d'autres vont revendiquer avant tout la protection de la biodiversité et mettre en garde contre la pollution lumineuse. Beaucoup d'enjeux soulevés sont antagonistes et notre rôle est de les concilier.

Nous nous tournerons très probablement vers un éclairage solaire qui s'allume après détection de mouvement.

EN CONCLUSION

Elea Hamoud-Meunier a rappelé les modalités de la concertation : ateliers à venir le 2 mars sur la question des aménagements, l'adresse email, le questionnaire en ligne ainsi que le registre.

Il est acté que les adhérents de LEHV pourront soumettre une contribution commune d'ici au 26 mars.

D'autre part, un évènement sera organisé sur le site de la Vallée Verte lors d'un midi du mois de mars dont la date sera communiquée.

Enfin, l'équipe projet reviendra ensuite présenter les enseignements de la concertation et l'avant-projet validé.

PARTICIPANTS

NOM Prénom	Fonction	Organisme
Equipe projet		
GUIN Samuel	Responsable d'opérations	SOLEAM
ARANDA Stéphane	Directeur du pôle aménagement	SOLEAM
HAMOUD-MEUNIER Elea	Responsable de concertation	Eclectic Expérience
MORANDO Emilie	Chargée de concertation	Eclectic Expérience
Membres de LEHV		
METAL Christelle	Responsable des moyens généraux	Institut la Cadenelle
ROUX Isabelle	Responsable des moyens généraux	Groupe Candide
LACAUX Jean-Michel	Référent mobilité Directeur	Pole Alpha Meuble Lacaux
DENNEMONT Lorenzo	Manager	Appart Study
DOZOL Gilles	Commercial	Homeblok
AGUSTI GARCIA Sandra		Truck My Car
COURT PAYEN Alexandre	Directeur	Sud Amiente
FOLLACA Michelle	Assistante de direction	Arkema
CHABERT Audrey	Assistante de direction	Arkema
BONFILS Guillaume	Chargé de RSE	Pôle emploi PACA
FRICK Axel	Président	Symbiose Vallée, Citoyens de la Terre
RISO Vincent	Directeur	Eurovia Marseille
AMARA Hajar	Directrice	Renault La Valentine

COMPTE-RENDU

ATELIERS JEUNES

Collèges François-Villon, Louise-Michel, Honoré-Daumier

Trois ateliers de concertation ont été menés dans trois collèges des secteurs traversés par le projet de voie verte de l'Huveaune :

- **Le collège François-Villon** (11^e-12^e arrondissements) – 14 mars 2023
- **Le collège Louise-Michel** (9^e-10^e arrondissements) – 17 mars 2023
- **Le collège Honoré-Daumier** (6^e-8^e arrondissements) – 22 mars 2023

OBJECTIFS DES ATELIERS

- Offrir un espace d'information et de dialogue spécifique aux jeunes dans un établissement scolaire proche de l'Huveaune.
- Comprendre et recueillir les attentes des jeunes sur les équipements et services qui leur paraissent utiles le long de la voie verte.

DEROULE DES ATELIERS

Au collège François-Villon, l'atelier s'est exclusivement déroulé dans la classe en raison du temps imparti. Dans les deux autres collèges, l'atelier a débuté par une balade permettant de faire un diagnostic d'une portion de la voie verte existante (Prado-Capelette) avant de retourner en salle.

ENSEIGNEMENTS

De manière générale, ces ateliers ont permis de mettre en évidence :

- **Une faible utilisation du vélo par les jeunes : les collégiens se déplacent essentiellement à pied ou en bus** pour se rendre au collège et se déplacer dans leur quartier. Certains évoquent notamment **le manque de pistes cyclables, d'équipements pour les vélos (local vélo, vélos en libre-service à proximité du collège), ou encore le sentiment d'insécurité lié au trafic dense sur les boulevards** (notamment dans le 11^{ème} arrondissement).
- **Une sensibilité des jeunes pour les lieux de sociabilité/convivialité** sur la voie verte. **Les demandes les plus récurrentes des collégiens** montrent en effet qu'ils souhaitent pouvoir se retrouver entre amis, en famille, en amoureux, ou encore se donner rendez-vous le long de la voie verte : **lieux en terrasse (snacks, buvettes), équipements récréatifs, et/ou sportifs (aires de jeux,**

terrains de football, city-stade) ou encore un type de mobiliers (bancs, tables de pique-nique).

- **Une sensibilité écologique et paysagère**, qui se manifeste à travers les préconisations qu'ils ont pu faire sur **le matériau à privilégier pour les aménagements futurs et les rénovations d'équipements (bois), sur le revêtement du sol ; la sensibilité à la présence des déchets dans l'Huveaune et la volonté de sensibiliser le public à cette problématique ; la volonté d'avoir une voie verte arborée et des vues dégagées sur le paysage.**

Enseignements sur la voie verte existante (Prado-Capelette) :

- **Un usage de passage et un usage récréatif de la voie verte** : majoritairement la voie verte est un lieu de passage pour se rendre en centre-ville. Les collégiens ne restent pas nécessairement sur le sentier. L'usage récréatif actuel se résume essentiellement à **l'utilisation des équipements sportifs par une minorité d'entre eux** (habitant le quartier) en raison **de leur état souvent dégradé**. Ils sont tout de même appréciés pour **leur gratuité, leur aspect « intimiste », un peu caché, moins connu que d'autres équipements souvent sur-fréquentés**. Mais cet usage reste ponctuel et plutôt masculin, posant la question de la diversification des activités le long de la voie verte.
- La volonté d'une **offre récréative plus diversifiée et moderne** : les élèves ont souligné la nécessité de rénover les aménagements existants mais aussi la volonté d'avoir accès à d'autres types de sports et d'activités récréatives. Si les terrains de football ont été plébiscités majoritairement par les garçons, d'autres collégiens et collégiennes ont indiqué **leur intérêt pour d'autres activités, qu'elles soient sportives (basket, volley), pédagogiques (sentier botanique...) ou culturelles (expositions le long du cours d'eau)**.
- **Une préoccupation sur la sécurité le long de la voie verte** : dans l'ensemble des ateliers, les collégiens ont manifesté un sentiment d'insécurité aux abords de l'Huveaune et sur la voie verte existante, lié à plusieurs facteurs : **la peur de tomber dans le fleuve ou d'y être poussé, le manque d'éclairage la nuit, la présence de chiens, la présence de squat**.

Collège François-Villon



L'ATELIER EN 2 MOTS

L'atelier s'est déroulé dans une classe de 24 élèves de 4^{ème} durant 1h30. Un temps de diagnostic sur carte, en groupe, a d'abord été proposé aux élèves afin d'identifier où ils habitaient, comment ils se déplaçaient dans le quartier, et quels lieux ils fréquentaient. Puis, après un temps de présentation du projet dans son ensemble, les élèves ont été invités, en groupe, à discuter des activités qu'ils souhaiteraient avoir le long de la voie verte.

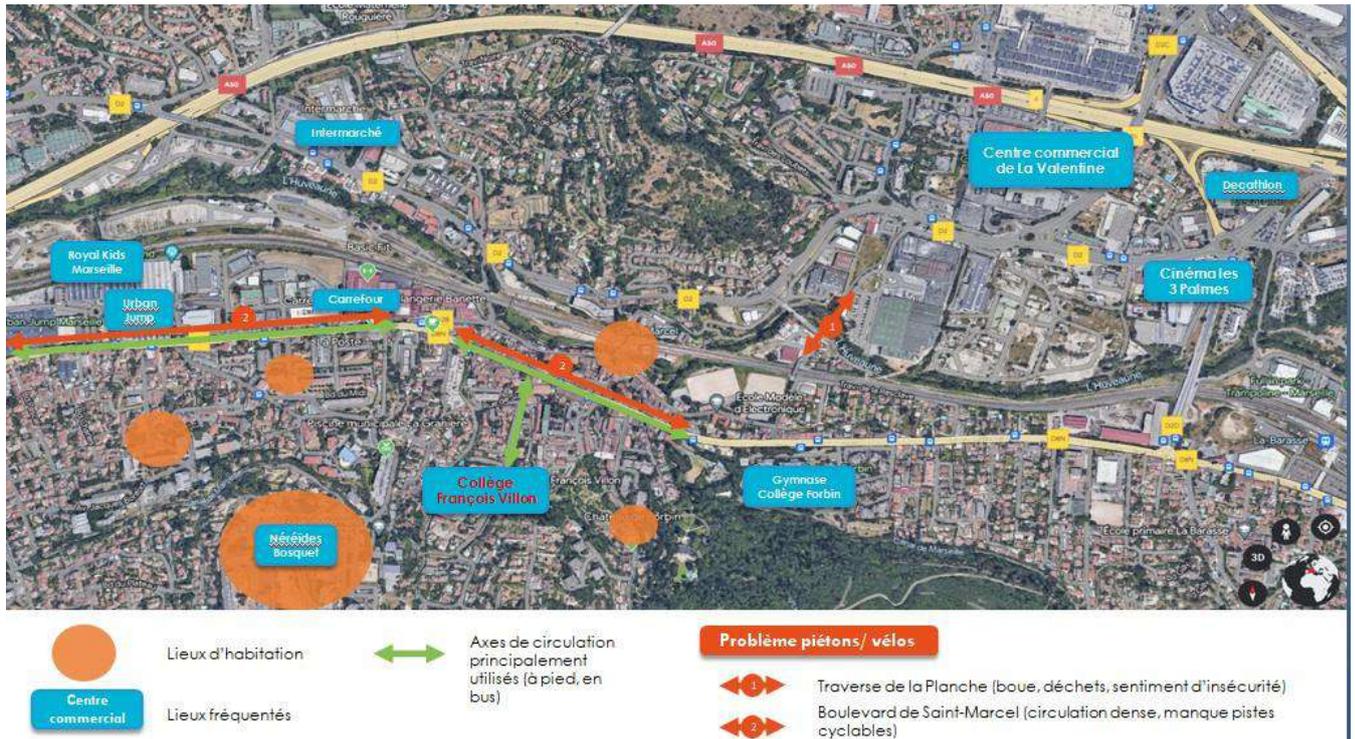
INTERVENANTES

- **BEGUE Angélique, LE FICHER Mathilde**, animatrices, La Compagnie des rêves urbains

DIAGNOSTIC SUR CARTE

Sur une carte du secteur, les élèves devaient indiquer :

- Où ils habitent
- Les transports qu'ils utilisent et le trajet pour venir au collège
- Les lieux qu'ils fréquentent régulièrement
- Les endroits où il est difficile de se déplacer à pied et à vélo.



Carte de synthèse – secteur collège François Villon

1. Lieux d'habitation

La majorité des élèves habite :

- **A proximité du collège François-Villon dans le quartier Néréides-Bosquet ;**
- **A Saint-Marcel** à proximité du château Forbin, du noyau villageois ou de la gare ;
- A la Valbarelle
- Certains habitent également à Saint-Loup, La Pomme et Aubagne.

2. Modes de déplacement

La grande majorité d'entre eux se déplace essentiellement **à pied et en bus** pour venir au collège. **Peu d'élèves se déplacent à vélo** dans le quartier, certains soulignant **le manque de pistes cyclables et la circulation trop dense sur le boulevard de Saint-Marcel**. **L'absence de local vélo au sein du collège** est aussi une des raisons évoquées par l'enseignante.

3. Lieux fréquentés dans le secteur

L'ensemble des élèves fréquente dans le secteur :

- **Le centre commercial de La Valentine**
- **Le cinéma Les 3 Palmes.**

Un grand nombre d'entre eux se déplace également :

- Dans le **quartier Néréides-Bosquet**.
- Dans des **lieux/équipements sportifs et récréatifs** du secteur (Decathlon, le gymnase du collège Forbin, Royal Kids et Urban Jump)
- Dans **les commerces du secteur** (Carrefour, Intermarché)

4. Difficultés de déplacement à pied et à vélo

- **Traverse de la planche et franchissement** : sol en mauvais état (boue), déchets, sentiment d'insécurité (« il y a des fous »).

Plus généralement, les élèves font part d'un sentiment d'insécurité aux abords de l'Huveaune aujourd'hui. Ils n'y vont pas notamment pour cette raison.

USAGES ET AMENAGEMENTS LE LONG DE LA VOIE VERTE

Sur des supports dédiés, les élèves devaient en groupe choisir les 3 activités qu'ils souhaiteraient avoir en priorité le long de la voie verte, expliquer pourquoi et décrire comment ils imaginent ces endroits.

Parmi toutes les propositions qui ont été faites, voici ci-dessous **les activités/équipements qui sont apparus les plus importants** pour les élèves. Ils sont classés par ordre d'importance :

1. **Des terrains de football / city stade et des snacks/buvettes pour s'acheter à manger et à boire sur place**
2. **Des endroits et du mobilier pour se détendre** (bancs, chaises longues)
3. **Des agrès sportifs pour faire de la musculation/fitness et des aires de jeux pour enfants**

Propositions par type d'activités :

Equipements / Activités	Justifications	Mobiliers à rajouter en plus / Préconisations
Terrains de football / City stade	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'endroits pour se réunir • Pratique importante (« universelle ») • Stades du secteur en béton et jugés inutilisables pour cette raison (aujourd'hui : Néréides, Bosquet, 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable • Bancs • Poubelles

	St Thys) <ul style="list-style-type: none"> • Stade municipal réservé aux clubs 	
Snacks / Buvettes	<ul style="list-style-type: none"> • S'acheter à manger sur place, ne pas avoir à prévoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable • Tables de pique-nique <p>→ A situer à côté des espaces sportifs</p>
Chaises longues, bancs	<ul style="list-style-type: none"> • Se retrouver entre amis dans un endroit calme, à l'écart, pour discuter tranquillement (idée de ne pas être entendu par les adultes). Ces endroits sont rares dans le secteur • Se détendre, se reposer 	<p>→ Ne pas mettre du mobilier qui absorbe la chaleur en été (fer)</p>
Agrès sportifs pour la musculation / fitness	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir accès à des équipements sportifs gratuitement (contrairement aux salles de musculation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bancs • Poubelles
Aire de jeux pour enfants (parcours d'aventure)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour que leurs petits frères et petites sœurs puissent s'amuser 	
Ponts pour franchir l'Huveaune	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les déplacements, éviter les détours (à vélo) 	
Table de ping-pong	<ul style="list-style-type: none"> • S'amuser 	

CONCLUSION

Les élèves ont fait part d'un **besoin de lieux de sociabilité** pour se retrouver entre amis et entre jeunes, dans un environnement naturel, agréable et calme. Ces endroits manquent dans le secteur, la voie verte pourrait ainsi répondre à ce besoin. Les préconisations sur les équipements futurs (pas de goudron/béton pour le revêtement de sol, privilégier des matériaux en bois, mettre des poubelles, des toilettes, des fontaines d'eau) témoignent également d'une **sensibilité à**

l'environnement paysager et la recherche d'un plus grand confort dans les aménagements.

Les élèves ont été informés des modalités de la concertation jusqu'au 26 mars. Le lien du questionnaire en ligne a été envoyé à l'enseignante pour diffusion auprès du collège ainsi que de parents d'élèves : <http://www.contribuez.fr/voie-verte-huveaune/>

Collège Louise-Michel



L'ATELIER EN 2 MOTS

L'atelier s'est déroulé dans une classe de 22 élèves de 3^{ème} durant 2h. Après un temps d'interconnaissance et de présentation du projet, une balade a été proposée aux élèves sur la voie verte existante, à proximité du collège, afin d'en faire le diagnostic ensemble. Puis, de retour en classe, les élèves ont été invités, en groupe, à discuter des activités qu'ils souhaiteraient avoir le long de la voie verte.

INTERVENANT.E.S

- **BEGUE Angélique, BENTEGEAT Antoine**, animatrice et animateur, La Compagnie des rêves urbains

BRISE-GLACE A MAIN LEVEE

Les élèves habitent :

- En grande majorité à **la Capelette**
- A Pont-de-Vivoux
- A Sainte-Marguerite
- A Saint-Tronc
- A Bosquet-Néréides
- A Mazargues
- A La Timone

La grande majorité d'entre eux se déplace essentiellement **à pied et en bus** pour venir au collège. **Trois d'entre eux utilisent la voie verte** pour se rendre au collège à pied. Ils l'appellent « **le chemin de sable** ». Certains viennent également de temps en temps **en voiture**. **Aucun élève ne vient en vélo ou en trottinette au collège**.

Hormis les trajets vers le collège, **peu d'élèves se déplacent à vélo** dans le quartier de manière générale.

BALADE

Sur des supports dédiés, les élèves devaient individuellement donner leur avis sur la voie verte et les aménagements/équipements existants.

1. Utilisation de la voie verte existante

La moitié des élèves de la classe utilise la voie verte pour :

- **Se rendre au PEM Marguerite-Dromel** (métro, arrêts de bus)
- **Rejoindre le centre-ville, les plages du Prado, le stade Vélodrome**
- Se balader
- Lors de sorties scolaires organisées par le collège

L'autre moitié n'utilise pas la voie verte parce que certains n'y habitent pas à proximité, se déplacent en voiture ou n'en voient pas l'intérêt.

2. Ambiance actuelle

De manière générale, les élèves soulignent que **le cadre est agréable** pour s'y promener. Toutefois, ils l'utilisent peu parce qu'ils **ne s'y sentent pas en sécurité**.

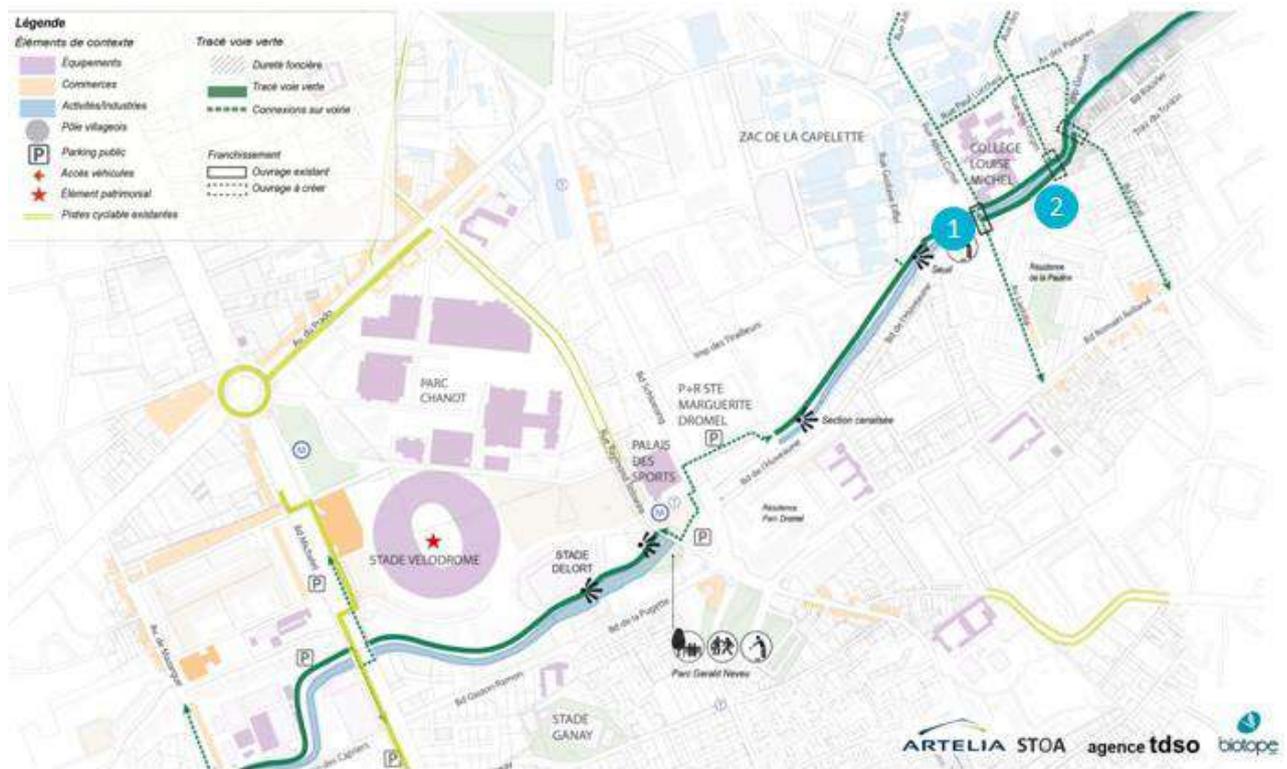
Éléments positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec la nature, le fleuve, la biodiversité (présence de canards, chant des oiseaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'insécurité lié : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au manque d'éclairage le soir ▪ Aux barrières cassées /

<ul style="list-style-type: none"> • Endroit calme et beau (pas de voitures ni de motos) 	<p>manque de barrières (peur de tomber dans le fleuve, de se faire pousser)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de chiens ▪ Risque inondation (débordement du fleuve) <ul style="list-style-type: none"> • Revêtement au sol inconfortable, salissant et dangereux (lors des chutes à vélo par exemple) • Chemin monotone et long
--	--

3. Aménagements/équipements existants

Lors de la balade, il a été demandé aux élèves de faire un diagnostic de deux espaces (cf carte) :

1. L'entrée/sortie de la voie verte face au collège
2. Les terrains de sport (terrain de football et de basket) situés dans le quartier de La Pauline à proximité du collège



Entrée/sortie de la voie verte existante

Les élèves utilisent cet espace pour attendre avant l'ouverture du collège. Plusieurs d'entre eux ont souligné la nécessité de mieux aménager cet endroit en y apportant du mobilier pour s'asseoir et se poser avant d'entrer au collège ou pendant les pauses.

Eléments positifs	Points à améliorer	Idées pour améliorer l'endroit
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre agréable (proximité avec l'Huveaune) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'endroits pour s'asseoir • Manque d'entretien de l'espace (arbres coupés, morceaux de verres au sol, etc.) • Trop de monde par rapport à l'espace restreint • Sentiment d'insécurité (trafics de stupéfiants à proximité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager l'endroit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bancs ▪ Poubelles ▪ Fontaines d'eau ▪ Eclairage ▪ Distributeurs alimentaires • Mettre des vélos en libre-service • Améliorer l'esthétique de l'espace avec du street art

Terrains de football et de basket existants

De manière générale, peu d'élèves utilisent ces espaces jugés inconfortables, peu pratiques et mal entretenus.

Eléments positifs	Points à améliorer	Idées pour améliorer l'endroit
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des terrains de sport avec le collège 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'entretien : pas de filets dans les cages de football ; paniers de basket cassés ; épines dans les herbes hautes • Sols en goudron inconfortables et dangereux • Accès aux terrains de sport inconfortable (chaussée déformée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre/réparer les filets des cages de football, les paniers de basket • Privilégier revêtement synthétique au sol, pelouse • Aménager l'endroit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bancs, tables pour se détendre, se poser ▪ Fontaines d'eau

	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'insécurité : trafics de stupéfiants, bagarres 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des terrains de sport • Remplacer les terrains par un espace de pique-nique avec des tables et des bancs (proposition minoritaire)
--	--	---



Photo 1 : Chaussée déformée – accès au terrain de football

Autres remarques :

Barrières anti-intrusion actuelles : nécessaires pour ne pas avoir de voitures et de scooters sur la voie verte, mais jugées trop étroites et dangereuses (il est fréquent de se cogner la tête, une partie de l'équipement étant trop basse). Certains soulignent également qu'elles obligent à faire des détours et rendent le cheminement compliqué.

NOUVEAUX USAGES ET AMENAGEMENTS SOUHAITES LE LONG DE LA VOIE VERTE

Sur des supports dédiés, les élèves devaient en groupe choisir les 3 activités qu'ils souhaiteraient avoir en priorité le long de la voie verte, expliquer pourquoi et décrire comment ils imaginent ces endroits.

Parmi toutes les propositions qui ont été faites, voici ci-dessous **les activités/équipements qui sont apparus les plus importants** pour les élèves. Ils sont classés par ordre d'importance :

1. Des snacks/buvettes pour s'acheter à manger et à boire et des aires de jeux pour les enfants
2. Des terrains de football et de basket (rénover les terrains existants)
3. Des tables de pique-nique et des agrès sportifs pour faire de la musculation/du fitness

Propositions par type d'activités :

Equipements / Activités	Justifications	Mobiliers à rajouter en plus / Préconisations
Snacks / Buvettes	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de commerces à proximité du collège (commerces existants trop éloignés et chers) 	<ul style="list-style-type: none"> • Toilettes • Bancs
Aire de jeux pour enfants (balançoires)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour que les petits frères et petites sœurs puissent s'amuser après l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable
Terrains de football/basket	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les stades actuels (Remplacer le goudron par du gazon/pelouse ; mettre des filets dans les cages et aux paniers, refaire les lignes de démarcation sur les sols, enlever les épines et les plantes dangereuses) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable → Mettre snacks/buvettes à proximité
Tables de pique-nique	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la possibilité de déjeuner sur place, à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable → Les placer à proximité des buvettes
Agrès sportifs pour la musculation / fitness	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du sport dans un cadre naturel agréable 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable
Bancs, transats	<ul style="list-style-type: none"> • Se retrouver entre amis 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable

	<ul style="list-style-type: none"> • Attendre l'ouverture du collège dans un cadre plus confortable et agréable (remplacer les murets par des bancs) • Se détendre au bord de l'Huveaune (nature, biodiversité) 	
Exposition sur les déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et inciter à ne pas jeter ses déchets par terre et dans l'Huveaune 	<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux colorés

CONCLUSION

Les échanges avec les élèves ont permis de mettre en évidence **qu'ils utilisaient peu la voie verte existante (sentiment d'insécurité, manque d'équipements, sol jugé salissant et inconfortable)**. Ils l'utilisent essentiellement pour se rendre au centre-ville mais ne reste pas sur le sentier.

Toutefois, on constate **qu'ils sont en demande de lieux de sociabilité, que ce soit à proximité du collège ou plus à l'écart** pour être tranquille et se retrouver entre eux. Ils imaginent ainsi la voie verte comme un moyen de répondre à ce manque dans le quartier. **Ces lieux peuvent prendre plusieurs formes : en terrasse (snacks, buvettes), espaces de détente, terrains de sport.** Les terrains de football sont demandés majoritairement par les garçons, les filles souhaitant davantage diversifier l'offre sportive.

Par ailleurs, il est à noter que **la proximité avec l'Huveaune génère de l'inquiétude et un sentiment d'insécurité qui les dissuadent d'utiliser la voie verte** (peur de tomber, de se faire pousser, manque d'éclairage la nuit). **Plusieurs d'entre eux préconisent de mettre des barrières ou une clôture afin de séparer le sentier du cours d'eau.** Enfin, certains témoignent **d'une sensibilité écologique liée à la pollution du fleuve** et voient le projet de voie verte comme une opportunité de sensibiliser à ces problématiques.

Collège Honoré-Daumier



L'ATELIER EN 2 MOTS

L'atelier s'est déroulé dans une classe de 22 élèves de 3^{ème} durant 2h. Nous avons débuté par une balade sur la voie verte à proximité du collège, afin de présenter le projet et de faire le diagnostic du cheminement existant. Puis, de retour en classe, les élèves ont été invités, en groupe, à discuter des activités qu'ils souhaiteraient avoir le long de la voie verte.

INTERVENANT.E.S

- **BEGUE Angélique, BENTEGEAT Antoine**, animatrice et animateur, La Compagnie des rêves urbains

BRISE-GLACE A MAIN LEVEE

Les élèves habitent à :

- **Saint-Giniez**
- **Sainte-Anne**
- **Bonneveine**
- Sormiou
- Saint-Tronc

- Vieille Chapelle
- Luminy

La grande majorité d'entre eux se déplace essentiellement **en bus** et **à pied** pour venir au collège. **Quelques-uns utilisent la voie verte** pour s'y rendre.

Certains viennent également de temps en temps **en voiture**, plus rarement **en trottinette**. Aucun élève ne vient en vélo au collège. Par ailleurs, hormis les trajets vers le collège, **peu d'élèves se déplacent à vélo** dans le quartier de manière générale.

BALADE

Sur des supports dédiés, les élèves devaient individuellement donner leur avis sur la voie verte et les aménagements/équipements existants.

1. Utilisation de la voie verte existante

La majorité des élèves de la classe utilise la voie verte pour :

- **Jouer au football** sur le city-stade
- **Se rendre au parc Borély, aux plages du Prado**
- **Se balader à pied, à vélo**
- Promener les chiens
- Aller au bord de l'Huveaune
- Se donner rendez-vous

2. Ambiance actuelle

De manière générale, les élèves soulignent que **le cadre est agréable et convivial** pour s'y promener. Toutefois, ils dénoncent **un sentier sale et pollué**.

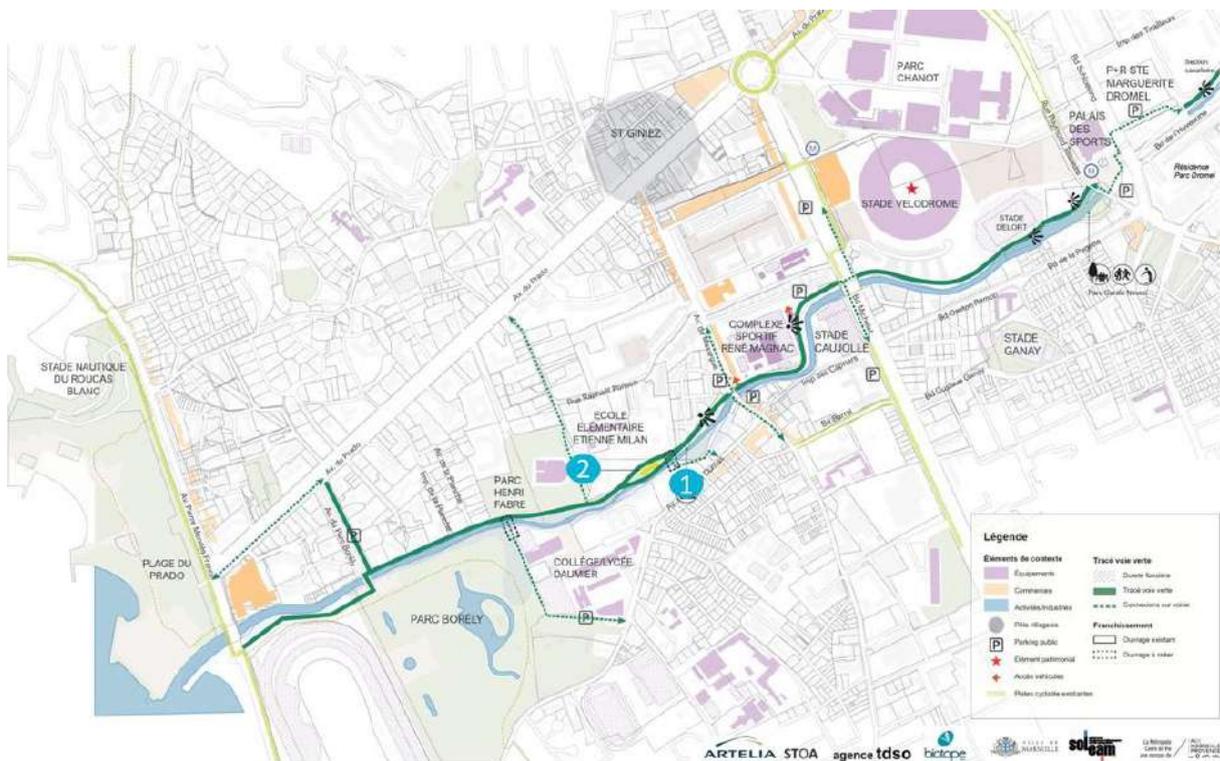
Éléments positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec la nature, la biodiversité (chant des oiseaux avant les travaux sur la rive gauche de l'Huveaune) • Endroit calme et beau • Endroit récréatif (jeux, activités de loisirs) • Endroit vivant, convivial (présence d'enfants, de promeneurs, de cyclistes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Endroit sale (déchets, crottes de chien, mauvaises odeurs) • Sentiment d'insécurité lié à la présence de chiens • Mobilier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bancs en métal inconfortables (trop chaud en été et froid en hiver) ▪ Espaces récréatifs vieillissants (nécessité de les réhabiliter et de les

<ul style="list-style-type: none"> • Attachement au lieu (pour ceux qui habitent à proximité depuis qu'ils sont petits) • Mobilier : bancs pour s'asseoir 	<p>moderniser)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre paysager : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vue sur les travaux rive gauche ▪ Huveaune à sec ▪ Proximité des immeubles
---	--

3. Aménagements/équipements existants

Lors de la balade, il a été demandé aux élèves de faire un diagnostic de deux équipements présents sur la voie verte existante (cf carte) :

1. L'aire de jeux pour enfants
2. Le terrain de football



Aire de jeux pour enfants

Selon les collégiens, l'aire de jeux est très utilisée par les familles. L'endroit est convivial mais trop petit. Les élèves préconisent d'agrandir l'espace et de proposer **une offre de jeux plus diversifiée, moderne et inclusive. La question de la sécurité de l'espace fait débat.**

Éléments positifs	Points à améliorer	Idées pour améliorer l'endroit
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre paysager agréable • Endroit convivial (lieu de rendez-vous pour les familles) • Revêtement de sol souple • Mobiliers : bancs, poubelles • Sentiment de sécurité : espace clôturé • Proximité avec les habitations (pratiques pour les familles et du quartier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace trop petit (beaucoup d'enfants, en particulier l'été) • Manque de jeux et jeux inadaptés aux tous petits (0-3 ans) • Équipement vieillissant • Sentiment d'insécurité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proximité avec l'Huveaune (chutes possibles) ▪ Lieu exposé et à la vue de tous ▪ Présence de SDF ▪ Sentiment d'emprisonnement (clôtures) • Endroit sale • Environnement sonore bruyant (travaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandir l'aire de jeux • Diversifier l'offre de jeux (balançoires, tourniquet, jeux d'eau pour l'été) et l'adapter aux jeunes enfants (0-3 ans) • Rénover/moderniser les jeux existants • Privilégier des matériaux en bois • Aménager l'endroit en rajoutant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des fontaines d'eau potable ▪ Des bancs supplémentaires • Sécuriser l'endroit pour qu'il soit moins exposé (faire en sorte qu'on ne puisse pas observer les enfants jouer) • Mettre de la pelouse partout

Terrain de football

De manière générale, l'endroit est très fréquenté par les jeunes pour qui c'est un **espace de convivialité, un lieu de sociabilité, de rencontre**. Néanmoins, ils soulignent un **cadre paysager désagréable voire dangereux**. Ils souhaiteraient un **espace plus naturel** (sol, matériau utilisé pour le mobilier, arbres).

Éléments positifs	Points à améliorer	Idées pour améliorer l'endroit
<ul style="list-style-type: none"> • Espace de convivialité, de 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'entretien : pas de filets dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier revêtement synthétique au sol,

<p>sociabilité (pour se retrouver entre amis, pour faire de nouvelles rencontres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre paysager (nature, proximité avec l'Huveaune) 	<p>cages de football</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sols en goudron inconfortables et dangereux • Clôtures en grillage dangereuses (blessures liées au grillage en fer) et insuffisamment hautes (n'empêche pas les ballons de sortir du terrain) • Terrain exposé au soleil, manque d'ombre (désagréable l'été) • Manque de diversité des sports proposés (un seul sport possible) • Espace ouvert : circulation des vélos sur le terrain • Esthétique : manque de couleurs, béton (« tout est gris ») • Manque d'éclairage la nuit • Présence de chenilles processionnaires dans les arbres 	<p>pelouse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre/réparer les filets de cages de football • Agrandir le terrain • Diversifier l'offre de sport (ajouter des paniers de basket, des filets de volley-ball) • Aménager l'endroit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bancs, ▪ Fontaines d'eau potable • Matériau utilisé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre un autre type de clôtures/grillages (pas en fer) ▪ Privilégier le bois (bancs) • Entretien du terrain • Planter davantage (manque d'arbres)
--	--	--

NOUVEAUX USAGES ET AMENAGEMENTS LE LONG DE LA VOIE VERTE

Sur des supports dédiés, les élèves devaient en groupe choisir les 3 activités qu'ils souhaiteraient avoir en priorité le long de la voie verte, expliquer pourquoi et décrire comment ils imaginent ces endroits.

Parmi toutes les propositions qui ont été faites, voici ci-dessous **les activités/équipements qui sont apparus les plus importants** pour les élèves. Ils sont

classés par ordre d'importance :

1. **Des snacks/buvettes pour s'acheter à manger et à boire**
2. **Des terrains de football (rénover les terrains existants) et des aires de jeux pour les enfants**
3. **Des agrès sportifs pour faire de la musculation/du fitness**

Propositions par type d'activités :

Equipements / Activités	Justifications	Mobiliers à rajouter en plus / Préconisations
Snacks / Buvettes	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux de sociabilité/convivialité (se retrouver en famille, entre amis, lieux de rendez-vous) • Importance en été (pour pouvoir se rafraîchir) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable • Endroit arboré pour être à l'ombre <p>→ A proximité des aires de jeux pour les enfants (permettre aux parents de surveiller les enfants)</p> <p>→ Interdire les chiens</p>
Terrains de football	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les stades actuels (pelouse synthétique, filets dans les cages) et en rajouter sur le linéaire • Lieu de sociabilité (se retrouver entre amis, faire de nouvelles rencontres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable • Bancs
Aire de jeux pour enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Pour que les petits frères et petites sœurs puissent s'amuser après l'école • Importance pour les familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux en bois adaptés à tous les âges • Abri (pour protéger les enfants quand il pleut) • Bancs
Agrès sportifs pour la musculation / fitness	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du sport gratuitement à l'extérieur plutôt qu'en salle • Lieu de 	<ul style="list-style-type: none"> • Bancs • Eclairage la nuit

	sociabilité/convivialité (se retrouver entre amis)	
Tables de pique-nique	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la possibilité de déjeuner sur place, à l'extérieur • Lieu de convivialité 	→ Les placer à proximité des buvettes et des aires de jeux pour enfants
Franchir l'Huveaune (passerelle)	<ul style="list-style-type: none"> • Ne plus faire de détours (aller au collège plus rapidement, avoir accès aux commerces) 	→ Installer plusieurs passerelles
Bancs, transats	<ul style="list-style-type: none"> • Se retrouver entre amis • Se reposer, se détendre au bord de l'Huveaune • Observer le paysage • Surveiller ses enfants (à proximité des aires de jeux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bancs en bois (s'intègrent mieux dans le paysage et plus confortables que le fer) • Les disposer de manière à avoir de belles vues sur le paysage • Planter des arbres autour
Terrain de volleyball	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la possibilité de faire d'autres types de sports 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture du terrain (clôture) • Eclairage la nuit • Bancs
Panneaux d'information sur la nature/l'histoire de la vallée de l'Huveaune	<ul style="list-style-type: none"> • Outil de sensibilisation sur différents thèmes • Moyen de se cultiver et d'apprendre de nouvelles choses 	

Autres remarques :

- Ajouter des poubelles en bois le long du linéaire pour éviter que les gens jettent leurs déchets par terre.
- Interdire les chiens dans certains endroits le long du linéaire.

CONCLUSION

Comme dans les deux autres collèges, on constate parmi les propositions faites par les élèves **une sensibilité aux lieux de sociabilité**. Ils imaginent **une voie verte conviviale**, permettant de se retrouver entre amis, se donner rendez-vous, faire de nouvelles rencontres. Cette dernière est perçue à la fois comme un espace de promenade, de détente et un espace récréatif.

Ils sont également sensibles **au cadre paysager et au matériau utilisé** pour réaliser les équipements. **Ils imaginent une voie verte moins bétonnée, très arborée, offrant des vues dégagées sur le paysage.** Ils souhaiteraient également des aménagements en bois, intégrés dans le paysage.

Enfin, **la question de la sécurité** a été soulignée à de nombreuses reprises. Certains d'entre eux ne se sentent pas en sécurité sur la voie verte existante (chute possible dans l'Huveaune, présence de squat, aire de jeux exposés à la vue de tous, présence de chiens) et souhaiteraient qu'elle soit traitée dans le projet de voie verte.

COMPTE-RENDU

Réunion avec les associations représentantes de PMR et en situation de handicap

7 mars 2023 – visioconférence

LES OBJECTIFS DU PROJET

Connecter la voie verte

La voie verte de l'Huveaune sera :

- **Reliée aux équipements de proximité** (établissements scolaires, lieux culturels...)
- **Connectée aux autres pistes cyclables et aux pôles de transports** (gares, métro, bus, tram, stations le vélo)
- **Raccordée aux aménagements existants ou en cours** (par exemple, les travaux d'aménagement des berges de l'Huveaune sur le secteur Heckel)

LA MÉTROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

LES OBJECTIFS DE CET ATELIER

- Informer les participants sur le projet et sur la démarche de concertation
- Recueillir les avis et les propositions des participants sur l'accessibilité du projet pour les PMR et les personnes en situation de handicap.

LA REUNION EN 2 MOTS

La réunion s'est déroulée en visioconférence. Après un temps de présentation du projet et de ses ambitions, les participants ont pu poser leurs questions et interagir avec l'équipe projet présente.

A l'issue de cette réunion, il a été acté que l'équipe concertation enverrait le compte-rendu ainsi que les supports permettant aux structures de consolider des contributions plus précises sur la localisation des lieux d'accueils à proximité de l'Huveaune, leurs préconisations en matière d'accessibilité et d'aménagement de la voie.

LES INTERVENANTS

- Cécile Balestrini, conseillère technique Métropole Aix-Marseille-Provence
- Samuel Guin, responsable d'opération SOLEAM
- Elea Hamdoud-Meunier, Emilie Morando, animatrices Eclectic Experience

LES PARTICIPANTS

- M. Fofana, membre de l'association ARAIMC (Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux) qui comporte 12 établissements principalement à Marseille.
- M. Hureau, conseiller en transition énergétique et écologique chez Adere Paca, structure qui travaille avec plusieurs associations dont l'ARI (Association régionale pour l'intégration), LAFA, Serena.

PRESENTATION

Voir diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS/REPONSES

Question

M. Fofana : comment traverser sur cette voie verte lorsque l'on a une déficience visuelle ?

Réponse :

M. Guin : Nous nous attacherons à respecter les obligations réglementaires avec la mise en place de dispositifs tels que par exemple les bandes podotactiles, les des bandes guides, le potelets contrastés (tête blanche) et autres. Les lieux ont été identifiés afin de les installer avec une attention particulière sur les zones de connexions avec les voies existantes. Nous sommes preneur de tout retour d'expérience sur l'usage nous indiquant quels équipements sont à prioriser.

Question :

M. Fofana : le marquage au sol ne dure pas, la peinture s'efface. Les couleurs les plus durables sont le jaune ou le blanc.

Réponse :

M. Guin : l'aspect granulométrique est plus durable dans le temps que la peinture. Les études techniques nous aideront à faire les choix nécessaires pour les personnes avec une déficience visuelle.

M. Fofana fait remarquer que certains trottoirs sont trop hauts et peu praticables pour des personnes à mobilité réduite. Des normes de largeur de trottoir sont bien évidemment à prendre en compte.

Question :

M. Hureau s'interroge sur les finalités de la voie verte. Comment concilier des balades dominicales et l'usage pendulaire de la voie verte pour se rendre à son travail ? Il semblerait que beaucoup de compromis conduirait à une contreperformance. Des tronçons seront-ils ciblés pour favoriser une mobilité de travail par exemple, et sur d'autres espaces pourrait-il être plus convivial et pédagogique ?

M. Guin : la voie verte est par définition un espace partagé qui a pour but la cohabitation entre les divers usages. Sur les tronçons existants, en semaine le conflit d'usage n'existe pas vraiment car tout le monde circule avec un même but. Le problème se pose davantage le weekend, en « période récréative » avec une multiplicité d'usages. Le but du projet n'est pas de séparer les piétons des vélos avec plusieurs tracés ou des séparations physiques. A termes, les itinéraires bis seront maintenus en vue d'une densification du maillage cyclable, ce qui permettra des alternatives cyclables dans le cas où des usages sur les équipements centraux sont trop complexes. Ce maillage avec d'autres pistes sera fait avec des voies plus « roulantes ».

Remarque :

M. Huraux a évoqué la difficulté des éducateurs qui s'occupent des personnes à mobilité réduite est que si l'espace n'est pas sécurisé et séparé des autres usages cela met en danger les résidents. D'autre part, les dispositifs anti-intrusion actuels ne permettent pas l'accès aux fauteuils roulants, notamment électriques.

Réponse :

Mme. Balestrini : La voie verte sera protégée des voitures mais en effet l'espace ne permettra une distinction et une séparation des usages et l'équipement sera donc une voie verte. Des rappels de respects des différents usagers seront positionnés. Sur une voie verte, l'usager le plus vulnérable est prioritaire.

Question :

Mme. Hamdoud-Meunier : cela soulève la question de comment les résidents pourraient utiliser cet équipement ? Est-ce que vous identifiez des opportunités pour l'utiliser ?

M. Huraux : un fauteuil électrique est un objet souvent lourd et large, et difficile à manier. Des personnes à mobilité réduite pourraient être mal à l'aise avec le fait de pouvoir mettre en danger des individus. Il faudrait donc voir avec les éducateurs, sur quels créneaux il y a moins de monde et où ce serait plus agréable.

Mme. Balestrini : Il ne sera possible d'indiquer des créneaux mais il paraît évident que la voie verte sera plus utilisée pour du domicile travail aux horaires de semaine pendulaire et pour du loisir avec des usages familiaux le week-end, pendant les vacances scolaires et le mercredi. Nous pouvons imaginer qu'en journée cet espace soit beaucoup moins fréquenté.

M. Guin : Par retour d'expérience sur le tronçon existant au droit du vélodrome, les sens de circulation et les usages séparés (par une bande plantée) ne sont pas respectés.

Un objectif de ce projet est la notion de vivre ensemble, sur un même espace partagé, définition même d'une voie verte.

M. Huraux : il paraît pour le moment compliqué de concilier des dispositifs anti-intrusion qui permettent d'ouvrir les espaces aux fauteuils mécanique et électrique, à part peut-être avec un système de badges.

Les agrès adaptés aux PMR sont de bonnes idées. Il est en revanche complexe d'assurer les personnes et sécuriser les espaces pour les personnes à mobilité réduite qui utiliseraient ces agrès.

Question :

M. Fofana : les fauteuils électriques sont autorisés à 6km/h sur les trottoirs, sinon ils sont interdits. Pourrons-nous nous rendre sur la voie verte ?

Réponse :

Mme. Balestrini : Pour rappel une voie verte n'est ni un trottoir ni une piste cyclable. Elle est considérée par le code de la route comme une route réservée aux circulations non motorisées. Des interdictions de circulation peuvent être prises par l'autorité administratives. Les personnes à fauteuil roulant sont bien sûr autorisées à circuler sur ces voies car a priori les fauteuils roulants ne sont pas assimilés à des véhicules et ce même si ils sont autorisés à circuler sur la chaussée.

Contacts :

Samuel Guin : s.guin@soleam.net

Cécile Balestrini : cecile.balestrini@ampmetropole.fr

Emilie Morando (concertation) : 06 40 49 52 25 emilie@eclectic-experience.net

COMPTE-RENDU

Rencontre avec les associations mobilités actives

22 mars 2023 – La Marseillaise

LA REUNION EN 2 MOTS

A l'initiative de l'équipe projet, 7 représentants d'associations de cyclistes et de randonnées se sont réunis à la Tour la Marseillaise pour un temps d'information et d'échanges sur le projet de voie verte : le Collectif vélos en ville, l'association pennoise de randonnée, le comité départemental de randonnée, France Nature Environnement et l'association les marches de l'Etoiles.

Parmi les personnes présentes, deux d'entre elles avaient participé à des temps de concertation grand public et tous avaient pris connaissance du support de présentation envoyé au préalable.

Après un premier temps de présentation du projet, la maîtrise d'œuvre est revenue plus en détails sur les tracés potentiels des 14 kilomètres de voie verte de l'Huveaune sur le territoire marseillais.

De ces échanges sont ressortis d'importants questionnements sur l'ambition du projet, son calendrier de réalisation ainsi que les conditions de réussite d'un équipement de mobilités douces.

Les participants ont aussi été invités à transmettre leur contribution complémentaire à l'équipe concertation via l'adresse mail dédiée.

LES INTERVENANTS

L'équipe projet était représentée par :

- Cécile Balestrini, conseillère technique Métropole Aix-Marseille-Provence
- Samuel Guin, responsable d'opérations à la SOLEAM
- Axelle de Feraudy, responsable d'opérations à la SOLEAM
- Mylène Oury, paysagiste STOA
- Agnès Fromont, bureau d'étude Artelia
- Éléa Hamdoud-Meunier, équipe concertation Eclectic Experience
- Émilie Morando, équipe concertation Eclectic Experience

LES ECHANGES

Evoquées au fil de la réunion, les conditions de réussite de la voie verte semblent être d'ordre multiple :

- Une voie protégée des véhicules motorisés ;
- Un linéaire continu et bien signalé ;
- Une voie connectée aux gares et aux autres modes de transports ;
- Une voie à privilégier à proximité de l'Huveaune ;
- Un équipement structurant, allant jusqu'à Aubagne.

Au-delà de ces éléments pratiques, d'autres enjeux (comme l'éclairage) ont fait l'objet de nombreux échanges : les équipements, l'éclairage, les tracés, les connexions ou encore les dispositifs anti-intrusion.

o **L'ambition du projet et son calendrier de réalisation**

Interrogatifs sur le linéaire de la voie verte et sa réalisation, des participants ont remis en question le fait que la voie verte soit opérationnelle en premier lieu sur le territoire Marseillais. Ils ont vivement souhaité que la voie verte soit pensée jusqu'à Aubagne et remis en question le temps long de ce projet.

A ce sujet, Cécile Balestrini, conseillère technique à la Métropole Aix-Marseille-Provence a précisé que les communes avaient des avancements différents. La Ville de Marseille avait déjà réalisé une étude de faisabilité en 2017-2018, ce qui a permis à la Métropole d'engager la phase opérationnelle et de prévoir une réalisation de l'équipement pour 2026-2030. En revanche, le projet est encore en phase d'étude de faisabilité sur les communes de la Penne-sur-Huveaune et Aubagne. Cela s'explique aussi par le fait que la Métropole n'est pas compétente en matière de voirie sur ces deux communes.

o **Les équipements et espaces de loisirs**

L'aménagement de nouveaux espaces de vie sur la voie verte a suscité des questions de localisation et de gestion :

- Ces espaces de loisirs seront-ils sur la voie verte ou en dehors de l'axe de circulation ?
- Ces espaces seront-ils gérés par les Parcs et jardins de la Ville et donc fermés aux mêmes horaires que le Parc Borély ?

Cécile Balestrini et Samuel Guin, responsable d'opération à la SOLEAM assurent que les équipements complémentaires seront réalisés en bordure de l'axe de circulation de la voie verte. L'ambition est d'ouvrir au public le plus largement possible cette voie verte et ces espaces tout en assurant la sécurité des usagers et celle des riverains. Selon les gestionnaires des espaces les règles et les horaires pourraient différer mais un travail est en cours avec la ville de Marseille afin de les uniformiser et rendre plus lisible et cohérent l'espace.

o **L'éclairage**

L'éclairage a suscité de nombreux échanges, mettant en exergue la difficulté des usages à concilier. Il apparaît nécessaire pour les participants de prendre en compte :

- La limitation de l'impact environnemental sur l'éclairage

- La sécurité des usagers de la voie verte
- La prise en compte des personnes déficients visuels

Des propositions plus précises ont aussi été faites :

- Étudier un éclairage bas, permettant plutôt de baliser la voie verte (marquage photoluminescent, petites balises...)
- Étudier la possibilité de ne pas éclairer l'ensemble de la voie verte, avoir une approche sectorisée

A ce sujet, Samuel Guin et Cécile Balestrini ont précisé souhaiter concilier ces problématiques en étudiant une intensité lumineuse suffisante pour les usagers mais sans impact de pollution lumineuse sur les espaces. Il est aussi pensé à la possibilité d'éclairer la voie verte mais pas les équipements annexes pour limiter les usages illicites et à ne pas éclairer 24h24H.

Ainsi, à ce stade des réflexions les orientations vont vers un éclairage jusque minuit puis un éclairage par détection de mouvement entre minuit et 4h00 du matin.

○ **La sécurité et l'accès à la voie verte**

Le sujet des dispositifs anti-intrusion a suscité des débats. Les participants n'ont pas abouti à un consensus sur la nécessité d'en installer. Si pour certains participants aucune innovation technique ne pourra véritablement permettre un accès fluide et qu'il vaut mieux ne pas mettre de dispositif et verbaliser les contrevenants, pour d'autres les dispositifs sont nécessaires pour limiter les entrées de véhicules motorisés.

Cécile Balestrini a invité des collectifs à tester le dispositif installé au niveau de la Fourragère, afin d'avoir un retour d'usages notamment pour les vélos cargos.

La sécurité a aussi été abordée sous l'angle de la vitesse des cyclistes. Ainsi, un participant a questionné la possibilité de limiter la vitesse pour les vélos.

Cécile Balestrini a précisé que chaque usager devait respecter les autres utilisateurs et notamment les plus vulnérables. Toutefois, même si des panneaux étaient installés il y a peu de moyens de contrôler la vitesse des vélos. La présence de médiateurs pour sensibiliser les différents utilisateurs de la voie verte au respect des autres seraient une possibilité.

Une participante a souhaité proposer la mise en place de parkings voiture à proximité de la voie verte, permettant aux usagers habitant loin de l'Huveaune d'en profiter aussi.

○ **Les tracés (cf. voir les cartes)**

Lors de cette réunion, les personnes présentes ont souhaité aborder le tracé dans son ensemble. A ce jour, les tracés proposés sur les cartes sont des propositions faites par la maîtrise d'œuvre qui ont aussi été débattus lors des temps de concertation.

Il a été rappelé que les traits pleins en vert étaient les propositions de tracés longeant l'Huveaune, et que les traits pointillés représentaient les possibilités de reconnections sur voirie.

A ce sujet, il a été demandé quel était le périmètre d'étude du projet, c'est-à-dire jusqu'où les reconnections pouvaient être étudiées ? Cécile Baslestrini a précisé que cela se faisait dans un périmètre de 500 mètres autour du fleuve.

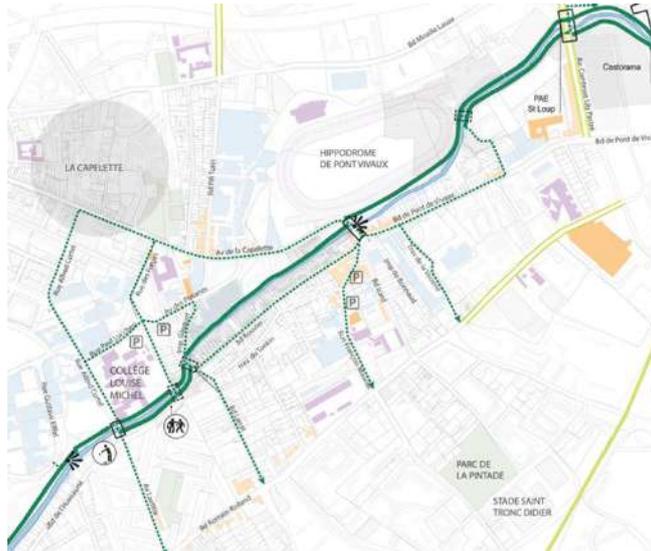
1. Secteur 6/8 : boulevard Michelet



Un participant a questionné la possibilité de faire passer la voie verte sous le pont du Boulevard Michelet pour éviter la traversée sur voirie.

Agnès Fromont, du bureau d'étude Artelia a évoqué la contrainte technique du risque inondation et a souligné que le dénivelé à cet endroit était particulièrement important. Il n'est donc pas possible, d'un point de vue hydraulique et réglementaire d'envisager un passage sous pont à ce niveau-là.

2. Secteur 9/10 : Collège Louise Michel et Hippodrome Pont de Vivaux



Samuel Guin et Mylène Oury ont confirmé que l'objectif à cet endroit est de pouvoir profiter des espaces sportifs près du Collège, en élargissant la zone d'écoulement du cours d'eau afin de dégager un passage afin que la voie verte puisse passer au droit du collège.

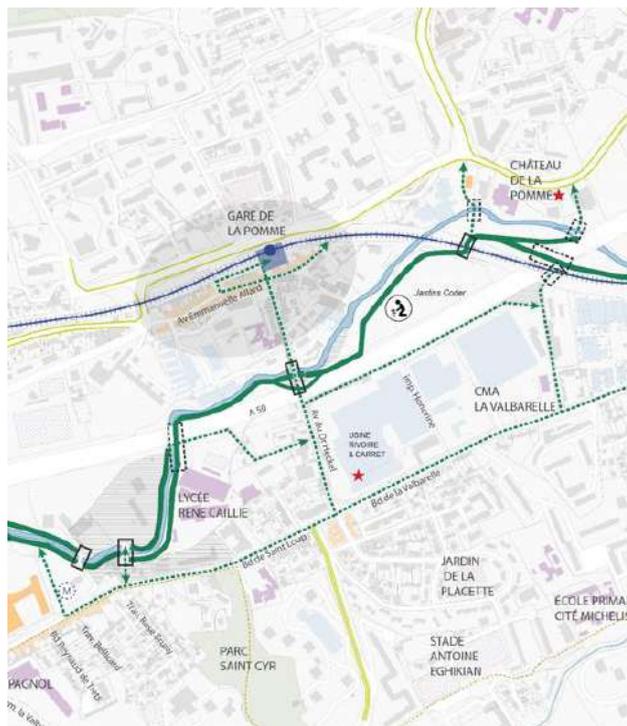
A court terme, la maîtrise foncière est nécessaire pour assurer un tracé continu jusqu'à l'hippodrome de Pont de Vivaux où beaucoup de propriétés privées longent l'Huveaune. La voie verte passera sur la rive droite pour rejoindre l'Hippodrome.

Mais à l'horizon 2026, les itinéraires de reconnections sur voirie ont fait débat. Un participant estime que le Boulevard Rouvier est un itinéraire intéressant. Elea Hamdoud-Meunier, animatrice a précisé que le CIQ de la Capelette avait manifesté sa préférence pour le passage via cet itinéraire.

Mylène Oury a toutefois rappelé qu'il sera nécessaire de penser un réajustement du stationnement de ce boulevard mais aussi de prendre en compte la continuité du parcours jusqu'à l'Hippodrome dans le choix qui sera fait.

Un participant a souhaité questionner l'aspect écologique de l'Hippodrome. Mylène Oury et Samuel Guin avancent que cet espace a beaucoup été retravaillé et que techniquement, la voie verte pourrait longer l'Hippodrome et l'Huveaune.

3. Secteur 9/10 : la Pomme

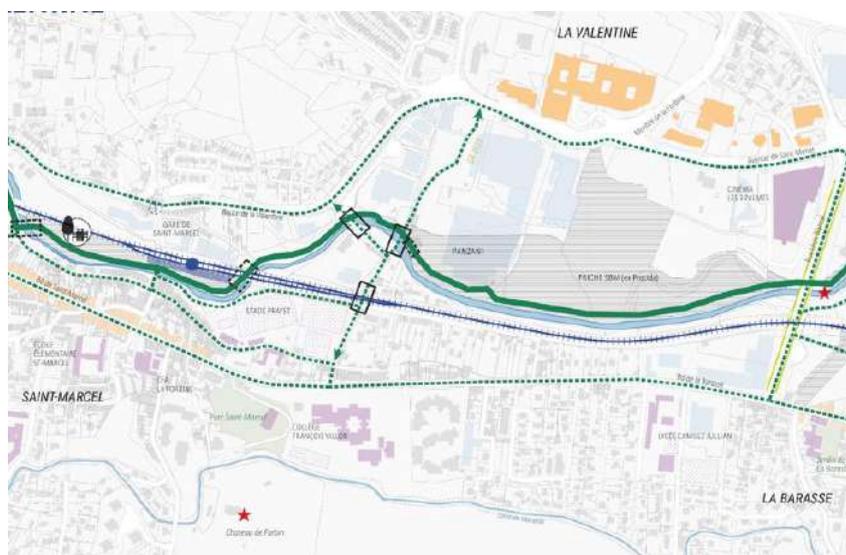


Un participant a réagi sur le secteur de la Pomme et en particulier sur le passage vers le Jardin Coder, et s'interroge sur la réalisation de pas japonais dans le cadre du projet Heckel. Il précise que ce principe n'est pas adapté aux vélos.

Samuel Guin a alors rappelé que le projet Heckel était porté par l'EPGA HuCa dans le cadre de sa compétence GEMAPI et que la voie verte devra se reconnecter avec. Néanmoins, dans le cadre de la voie verte la réalisation d'une passerelle est à l'étude.

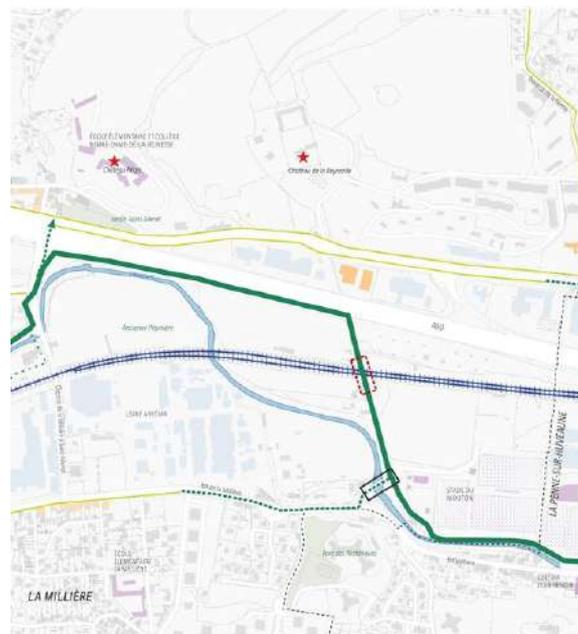
Agnès Fromont souligne que la création de franchissement est soumise à beaucoup de contraintes : ne pas accentuer le risque inondation, donc potentiellement les élever en hauteur et préserver la sécurité des usagers.

4. Secteur 11/12 : La Valentine



Dans le secteur de la Valentine, des ouvrages seront réalisés sur le long terme, avec entre autres un passage vers la gare de St Marcel qui est un espace intéressant en bordure d'Huveaune.

5. Secteur 11/12 : sites de la Vallée verte et usine Arkema



L'usine Arkema, par ses activités est une zone PPRT (plan de prévention des risques technologiques) qui interdit réglementairement les usages statiques à proximité.

Les discussions avec la SNCF se poursuivent afin de penser au mieux les franchissements possibles et éviter que la voie verte s'éloigne trop de l'Huveaune.

Un participant se questionne sur l'interface entre la voie verte et le l'aire d'accueil de gens du voyage situé derrière la Pépinière.

o **La cohabitation avec les bus**

Questionnés sur les modes de cohabitation souhaitables avec les bus, les participants ont insisté sur le fait que la cohabitation dans une voie partagée était difficile à cause des différences de gabarits et de vitesses. Plusieurs pistes de solutions ont été abordées et proposées par les représentants :

- Les doubles voies de bus pourraient être une solution : la mixité serait facilitée ainsi que les possibilités de dépassements.
- L'ouverture des voies de bus dans les cas où il n'y a pas d'aménagement cyclable.
- Mieux signaler les voies, les vitesses autorisées, les routes et les usagers autorisés.

De manière partagée, il est souhaitable de privilégier un aménagement dédié aux cycles.

o **La concertation**

Un membre d'association pennoise de randonnée a demandé pourquoi les associations de la Penne-sur-Huveaune n'avaient pas été incluses aux réunions. Cécile Balestrini a rappelé que pour les communes de la Penne et Aubagne, ce projet en était au stade des études de faisabilité. Une concertation pour ces communes aura lieu après ces études préalables, si les communes le souhaitent.

La concertation actuelle est volontaire et porte sur le territoire marseillais afin de nourrir l'avant-projet.

Il a aussi été demandé la raison pour laquelle les CIQ n'étaient pas présents aujourd'hui.

Il a été rappelé par Cécile Balestrini que toutes les associations et les CIQ étaient invités aux réunions publiques et ateliers participatifs. Beaucoup de membres de CIQ se sont d'ailleurs déplacés aux réunions dans les trois secteurs. La présente réunion s'attachait à réunir des associations de randonnées et de cyclistes afin de creuser des sujets spécifiques.

PRESENCES

NOM PRENOM	ASSOCIATIONS / STRUCTURES
BARTOLI Evelyne	FF Randonnée 13 Évasion randonnée
SENTENAC Claude	Association Pennoise de Randonnée
VEYRIE Gilbert	Collectif Vélos en ville
MICHAEL Martine	Association Marches de l'Etoile
COPPEY Stéphane	FNE 13
CANETTO Fabien	Collectif Vélos en ville
PIMENTEL Cyril	Collectif Vélos en ville

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION VELO EN VILLE

RECUE PAR MAIL LE 30 MARS 2023

/- sécuriser les traversées de routes./

//

/- la traversée de Dromel, la plus directe possible./

//

/- la sortie EST de la Pomme actuellement en chantier impossible pour vélo/

//

/- le conflit d'usage piétons cyclistes. Même là où c'est suffisamment large, pas de démarcation entre le cheminement des 1 et autres, pas même un code couleur au sol. /

//

/- Pour la 1ere partie des travaux, qui ne sera pas continue, des itinéraires bis sont prévus : porter une attention particulière sur la sécurité et les panneaux d'orientation./

//

/- Une attention sur les intersections avec l'avenue de Mazargues, du Prado, Schloesing.../

//

/- être dans la boucle du choix et des tests des équipements./

//

/- L'utilisation de vidéo verbalisation/

//

- /Sur le sujet des barrières anti-vélo (anciennement baptisées barrières anti-scooter) :/

/Il ne faut pas oublier que les dispositifs de filtrage nuisent à l'accessibilité globale des voies vertes. Il ne faut pas en effet considérer que l'accès au vélo, mais également au vélo cargo et au vélo de voyage (avec sacoche ou avec remorque) puisque la voie verte suit le tracé de la V65 et a donc une vocation //touristique. /

/Il convient également de considérer les tricycles pour PMR et personnes ne sachant pas tenir en équilibre sur 2 roues qui doivent aussi pouvoir passer : c'est une obligation légale liée à la loi de 2005 sur l'accessibilité. Et un tricycle poussé avec fauteuil roulant, c'est encore plus exigeant qu'un biporteur.../

/Il existe un système //de filtrage qui marche bien, c'est le triptyque :/

/(1) information (on voit souvent des barrières sans panneaux de signalisation,

donc on ne sait pas si les scooters sont interdits et ils ne sont pas verbalisables)
/

/(2) éducation-autorégulation (si il y a beaucoup d'usagers légitimes qui fréquentent la voie verte, il y a très peu de risques d'intrusions de scooters)/

/(3) sanction (il est en général facile pour la Police municipale d'intercepter un scooter et il est possible dans certains cas de confisquer le véhicule : très dissuasif)./

/Que vaut-il mieux prendre comme risque : qu'un contrevenant passe en faisant du bruit une fois de temps en temps aux heures creuses ou accepter que tous les usagers légitimes soient pénalisés par des barrières aux entrées et aux sorties, tous les jours et à toutes les heures ?/

/Enfin, il faut se référer aussi aux préconisations du Cerema sur les dispositifs anti-intrusion : toujours commencer par ne pas mettre de barrières pour évaluer l'ampleur et la persistance éventuelle de problèmes malgré les sanctions avant de chercher un dispositif miracle qui respecterait la loi sur l'accessibilité et en même temps empêcherait vraiment les scooters de passer./



Bagatelle, le 26 mars 2022

VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

Sur le périmètre du comité d'intérêt de quartier Saint-Giniez Prado Plage et sur le secteur du 8ème arrondissement, les points principaux suivants sont abordés pour le constat :

- Une pollution chronique aux PFAS évoquée par la presse,
- Une pollution des plages à chaque épisode pluvieux important,
- Un entretien quasi inexistant,
- De nombreuses nuisances préexistantes et non traitées dans une zone fortement urbanisée à laquelle de nouvelles nuisances dont une ouverture permanente pourrait être ajoutée,
- Une absence de surveillance,
- Des conflits piétons / autres usagers ainsi que des problèmes générés par des SDF ou les campements de ceux-ci.
- Des incidents importants les jours de match par des supporters alcoolisés qui empruntent ce chemin longeant le fleuve.
- Un projet de passerelle entre Clos Bey et Henri Fabre à évaluer.
- En dépit d'une situation de sécheresse critique, un risque "inondation" avec une montée rapide des eaux à ne jamais sous-estimer.

*

* *

Dans ces conditions, aménager ce fleuve et ses abords en amont sans décontaminer les zones surfaciques impactées et sans régler les rejets problématiques tout en ajoutant des aménagements (aires de pique nique, jeux,...) susceptibles de générer des déchets liés à la fréquentation est de nature à créer une pollution encore plus importante que celle déjà observée en aval et au niveau de l'embouchure et ce, compte tenu du comportement de certains usagers. L'Huveaune n'a pas bonne presse pour la propreté ce que la situation actuelle de CRISE sécheresse n'arrange pas.

.../...

De plus, il est illusoire de croire qu'aucun engin motorisé n'empruntera cette voie en dépit des interdictions et des dispositifs sélectifs implantés ce qui nécessite une surveillance physique et par vidéo.

Enfin, accroître le nombre d'équipements dans une zone fortement urbanisée est source de conflits d'usage et peut être contraire à la sécurité en cas d'inondation fulgurante, ce dont l'Huveaune est coutumière. Les conflits actuels entre les piétons et les autres usagers doivent être réglés avant que cet aménagement ne soit totalement opérationnel.

La mise en place d'une passerelle peut être envisagée si elle permet une connexion directe entre le parc Henri Fabre et le parc Borély tout en assurant la déviation permanente de la circulation des divers engins et rendant aux piétons, un usage exclusif du sentier pédestre actuel entre le Parc Henri Fabre et l'entrée principale du parc Borély. Ceci permettra un maintien de la continuité et l'accès même lors des fermetures du sentier liées aux risques de pluie et notamment pour les PMR qui fréquentent les lieux sur les recommandations de l'office de tourisme et des congrès de Marseille.

*

* *

Préconisations du CIQ SGPP :

- Aménagements mesurés dans les zones urbaines traversées. Privilégier ceux déjà implantés et les amender
- Fermeture nocturne privilégiée avec extinction des éclairages à partir de l'Avenue de Mazargues en direction de l'embouchure
- Sanctuarisation du sentier pédestre de l'Huveaune (entre Fabre et Borély) au profit exclusif des piétons
- Circulation différenciée entre les piétons et les autres usagers lorsque cela est possible compte tenu de l'espace restreint
- Création envisageable d'une passerelle pour accès direct entre le parc Henri Fabre et le parc Borély dédiée aux usagers d'engins (notamment vélos) ainsi qu'aux piétons lors de la fermeture du sentier pédestre lors des prévisions de précipitations
- Fermeture nocturne impérative du parc Henri Fabre
- Vidéosurveillance à renforcer sur l'ensemble des points sensibles d'accès
- Entretien régulier du lit, des abords et des voies
- Mise en valeur de la végétation existante et renforcement de celle-ci par des plantations adaptées aux évolutions climatiques

.../...

- Connexion avec les autres modes de transport et mise en place de parkings sécurisés et d'abris sur l'itinéraire
- Inclure les abords du fleuve dans le dispositif de surveillance estival des plages et assurer une présence des forces de la police durant les autres périodes lors des pics de fortes fréquentations
- S'agissant d'une voie à vocation principalement ludique, établir un cheminement parallèle ou l'amélioration des voies départementales actuelles pour accroître la part modale du vélo dans le plan de déplacement entre Marseille et le bassin aubagnais notamment afin d'assurer une vitesse « commerciale » intéressante et assurer l'attractivité de ce moyen alternatif comme une substitution éventuelle aux autres vecteurs.

Le bureau du CIQ Saint-Giniez Prado Plage

M^{me} Mireille TAVERNIER
194 chemin de MORGIOLI
13009 MARSEILLE.

Marseille, le 12-2-23

VOIEVERTE-HUVEAUNE@CONTRIBUEZ.FR

Mesdames, Messieurs,

Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité d'aménager EN URGENCE le tronçon du fleuve commençant en amont du Blvd MICHELET et finissant en aval de l'Ave. de MAZARGUES :

- des berges sans doute stabilisées mais sans aucun souci de l'esthétique ; et fort encombrées !
- Or, depuis les deux ponts enjambant le fleuve à ces endroits, et ouverts aux piétons, autos, autobus RTM, autocars de tourisme, faisant ainsi fonction de belvédères, le paysage est ahurissant : herbes "folles" hauts arbustes et petits arbres enchevêtrés, végétation sauvage poussant dans tous les sens depuis des années au moins, peut-être même des décennies ---
- sans parler des ordures, sans doute jetées en grand nombre en vertu de la "théorie du carreau cassé" du New Yorkais BENNETT --- et susceptibles d'attirer rats, sangliers, CANIS LUPUS, et pourquoi pas Gaby le Gabilan (sic) ?
- ce spectacle lamentable (gratuit, il est vrai) s'offre aux yeux de toutes et tous : chercheurs de du-

M^{me} Mireille TAVERNIER
194 chemin de MORGIOLI
13009 MARSEILLE.

Marseille, le 12-2-23

VOIEVERTE-HUVEAUNE@CONTRIBUEZ.FR

Mesdames, Messieurs,

Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité d'aménager EN URGENCE le tronçon du fleuve commençant en amont du Blvd MICHELET et finissant en aval de l'Ave. de MAZARGUES :

- des berges sans doute stabilisées, mais sans aucun souci de l'esthétique ; et fort encombrées !
- Or, depuis les deux ponts enjambant le fleuve à ces endroits, et ouverts aux piétons, autos, autobus RTM, autocars de tourisme, faisant ainsi fonction de belvédères, le paysage est ahurissant : herbes "folles" hauts arbustes et petits arbres enchevêtrés, végétation sauvage poussant dans tous les sens depuis des années au moins, peut-être même des décennies ---
- sans parler des ordures, sans doute jetées en grand nombre en vertu de la "théorie du carreau cassé" du New Yorkais BENNETT --- et susceptibles d'attirer rats, sangliers, CANIS LUPUS, et pourquoi pas Gaby le Gabyan (sic) ?
- ce spectacle lamentable (gratuit, il est vrai) s'offre aux yeux de toutes et tous : chercheurs de du-

miny, visiteurs des Calanques, du Corbusier, des mu-
sées, foules de la Foire de Marseille - Cassis, du foot-
ball, du rugby, etc... Quelle image de Marseille!
- mais le pire est à venir: ces végétaux, objets, etc...
constituent des embâcles aggravant crues et inonda-
tions, qui de décennales sont devenues annuelles avec
le changement du régime des pluies.
- ce secteur est habité, comporte aussi commerces,
bureaux, écoles et lycées et il doit donc être traité
en priorité. Et ensuite, régulièrement.
- il ne s'agit pas uniquement des Jeux Olympiques,
mais d'activités économiques pérennes, d'établisse-
ments scolaires, de logements, de VIES HUMAINES...

- ce passage étant proche de l'embouchure du fleu-
ve, rien ne doit ralentir ou empêcher l'écoule-
ment des eaux vers la mer.
- au contraire, dans la partie amont du cours du fleu-
ve, près de sa source, il est nécessaire d'aménager
des zones où l'eau puisse être retenue lors des
crues, des sortes de bassins de rétention, des prairies
d'étalement, pour freiner la vitesse d'écoulement
des flots et réduire le volume des eaux char-
riées vers l'aval. Et son lit doit être tenu propre.
- il faut entretenir le lit et les berges du fleuve
et de ses affluents depuis leurs sources jusqu'à
son estuaire du Prado.

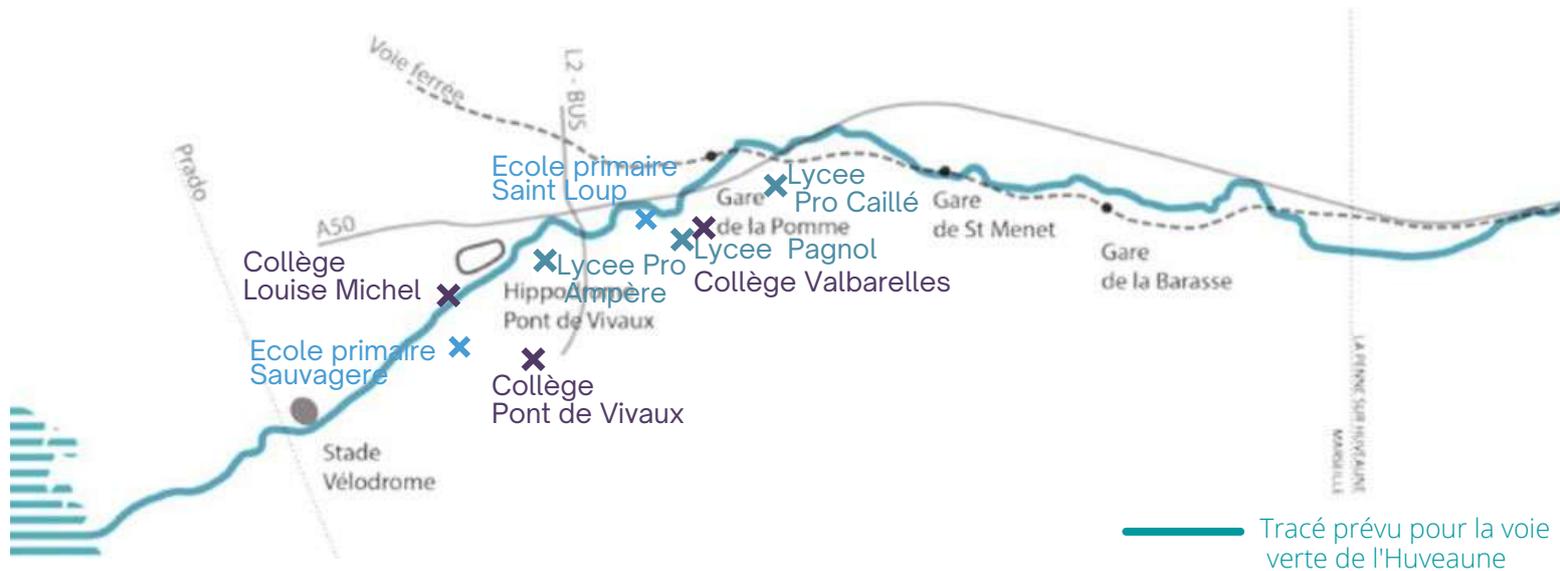
Je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes sincères
salutations, ainsi que mes remerciements anticipés.

Favre

Voie verte de l'Huveaune

Création d'un parcours pédagogique en partenariat avec les établissements réseau

Le projet consisterait à créer un parcours pédagogique, éducatif et ludique le long de la nouvelle voie. Il s'agirait de mettre en avant les actions de la métropole en matière de développement durable en s'appuyant sur certains des 17 ODD définis par l'ONU (protection de l'environnement, mobilité douce, éducation...). Mais aussi des exemples pédagogiques sur le thème des éco-gestes et des focus sur la faune et la flore rencontrées.



Cette action pourrait prendre la forme d'un parcours "augmenté" (flashcodes qui renvoient à des contenus numériques) pour lequel chaque établissement réaliserait une affiche sur un des thèmes choisi avec une charte graphique harmonisée. On peut aussi imaginer que les établissements professionnels soient mis à contribution pour la conception et la réalisation des structures nécessaires à un affichage permanent.

Contacts:

- Mr Blondel (Chef d'établissement: 04.91.29.84.00/ ce.0130072h@ac-aix-marseille.fr
- Mme Allali (Enseignante): 06.59.05.15.52/ rania.allali@ac-aix-marseille.fr
- Mr Erre (Enseignant): 06.16.07.61.94/ jean-jerome.erre@ac-aix-marseille.fr

Marseille, le 26 mars 2023



CONCERTATION PRÉALABLE PROJET DE CRÉATION DE LA VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE

OBJET : Contribution de la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements au projet de voie verte de l'Huveaune soumis à concertation.

La Mairie des 6ème et 8ème arrondissements soutient le projet de voie verte de l'Huveaune mais demande la parfaite intégration des enjeux et ajustements suivants :

Les bords de l'Huveaune et ses ponts/passerelles vont devenir des axes structurants des mobilités douces (marche, vélo, notamment) et permettre de nouvelles liaisons inter-quartiers aujourd'hui absentes et ceci est particulièrement vrai dans le 8ème arrondissement.

Pour tenir compte des enjeux de mobilité douce que représentent cette voie verte, en particulier le désenclavement de certains quartiers, il est essentiel qu'elle puisse être accessible 24h sur 24 et que sa largeur soit portée à 8 mètres dans la partie qui sera la plus fréquentée (le 8ème arrondissement) afin de séparer les flux piétons et cyclistes (y compris pour la nouvelle passerelle projetée dans cet arrondissement).

Dans la commande Voirie 2023-2026, la Mairie de secteur demandera, par ailleurs, la création d'un réseau de trottoirs et pistes cyclables protégés aux abords de cet axe. De cette façon, les déplacements à pied ou vélo seront davantage attractifs dans un arrondissement où les déplacements se font majoritairement en voiture.

Surtout, des bassins d'emploi, de vie et de loisirs très importants seront désormais reliés par un axe apaisé (Littoral, Prado, Valentine, La Penne-sur Huveaune, Aubagne). Il est donc essentiel de porter cette voie verte au niveau des meilleurs standards d'aménagements piétons et cyclistes.

Au-delà du rappel des enjeux pour le 4ème secteur de Marseille et les remarques d'ordre général, la Mairie de secteur formule les demandes suivantes :

- L'option nord est souhaitée pour l'emplacement de la nouvelle passerelle afin de garantir la connexion du secteur de l'avenue Alexandre Dumas et de la Cité scolaire Daumier avec l'avenue du Prado. Elle devra être ouverte H24 pour couvrir tous les types de déplacement et permettre un désenclavement des quartiers aux abords. Pour ce faire, un cheminement piéton/cycliste isolé Parc Henri Fabre et éclairé comme la voie verte devra être créé ;

- L'ouverture nocturne de la Voie verte entre embouchure et allées Borély semble rencontrer l'obstacle du grand portail du Parc Borély qui est classé et fermé la nuit. Pour permettre une continuité nocturne entre l'embouchure de l'Huveaune et la passerelle Mazargues, une option de contournement du portail doit être étudiée ou, à défaut, l'ouverture d'une seule des portes du grand portail pour accéder à un cheminement piéton/cycliste isolé Parc Borély et éclairé comme la voie verte pour conduire à l'embouchure de l'Huveaune ;

- Les accès diurnes et nocturnes devront être limités aux seules mobilités douces. Pour cela, il semble important de prévoir un mobilier d'accès adapté aux passages des piétons/vélos mais entravant l'accès aux scooters et motos ;

- Un éclairage intelligent (minimum ou variable) est essentiel pour permettre de limiter les rassemblements nocturnes.

Enfin, au-delà des enjeux de mobilité, les enjeux environnementaux et de biodiversité sont cruciaux. Il est donc important de veiller à limiter les pollutions sonores et lumineuses, renaturer les bords, car l'Huveaune doit retrouver son rôle de corridor écologique et de biodiversité.

p/o Le Directeur de Cabinet du Maire



Synthèse des contributions sur le registre numérique

Date	Message	Thème	Thématique	Réponse
26/01/2023	<p>Bonjour, Merci pour cette concertation, mais quelle déception à l'ouverture du dossier de concertation. Il n'y a rien de plus que deux perspectives et un calendrier déjà diffusés dans la presse depuis plusieurs mois. Vous indiquez "une réalisation en deux temps" ; pouvez-vous svp a minima préciser ces "deux temps" sur le tracé en page 2. Concrètement quels seront les tronçons mis en service en 2026 et ceux mis en service en 2030 ? La voie longeant l'Huveaune, il n'y a pas ou très peu d'enjeu sur le tracé. En revanche, nous aurions apprécié de connaître le profil en travers de la voie verte (plus précis que "3 à 5m" du dossier), les équipements projetés (local vélo, éclairage, mobilier,...) et leurs implantations, les ambitions paysagères, les connexions avec les infrastructures cycles existantes (et à venir) et avec les infrastructures de transport, etc ... Nous attendons beaucoup de cet axe vélo et regrettons le très faible contenu du dossier présenté. Si nous devons formuler une demande prioritaire concernant les équipements, ce serait de proscrire fermement les fameux "portique vélo" qui ponctuent notamment la nouvelle piste cyclable du BUS, et qui pénalisent fortement les cyclistes. Les autres conditions de succès des axes vélos sont connues : sécurisation et jalonnement de l'itinéraire, distinction ferme entre vélo/piéton et vélo/voiture, ombrage important, équipements réguliers (local vélo et kit de réparation par exemple). Nous attendons donc avec impatience de nouveaux éléments sur ce dossier. Bien à vous. Mike</p>	Concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'information sur la concertation - Ouverture/fermeture de la voie verte - Conflit d'usages - Confort d'utilisation - Equipement et services 	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution, et prenons bien note de votre commentaire.</p> <p>La concertation qui s'est ouvert le 26 janvier et se poursuit jusqu'au 26 mars, a vocation à donner la parole aux citoyens pour qu'ils puissent contribuer à la définition du projet. Les tracés et tronçons réalisés en 2026 et 2030 ne sont donc pas encore finalisés, tout comme les principes d'aménagement. C'est l'objectif de la concertation d'aiguiller ces décisions. Le tracé définitif tout comme le détail des aménagements à mettre en place ne seront connu qu'une fois la concertation préalable finalisée.</p> <p>Nous organisons actuellement des ateliers participatifs sur ces questions, nous vous invitons donc à y participer pour apporter vos contributions. Rendez vous sur la page Marseille change, qui détaille les dates des différents ateliers : https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune</p> <p>Bien cordialement,</p>

26/01/2023	<p>Bonjour,</p> <p>Sur la 1ere partie des berges, à la sortie du parc Borely, au niveau de l'avenue alexandre dumas, un projet immobilier (Adn Borely) a démarré. Au dépôt du permis de construire, il était prévu qu'un pont relie les 2 rives à hauteur de l'école nationale de danse. Une fois le permis de construire accepté, le projet de ce pont a évidemment disparu au profit de projet de grilles fermant hermétiquement ce nouveau complexe immobilier (qui a d'ailleurs fait table rase d'arbres centenaires). Cette vois verte aurait ainsi pu être accessible par tous les habitants du quartier et notamment les collégiens et lycéens de Daumier de façon agréable et rapide! Les constructions étant loin d'être achevées peut-etre est il encore possible d'imaginer ce pont!</p> <p>Ce projet de voie verte est inespéré dans un paysage urbain hostile aux piétons et aux cyclistes et nous l'attendons impatientement!!</p>	Projet	- Franchissement	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions de votre participation et de votre retour d'expérience.</p> <p>L'option du franchissement sur ce secteur est actuellement à l'étude et sera également discuté lors d'un prochain atelier public sur le secteur du 6-8, dont la date reste encore à déterminer. Dans les prochaines semaines, n'hésitez pas à consulter la page Marseille change (https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/) et à suivre les réseaux sociaux de la mairie du 6-8, où la date de cet atelier sera communiquée.</p> <p>Nous prenons par ailleurs bien en compte votre commentaire et le transmettront au bureau d'étude.</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune</p> <p>Bien cordialement,</p>
------------	--	--------	------------------	--

27/01/2023	<p>Il faut faire un enrobé lisse et roulant et ABSOLUMENT pas le revêtement stabilisé lié à la chaux qui a été choisi sur la voie verte de Luminy qui est une catastrophe. Le revêtement est défoncé, les intempéries ont complètement érodé le revêtement qui laisse apparaître trous et gros cailloux, et qui en toute saison recouvre nos vélos et accessoirement nos poumons d'une couche de poussière blanche qui détériore nos vélos. Aucun vélo de route n'emprunte cette voie car non adaptée aux pneus fins. Il faut également une largeur suffisante pour ne pas générer de conflit d'usage, cad avoir une bande cyclable et un passage piétons SEPARES. Merci de vous inspirer de tous les autres ouvrages faits partout ailleurs et de ne pas reproduire le désastre de Luminy.</p>	Projet	- Revêtement- conflit d'usages	<p>Bonjour, Nous vous remercions pour votre participation et de votre retour d'expérience sur la voie verte de Luminy. Votre contribution a été prise en compte et sera transmise à au bureau d'étude en charge des questions de revêtement. Par ailleurs, nous organisons actuellement des ateliers participatifs, qui traitent notamment de la question des revêtement. Nous vous invitons donc à y participer pour apporter vos contributions sur ces questions. Rendez vous sur la page Marseille change, qui détaille les dates des différents ateliers :</p> <p>https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/ Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte :</p> <p>https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/ Bien cordialement,</p>
28/01/2023	<p>La partie déjà aménagée, entre Dromel et Borély, est une bonne illustration de ce qui est à faire et pas à faire. D'une part on se rend compte que ce type d'aménagement est extrêmement précieux, changeant la vie comparé à un trajet (pieds, vélo...) réalisé en bordure de route, a fortiori avec des enfants. D'autre part on ne peut qu'être consterné par l'entretien des rives, qui depuis un an et demi (inondations) n'ont toujours pas été nettoyées, et ressemblent littéralement à une déchetterie. On pourrait aussi pointer la présence à au moins deux endroits de camps type bidonville, qui n'ont rien à faire là, et participent à la saleté des lieux lorsque le vent emporte leurs plastiques. L'absence d'eau sur la partie Dromel / Henri Fabre rend également moins vivant le lieu. L'aménagement devrait être ouvert en permanence, et pas fermé si tôt comme il l'est entre Henri Fabre et Borély. Enfin, sans aller jusqu'à artificialiser le site, un sol un peu plus praticable pour les poussettes serait le bienvenu.</p>	Projet	<p>- Ouverture/fermeture de la voie verte</p> <p>- Revêtement</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre participation et de votre retour d'expérience sur les avantages et inconvénients de la partie déjà aménagée entre Dromel et Borély. Votre contribution a été prise en compte et sera transmise à au bureau d'étude technique.</p> <p>Par ailleurs, nous organisons actuellement des ateliers participatifs sur les sujets que vous soulevez : entretien, déchets, débit du fleuve, revêtement. Nous vous invitons donc à y participer pour apporter vos contributions sur ces questions. Rendez vous sur la page Marseille change, qui détaille les dates des différents ateliers :</p> <p>https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos</p>

				<p>préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune</p> <p>Bien cordialement,</p>
29/01/2023	les trottinettes ne permettront pas aux piétons d'être tranquilles...les vélos également!, sauf à leur faire une voie spéciale	Projet	- Conflit d'usages	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre participation et de votre retour d'expérience sur la cohabitation entre les différents modes de mobilité douces. Votre contribution a été prise en compte et sera transmise à au bureau d'étude technique.</p> <p>Par ailleurs, nous organisons actuellement des ateliers participatifs, qui traitent notamment des potentiels conflits d'usages de la voie verte. Nous vous invitons donc à y participer pour apporter vos contributions sur ces questions. Rendez vous sur la page Marseille change, qui détaille les dates des différents ateliers : https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos</p>

				<p>préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune</p> <p>Bien cordialement,</p>
01/02/2023	<p>Dans le cadre d'un futur RER métropolitain, il sera préférable de penser aux connexions avec les gares TER existantes (La Pomme, Saint Marcel, La Barasse, La Penne sur Huveaune) avec une bonnes signalisations ainsi qu'un parcours piétons et vélos faciles depuis ces gares. De plus il serait intéressant d'avoir un pont piéton entre le parc Borély et le par Henri Fabre. Cela rendrait le cheminement plus agréable et apportera un gain de temps pour les utilisateurs.Un bon signalement du parcours est indispensable tant sur le parcours que sur les rues adjacentes.</p>	Projet	- Connexions- Franchissement	<p>Bonjour, Nous vous remercions pour votre participation. Des connexions avec les gares de la Pomme, de Saint-Marcel et de La Barasse sont bien prévues. La connexion avec la gare de La Penne-sur-Huveaune sera quant à elle étudiée dans un second temps, puisqu'à horizon 2026, le projet se concentre uniquement sur le territoire marseillais. Par ailleurs, nous prenons bien en compte vos propositions concernant la création d'un pont piéton entre les parcs Borély et Henri Fabre, ainsi que la nécessité de mettre en place une signalisation efficace. Nous allons transmettre ces éléments au bureau d'étude technique.N'hésitez pas à vous rendre aux prochains ateliers de concertation, les dates et lieux de rendez-vous sont indiqués sur la page d'accueil du registre numérique. Enfin, nous vous invitons à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune/Bien cordialement,</p>

<p>05/02/2023</p>	<p>Bonjour, Ce message fait suite à la réunion du samedi 4 février. Résidant depuis deux décennies à La Valbarelle, entre-autre passionné par l'Histoire et le Patrimoine local, je me suis efforcé de rassembler, compléter et traiter une très large documentation concernant le secteur de la vallée de l'Huveaune, allant tout particulièrement de La Pomme à Saint-Menet (près de 2m linéaires de ma propre bibliothèque sans compter les objets ou documents d'origine qui ont pu être utilisés ces dernières années à l'occasion de la tenue d'expositions locales sur Saint-Marcel ou La Valbarelle).</p> <p>Avant la tenue de notre prochaine réunion de mars, je me propose donc de faire figurer sur un plan les éléments qui m'apparaissent les plus significatifs du point de vue de l'histoire et du patrimoine propre à ce secteur : les faits, lieux et personnages les plus marquants, allant de la préhistoire à l'époque moderne, touchant aux domaines agricole, industriel, culturel et artistique ...</p> <p>En attendant, au cas ou vous n'auriez pu avoir l'occasion d'en prendre connaissance, je vous fais parvenir la copie numérisée d'un document édité (vers 1995 ?) par la Mairie des XI/XII intitulé "Sentiers Urbains dans la vallée de l'Huveaune". Comme vous pourrez le constater, cette brochure offre bien des similitudes avec votre actuel projet et me semble pouvoir constituer l'un des outils de repérage de lieux et trajets intéressants à étudier.</p> <p>Compte tenu du poids de ce document 16 Mo, cela vous parviendra en 2 parties. Christian Marquette</p>	<p>concertation</p>	<p>- Patrimoine</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre message. Votre proposition de réalisation de plan avec les points d'intérêts historiques et patrimoniaux est très intéressante. L'équipe projet est en effet preneuse de vos connaissances sur le patrimoine local, qui pourront venir alimenter les réflexions autour de la conception du projet.</p> <p>N'hésitez pas à nous envoyer vos éléments sur ce registre ou par e-mail à l'adresse suivante : voieverte-huveaune@contribuez.fr</p> <p>Nous avons également transmis au bureau d'étude technique les deux fichiers que vous avez téléchargés.</p> <p>Bien cordialement,</p>
-------------------	--	---------------------	---------------------	--

06/02/2023	Il est souhaitable d'associer étroitement les riverains au projet d'aménagement des berges. Certains ont des activités économiques en bordure. Les limites de propriété pour certains étant l'axe de l'huveaune.	concertation	Demande d'information sur la concertation	<p>Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution. La SOLEAM a en charge de prendre attache avec les différents riverains concernés par le projet. Votre contact leur a été transmis. Par ailleurs, nous vous précisons que le tracé et les aménagements le long des berges ne sont pas encore décidés. En effet, la démarche de concertation qui se déroule actuellement a vocation à donner la parole aux citoyens et citoyennes sur ces questions. Nous vous invitons donc à participer aux prochains temps de concertation le 2 mars, en mairie du 9-10 ou du 11-12, pour faire entendre votre voix. Les détails de ces réunions figurent sur la page du registre numérique. Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune. Bien cordialement,</p>
------------	--	--------------	---	---

<p>07/02/2023</p>	<p>je suis en faveur du projet mais exige que nous soient présentés plus d'éléments ! on n'a aucun détails du projet.</p> <p>Personnellement je pense que la voie verte doit être réalisée plus rapidement que ne le propose le calendrier.</p> <p>La voie verte doit prévoir à plusieurs endroits des espaces de musculation à l'air libre, et des jeux pour enfants.</p> <p>il faut surtout RENATURER les berges et préempter + démolir certains batiments trop proches !</p>	<p>Concertation/projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'information sur la concertation - Sports et loisirs - Protection des écosystèmes et de la biodiversité 	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre participation. Le registre numérique a récemment été alimenté avec les supports présentés lors des ateliers de concertation. Vous pourrez y retrouver des informations complémentaires sur le projet. Par ailleurs, nous vous invitons à vous rendre aux prochains ateliers prévus le 02/03 en mairies du 9-10 et du 11-12 si vous voulez échanger plus amplement sur le projet. Les informations pratiques de ces réunions sont indiquées sur la page d'accueil du registre numérique.</p> <p>Notez toutefois que la phase de concertation dans laquelle nous sommes actuellement a pour objectif donner la parole aux citoyens pour qu'ils puissent contribuer à la définition du projet. Le détail des tracés et des aménagements n'est donc pas encore connu et ne pourront être précisés qu'à l'issue de la phase de concertation.</p> <p>Par ailleurs, nous prenons bien en compte vos propositions concernant les espaces de loisirs à mettre en place et sur les a renaturation des berges. Ces éléments font déjà partie des intentions d'aménagements du bureau d'études technique, à qui nous transmettront votre contribution.</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune.</p> <p>Bien cordialement,</p>
-------------------	---	----------------------------	--	---

<p>08/02/2023</p>	<p>Bonjour ,Est-ce qu'il est prévu des voies cyclables entre les 2 collines (Parc des Calanques et Garlaban) pour rejoindre la voie verte ?Est-ce que l'on aura une voie verte le long de l'Huveaune au niveau de l'Usine Arkema ?N'y aura t-il pas trop d'itinéraire bis pour contourner les propriétés privés le long de l'huveaune ? Cela diminuerait considérablement tout l'intérêt de cette voie verte .Merci de vos réponsesDenis GirominiProjet EIT Symbiose vallée Tel 06 80 89 15 24</p>	<p>Projet</p>	<p>Demande d'information</p>	<p>Bonjour, Nous vous remercions pour vos questions. Concernant votre question sur le tracé au niveau de l'usine Arkema, le bureau d'étude prévoit en effet de faire passer la voie verte le long de l'A50, donc à proximité de l'usine. Cependant, elle devrait passer plus près de l'ancienne pépinière présente sur ce secteur. Pour plus de précisions, vous pouvez vous référez aux cartes mises à disposition sur les supports du registre en ligne. Concernant vos deux autres questions, nous ne pouvons à date pas y apporter de réponse précise. Cependant, nous prenons bien en compte vos questions, des réponses pourront en outre être apportées dans le bilan de la concertation. Nous vous invitons à participer aux aux prochains ateliers de concertation prévus le 02/03 en mairies du 9-10 et du 11-12 si vous voulez échanger plus amplement sur ces sujets. Les informations pratiques de ces réunions sont indiquées sur la page d'accueil du registre numérique.Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune.Bien cordialement,</p>
-------------------	---	---------------	------------------------------	--

<p>08/02/2023</p>	<p>Bonjour,</p> <p>En regardant le tracé de la voie verte j'ai pu noter qu'au niveau de St-Marcel le projet de la voie passe sur ma propriété, notamment une partie concernant un ouvrage à créer.</p> <p>Est il prévu de prendre contact avec les propriétaires ? Qui puis-je contacter pour parler de cette question ?</p> <p>M. FOURIE</p> <p>sebastien.fourie@wanadoo.fr</p> <p>Tel 06-03-01-46-54</p>	<p>Projet</p>	<p>Demande d'information</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution. La SOLEAM a en charge de prendre attache avec les différents riverains concernés par le projet. Votre contact leur a été transmis.</p> <p>Par ailleurs, nous vous précisons que le tracé et les aménagements le long des berges ne sont pas encore décidés. En effet, la démarche de concertation qui se déroule actuellement a vocation à donner la parole aux citoyens et citoyennes sur ces questions. Nous vous invitons donc à participer aux prochains temps de concertation le 2 mars, en mairie du 9-10 ou du 11-12, pour faire entendre votre voix. Les détails de ces réunions figurent sur la page du registre numérique.</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune.</p> <p>Bien cordialement,</p>
-------------------	--	---------------	------------------------------	--

09/02/2023	<p>Le cahier des charge AF3V concernant les voies vertes met en avant le principe d'inclusivité : des voies praticables pour tous. Il est nécessaire d'envisager dès la conception les modes et moyens de déplacements différents. A titre d'exemple, une voie "rapide" et fluide pour les personnes devant aller au travail ou au lycée, à vélo ou à roller, séparée d'une voie plus "douce" pour les usagers plus lents (piétons, fauteuils roulants, skates, etc.). Le principe est de concilier les nécessités de déplacements et de promenades. Le partage cohérent des usages sera fondamentalement un des enjeux de la réussite du projet. Le choix des revêtements sera également d'une très grande importance : ils doivent être durables, roulants, et faciles d'entretien. Cela exclut les matériaux à gros grains de type béton désactivé qui sont inconfortables, d'un choix esthétique douteux et difficilement nettoyables, disséminés un peu partout en centre ville. Cela concerne d'ailleurs le prolongement Capelette-Vélodrome-Borély qui est actuellement en terre franche, en pavés, en gravillons, en bitume déformé par les racines des arbres, en lattes de bois. Ce tronçon relativement peu accessible aux poussettes, fauteuils roulants, rollers, skates, etc. mériterait d'être renoué en ce sens.</p>	Projet	- Conflit d'usages- Revêtement	<p>Bonjour, Nous vous remercions pour votre participation. Nous prenons bien en compte vos différentes propositions concernant le partage des usages de la voie verte et son revêtement. Nous allons transmettre ces éléments au bureau d'étude technique. N'hésitez pas à vous rendre aux prochains ateliers de concertation pour continuer à échanger sur ces sujets. Les dates et lieux de rendez-vous sont indiqués sur la page d'accueil du registre numérique. Enfin, nous vous invitons à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune/ Bien cordialement,</p>
------------	--	--------	-----------------------------------	--

<p>22/02/2023</p>	<p>Objet : Séquence 7 : St Marcel – La Valentine Cette séquence ne peut être réalisée d'un seul tenant parce que : - il n'existe aucun aménagement cyclable sur les deux seules voies reliant Saint Marcel à La Valentine/La Barasse - les conditions de circulation à pied sont exécrables sur ces deux voies du fait du manque d'aménagements corrects pour les piétons sur la route de la Valentine (trottoirs étroits voire inexistant) et de l'anarchie permanente du stationnement sur le boulevard Saint Marcel</p>	<p>Projet</p>	<p>- Tracé - Conflit d'usages</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par la réalisation de cette séquence "d'un seul tenant", s'il vous plait ? Une petite précision pourrait cependant peut-être vous apporter des éléments : les pointillés en vert sur les cartes des supports présentés constituent des futures pistes cyclables sur voiries. Des aménagements sont bien prévus sur le secteur que vous évoqué.</p> <p>Concernant votre second point, nous prenons bien en compte votre remarque sur les difficultés actuelles de circulation sur la route de la Valentine et le boulevard Saint Marcel. Ces éléments seront transmis au bureau d'étude technique.</p> <p>Nous vous invitons par ailleurs à participer aux prochains temps de concertation le jeudi 2 mars, en mairie du 9-10 ou du 11-12, pour faire entendre votre voix. Les détails de ces réunions figurent sur la page d'accueil du registre numérique.</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune.</p> <p>Bien cordialement,</p>
-------------------	---	---------------	--	---

24/02/2023	<p>Le début de la voie verte tel qu'il est aujourd'hui depuis le parc borely : trop de chiens non tenus en laisse et pas assez d'espace pour faire cohabiter piétons et vélos. Il faut donc des voies réservées à chacun pour pouvoir s'y promener en toute quiétude. Quant aux chiens, c'est un souci récurrent dans beaucoup de parcs car ils sont parfois tenus en laisse, mais souvent on les laisse courir partout et cela ne contribue pas à la quiétude indispensable sur ces lieux magnifiques !</p>	Projet	- Conflit d'usages- Chiens	<p>Bonjour, Nous vous remercions pour votre commentaire. Nous avons bien pris en compte votre proposition de distinguer les usages sur la voie afin de permettre la cohabitation des usages de la voie verte. Votre proposition sera transmise au bureau d'étude technique. Si la question des usages et des aménagements de la voie verte vous intéresse, nous vous invitons à venir participer aux prochains temps de concertation le jeudi 2 mars, en mairie du 9-10 (de 18h à 20h) ou du 11-12 (de 18h30 à 20h30). Les sujets que vous soulevez dans votre commentaires pourront être abordés et débattus collectivement. Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune. Bien cordialement,</p>
28/02/2023	<p>Bonjour,</p> <p>Concernant la connexion sur voirie et la question posée au niveau Rivoire et Carret, je pense impératif de rénover le boulevard de la Valbarelle et le boulevard de Saint-Loup afin de les rendre attrayants et d'y instaurer une voie cyclable au même titre de ce qui existe aujourd'hui sur l'avenue Eléon (piste cyclable séparé de la voirie, végétation adaptée). Cela permettra également de donner l'accès aux riverains habitant le long de ces boulevard pour pouvoir rejoindre la voie verte à vélo en sécurité ainsi que de permettre l'accès aux commerces présents le long de ces 2 boulevards.</p> <p>De mon point de vue, il faut que la voie verte passe effectivement par le tracé principale le long de l'Huveaune mais que le tracé en pontillé sur le boulevard de la Valbarelle soit également réalisé. Le passage en pontillé le long de l'A50 semble facile à réaliser et pourrait être fait en complément ! Cela rendra le quartier attrayant avec des parcours alternatifs pour la promenade.</p>	Projet	<p>- Connexions - Tracé</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour vos propositions très précises sur le tracé et sur les connexions à réaliser. Nous les avons bien prises en compte et les transmettons au bureau d'étude technique.</p> <p>Si la question des usages et des aménagements de cette voie verte vous intéresse également, nous vous invitons à venir participer aux prochains temps de concertation le jeudi 2 mars, en mairie du 9-10 (de 18h à 20h à la mairie) ou du 11-12 (de 18h30 à 20h30 à la Maison pour tous Vallée de l'Huveaune).</p> <p>Enfin, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne sur le projet. Celui-ci vous permettra d'en découvrir plus sur le projet et d'exprimer vos préférences sur les principes d'aménagement de la future voie verte : contribuez.fr/voie-verte-huveaune.</p> <p>Bien cordialement,</p>

06/03/2023	<p>Veillez trouver, pour chacune des séquences 5 à 9, un récapitulatif des points d'histoire /patrimoine qui me paraissent comporter un intérêt en vue d'une sélection susceptible d'aider à la valorisation de l'histoire/patrimoine des secteurs ici traversés par la voie verte.</p> <p>Cordialement</p> <p>Christian Marquette</p> <p>PJ. 5 fichiers pdf ChM</p>	Concertation	- Patrimoine	<p>Bonjour,</p> <p>Merci à vous pour ce travail très précis et très enrichissant pour notre connaissance de l'Huveaune. Vos supports ont été transmis ce jour au bureau d'étude technique qui les intégrera dans ses réflexions. De plus, nous ferons apparaître votre contribution au bilan de la concertation.</p> <p>Bien cordialement,</p>
19/03/2023	<p>Bonjour</p> <p>Tout d'abord merci de travailler sur ce projet d'aménagement ambitieux pour le développement de notre territoire et la mise en valeur de son patrimoine vivant et naturel.</p> <p>Je voulais simplement indiquer qu'il me paraissait opportun sur le tracé du 8ème arrondissement d'étudier la réalisation globale d'un itinéraire sécurisé sur la portion de l'avenue de Mazargues située entre l'avenue du Prado 2 et l'Huveaune.</p> <p>En effet, l'avenue de Mazargues se situe quasiment dans l'axe de la rue Paradis permettant de connecter depuis le nord le 6ème arrondissement et les arrondissements du centre ville (dont le vieux port) de la manière la plus rapide et limpide.</p> <p>Ce maillage sera révélerait donc particulièrement pertinent dans la première temporalité du projet pour permettre aux habitants du centre ville de rejoindre l'Huveaune et les pôles d'activité ou de loisirs associés.</p> <p>Je vous remercie par avance,</p> <p>Cordialement,</p>	Projet	- Tracé	<p>Bonjour,</p> <p>Merci de votre commentaire. A date, le projet prévoit bien une reconnexion cyclable sur l'avenue de Mazargues. Cependant, nous intégrons votre proposition de réaliser un itinéraire sécurisé allant jusqu'à l'avenue du Prado.</p> <p>Votre contribution sera versée au bilan de la concertation, qui sera transmis et analysé par le bureau d'étude technique et la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Bien cordialement,</p>

24/03/2023	<p>BonjourA la vue des images de projection du projet, je suis inquiet par rapport aux conflits d'usage engendrés par le partage d'une seule voie par les piétons, cyclistes, sportifs, etc.il me semble impératif d'améliorer ce point et de garantir des espaces suffisamment bien délimités pour permettre à chacun d'y trouver son compte :- de la tranquillité pour les piétons qui déambulent, sans risquer de se faire renverser- aucun obstacle pour les cyclistes/trotinettes pour leur permettre d'aller à une allure normale, à l'instar de ce qui se fait dans les autres métropoles et qu'on appelle "chronovélo, autoroutes cyclables...De plus il me semble important que pour l'ensemble du trajet, on évite détours et circonvolutions : il faut que cette voie puisse être empruntée par les "commuters" sans qu'ils le perçoivent comme une perte de temps. On doit aussi absolument éviter les barrières imposant aux cyclistes de mettre le pied à terre, voire empêchant le passage des vélo-cargos et des cyclotouristes chargés de sacoches.Sachant que cette partie risque aussi d'être utilisée par la véloroute V65 (Nice - St Maries-de-la-mer), je ne suis pas sûr que l'appellation "voie verte" soit la meilleure idée garantissant le partage efficace par les différents modes.Un dernier mot, je trouve le calendrier complètement fou, alors que la somme a investir est modeste (comparée au budget de la métropole). Je pense qu'il faudrait trouver un moyen pour que l'itinéraire jusqu'à Aubagne soit livré avant 2030, nous en avons besoin, que ce soit pour des raisons économiques, touristiques ou écologiques. Sachant qu'en plus les projets de la métropoles prennent toujours plus de temps que ce qui est prévu à l'origine, et que les élus semblent rarement engagés par rapport aux décisions qui sont prises. Par exemple le plan vélo, 10% de réalisation aujourd'hui, mais l' élu en charge trouve déjà que c'est pas mal, et que l'existant est "confortable".</p>	Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit d'usages- - Connexion- Dispositifs anti-intrusion- - Calendrier projet 	<p>Bonjour, Merci de votre contribution et de vos propositions concernant les conflits d'usage, les connexions avec le reste du réseau cyclable, et sur les dispositifs d'entrée/sortie sur la voie verte. Nous les intégrons au bilan de la concertation, qui sera transmis et analysé par le bureau d'étude technique et la maitrise d'ouvrage. Bien cordialement,</p>
25/03/2023	<p>Il faut faire de bonnes connexions avec les réseau de transports en commun comme les bus, tramway et metro existants mais aussi anticiper si un jour le metro arrive à la pomme (rêver c'est gratuit) !!! Concernant les aménagements à venir, il faudra bien dissocier les voies pietons et cyclistes afin de securiser les lieux et d'en faire des chemins efficaces pour gagner du temps entre deux connexions de transports.</p>	Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Connexions - Conflit d'usages 	<p>Bonjour, Merci de votre contribution et de vos propositions. Les connexions avec les réseaux de transports en commun sont en effet bien pris en compte dans la conception du projet. Par ailleurs, nous notons bien votre proposition de dissocier les voies piétons et cyclistes. Nous intégrons vos proposition au bilan de la concertation, qui sera remis et analysé par le bureau d'étude technique et la maitrise d'ouvrage.</p>

				Bien cordialement,
26/03/2023	<p>Ce projet de voie verte au quartier de l'Huveaune est une excellente idée !Cependant, il faudrait que les services publics en profitent pour entamer un vaste chantier de rénovation et de modernisation de l'espace urbain (voirie et tout le mobilier urbain) du secteur mais également à l'échelle territoriale.Cette politique de rénovation sur du long terme, permettrait de bénéficier d'une voirie de qualité, propre et moderne, avec un mobilier urbain de qualité et hautement technologique (abribus connectés en WiFi, prises, ports USB, écrans digitaux et tactiles, écran d'affichage de l'heure et des prochains passages en temps réel, etc...).Cette rénovation pourrait comprendre : - La réfection totale des chaussées du secteur et des communes alentours, traversées par cette voie verte,- La rénovation du marquage au sol,- La rénovation des trottoirs, des pistes cyclables existantes et une mise aux normes PMR de l'ensemble de l'espace piéton,- Rénover et moderniser les panneaux routiers et directionnels abîmés, dévalés et usés,- Rénover l'ensemble de l'éclairage public avec une mise en LED totale de tous les quartiers,- Entamer une plantation massive d'espaces verts (plantes, fleurs, arbres...) sur la totalité du parcours, à proximité des espaces piétons et pourquoi pas entre chaque voies pour séparer les pistes cyclables et les trottoirs de la chaussée,- Rénover les potelets urbains, les bancs, les poubelles, les conteneurs, les panneaux publicitaires, abîmés et usés et remplacer le mobilier urbain vétuste,- Rénover l'ensemble des abribus en mettant en place de nouveaux abribus plus modernes, plus grands et plus confortables, dotés des dernières technologies de connectivité (voir plus haut)- Poursuivre les efforts en matière de nettoyage des espaces publics et de la voirie (lutte contre les tags, les affichages sauvages, les déjections canines, les déchets au sol, la détérioration, etc.).J'espère que ma contribution pourra être prise en compte par les services de la Métropole et qu'une vaste politique de rénovation et de modernisation de la voirie et de l'espace urbain pourra être entamée à l'échelle métropolitaine, dans toutes les communes, d'ici les prochaines</p>	Projet	- Equipements et services- Revêtement- Eclairage- Végétalisation	<p>Bonjour, Merci de votre contribution à la concertation. Concernant les thématiques que vous évoquez, nous vous invitons à consulter les supports de présentation des réunions publiques, qui esquissent les premières pistes envisagées en terme d'aménagements et d'équipements de la voie verte. Ces premiers éléments abordent notamment les questions liées au mobilier urbain, à l'éclairage, à la végétalisation des berges, ou encore au revêtement de la future voie verte. Nous vous remercions cependant pour la précision de vos propositions, qui viennent enrichir les réflexions de l'équipe projet. Celles-ci seront intégrées au bilan de la concertation, qui sera transmis et analysé par le bureau d'étude technique et la maitrise d'ouvrage. Bien cordialement,</p>

années, afin de bénéficier d'une voirie et d'un mobilier urbain de qualité et renouvelés ! Je vous remercie.

<p>26/03/2023</p>	<p>Je salue ce projet qui est important aussi bien pour les Marseillais que pour les visiteurs et touristes. Néanmoins j'ai deux inquiétudes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la voie verte de l'Huveaune est aussi la ligne 2 du Plan Vélo de la Métropole, qualifié d'"express" et de "structurant". Or il semble qu'à de nombreux endroits la voie verte ne fera que 3m de large, voire moins. Trois mètres ça n'est même pas suffisant pour une piste cyclable bidirectionnelle à trafic élevé (la recommandation du Cerema est d'au moins 4m), sans parler de la largeur supplémentaire nécessaire pour que les piétons et promeneurs puissent côtoyer les cyclistes en toute sécurité. Il convient donc de maximiser la largeur de la voie verte autant que possible, et quand vraiment l'espace n'est pas suffisant d'aménager en parallèle (et en parfaite continuité avec la voie verte) les tronçons nécessaires à la ligne 2 du Plan Vélo afin qu'elle puisse remplir son rôle d'axe structurant pour les cyclistes du quotidien - les quelques tronçons déjà réalisés sur le terrain, par exemple le long du Parc Borély et du Stade Vélodrome, sont interrompus par de très nombreux soi-disant dispositifs anti deux roues motorisés (voir les deux images jointes). Ces dispositifs, quels qu'ils soient, sont à *proscrire absolument* sur un axe de circulation pour les raisons suivantes: <ul style="list-style-type: none"> * ils entravent considérablement la circulation des piétons et des cyclistes. De la même manière qu'on ne met pas de barrières sur une route destinée aux voitures, on ne doit pas en mettre sur une voie verte dédiée aux mobilités actives * ils entravent encore plus la circulation des vélos "atypiques": vélos avec remorques et sacoches (tourisme vélo, en forte hausse, et qui pourrait connaître un essor majeur dans la vallée de l'Huveaune de Marseille à Aubagne et au-delà), vélos cargo (pour les livraisons zéro CO2) etc. * ils sont illégaux du point de vue des normes d'accessibilité, dans la mesure où une personne autonome en fauteuil roulant ne peut pas les franchir sans l'aide d'une tierce personne * ils n'empêchent pas le passage des scooters et motos (il suffit en général de placer la moto debout sur la roue arrière pour passer sans dommage; il y a d'autres techniques) <p>La seule solution viable pour empêcher le passage des deux roues motorisés qui sont interdits sur une voie verte est, tout simplement, la verbalisation. Verbalisation qui peut être rendue très efficace avec l'installation de caméras aux points stratégiques</p>	<p>Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur de la voie - Dispositifs anti-intrusion 	<p>Bonjour,</p> <p>Merci de votre contribution. Nous prenons bien en note vos inquiétudes ainsi que vos propositions concernant la largeur de la voie et les dispositifs anti-intrusions. Ces dernières vont être intégrées au bilan de la concertation, qui sera transmis et analysé par le bureau d'étude technique et la maîtrise d'ouvrage en charge du projet.</p> <p>Bien cordialement,</p>
-------------------	---	---------------	--	---

26/03/2023	<p>Contribution à la concertation sur la création d'une voie verte le long de l'Huveaune Association Citoyennes et Citoyens 6&8 pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique L'association Citoyennes et Citoyens 6&8 pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique est tout à fait favorable à la création de cette voie verte le long de l'Huveaune qui doit permettre de relier l'embouchure du fleuve jusqu'à Aubagne d'ici 2030 via des mobilités douces : à pied, à vélo, en trottinette... et aussi de créer des liaisons inter-quartiers. En l'état du projet, on ne peut relever que des points généraux. Les « détails » ne pourront être considérés que dans une 2ème étape, une fois une proposition détaillée présentée. L'enjeu sera de parvenir à faire cohabiter les différents usages sur une voie séparant clairement les flux piétons et cyclistes. En tout état de cause, le projet aura à prendre en compte les personnes qui vivent actuellement sous tentes le long des berges dans la partie nord du 8ème et leur nécessaire mise à l'abri. - La largeur de la voie verte La largeur de la voie est actuellement proposée entre 3 et 5 m selon les tronçons. Cette distance n'est pas suffisante pour permettre un usage harmonieux pour l'ensemble des types d'utilisateurs, en particulier les piétons et les cyclistes. A notre sens la largeur de la voie doit être de 8 m. Dans les parties où cela ne serait pas possible, il serait nécessaire de dédoubler la voie de chaque côté du fleuve en dédiant chacune des parties à un usage : piétons d'un côté et cycles de l'autre. Cette solution permettrait de régler les conflits d'usage. En effet, pour que la voie serve efficacement aux déplacements pour se rendre au travail, vers des centres de services, etc... il faut que les vélos et trottinettes puissent circuler librement et suffisamment rapidement. Les promeneurs sont une gêne certaine pour les cyclistes (voir parc Borély, par exemple) et, réciproquement, les vélos constituent un risque pour les piétons. Il est cependant impératif que soit aménagée une séparation physique claire entre piste cyclable (à 2 voies) et piste piétonne : signalisation, bordure concrète... - Vitesse La vitesse des vélos, surtout électriques (et trottinettes) doit être limitée (12 -15 km/h)- Entrées/Sorties Le passage des portillons pour vélo est très délicat. Aussi, il est à prévoir des mobiliers d'accès adaptés aux vélos, poussettes... tout en bloquant l'entrée aux 2 roues motorisés.- Les liaisons Créer des liaisons faciles vers les pistes cyclables de la Corniche, de l'Avenue Mendès-France vers le Rond-Point du Prado et vers Bonnefon, par exemple. - Horaires d'ouverture H24 Les horaires d'ouverture H24 permettront une utilisation optimale de la voie verte pour les usages de tous. Cela suppose de mettre en place des éclairages par</p>	Projet	- Conflit d'usages- Sans abris- Largeur de la voie- Vitesse- Dispositifs anti-intrusion- Connexions	<p>Bonjour, Nous remercions l'Association Citoyennes et Citoyens 6&8 pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique pour sa contribution fournie et ses nombreuses propositions, qui viennent enrichir la réflexion sur l'aménagement de la voie verte. Comme vous l'évoquez dans votre commentaire, une seconde étape consistera bien à présenter les arbitrages effectués par la maîtrise d'ouvrage à l'issue de la phase de concertation préalable. Des éléments plus précis concernant les sujets que vous abordez pourront alors être présentés. D'ici là, vos propositions vont être intégrées au bilan de la concertation, qui sera transmis et analysé par le bureau d'étude technique et la maîtrise d'ouvrage. Bien cordialement,</p>
------------	--	--------	---	---

détection de mouvements pour garantir le calme des riverains mais aussi l'organisation de rondes à vélo régulières pour assurer la sécurité.

26/03/2023	<p>Bonjour, Vous trouverez en pièce jointe, les contributions du Comité d'intérêt de quartier Saint-Giniez Prado Plage 13008 au sujet du projet de voie verte de l'Huveaune. Cordialement</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Equipement et services - Ouverture/fermeture de la voie verte - Conflit d'usages - Tracé - Sécurité - Entretien - Végétalisation - Connexions 	<p>Bonjour,</p> <p>Nous remercions le CIQ Saint-Giniez Prado Plage pour sa contribution et ses propositions qui viendront alimenter les réflexions de l'équipe projet pour l'aménagement de la voie verte. Vos remarques et propositions vont être intégrées au bilan de la concertation, qui sera transmis et analysé par le bureau d'étude technique et la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Bien cordialement,</p>
26/03/2023	<p>Voici en PJ la contribution de la Mairie du 4ème secteur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture/fermeture de la voie verte - Largeur de la voie verte - Conflit d'usages - Connexions - Tracé - Dispositif anti-intrusion - Eclairage - Protection des écosystèmes et de la biodiversité 	

VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

CONCERTATION PREALABLE

Questionnaire en ligne – analyse finale

07/04/2023



Sommaire

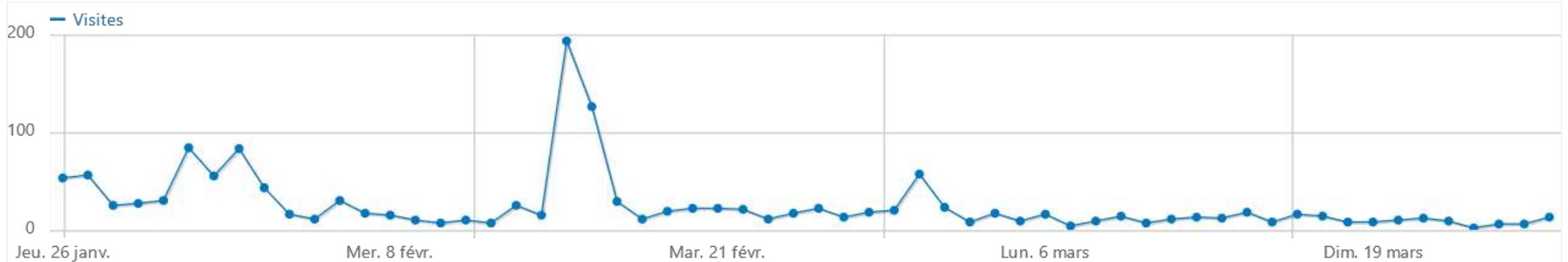
- Données générales
- Modes de déplacement actuels
- Usages et modes de déplacement projetés sur la voie verte
- Services et équipements
- Connexions et itinéraires bis
- Amélioration de l'Huveaune et de son écosystème
- Analyse des commentaires globaux (Question « Avez-vous quelque chose à ajouter ? »)



Données générales



Nombre de visites



Le site du questionnaire a surtout été visité:

- **Au lancement de la concertation**, entre le 26 janvier **et la fin des premiers ateliers public** (6 février).
- Un pic de visite a été constaté les 15 et 16 février. Sur les 217 réponses reçus ces deux jours :
 - 30% venaient d'habitants de **Roquevaire** (trois quart des répondants issus de cette ville ont répondu sur l'un de ces deux jours).
 - Sur ces deux jours, 81% des visiteurs venaient des réseaux sociaux (principalement de Facebook), contre 32% en moyenne sur l'ensemble de la période.

Canaux et temps de connexion

Types de canaux				
TYPE DE CANAL	▼ VISITES	ACTIONS	ACTIONS PAR VISITE	TEMPS MOYEN SUR LE SITE WEB
Entrées directes	35,9 % 536	5 357	10	5 min 5s
⊕ Réseaux sociaux	32 % 478	5 157	10,8	3 min 16s
⊕ Sites web	29,2 % 436	6 164	14,1	6 min 3s
⊕ Moteurs de recherch...	2,3 % 34	564	16,6	9 min 55s
⊕ Campagnes	0,6 % 9	72	8	4 min 9s

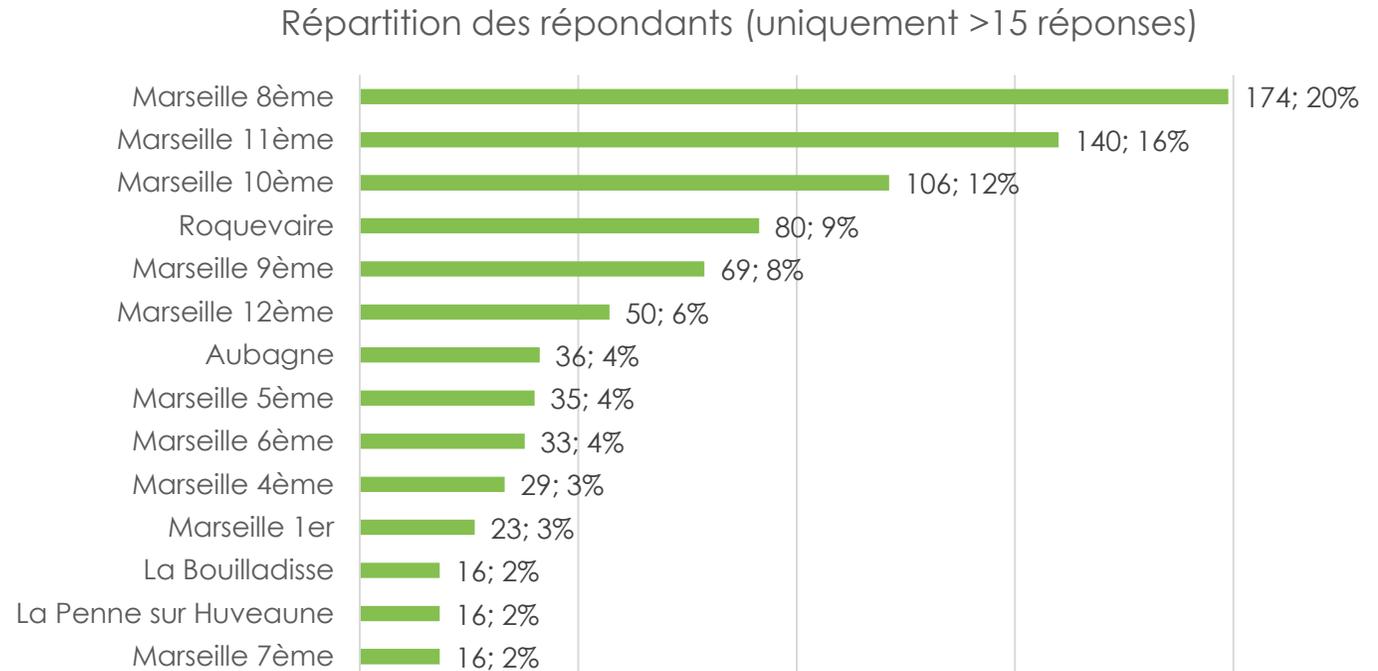
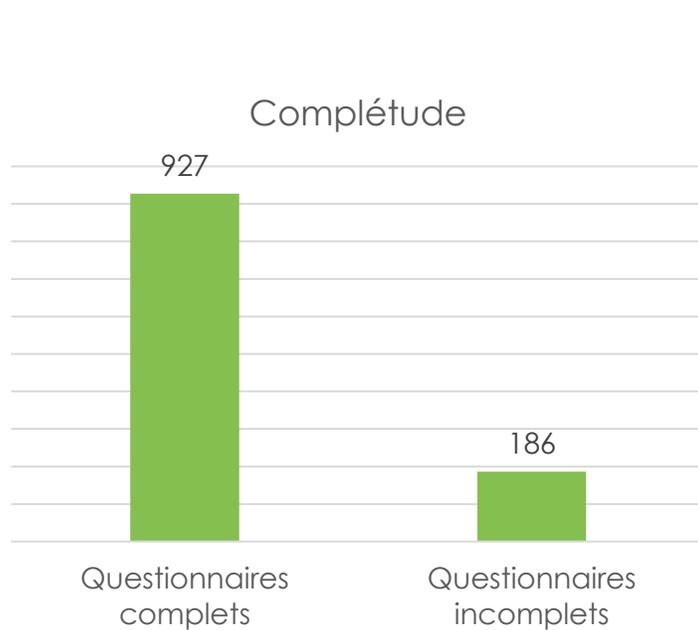
Les répondants se sont connectés au questionnaire via trois canaux principaux :

- Les entrées directes : 35,9%.
- Les réseaux sociaux : 32%, principalement en cliquant depuis des publications Facebook (27,1%).
- Les sites web: 29,2%, principalement depuis le site du registre numérique (18,3%).

Le temps moyen passé sur le site est autour de **5-6 minutes sur les canaux « entrées directes »** et « site web », en revanche il est plus faible sur les répondants venant des **réseaux sociaux (environ 3 minutes)**.



Complétude du questionnaire et lieu d'habitation des répondants



- **1113** réponses au questionnaire ont été enregistrées, dont **83,3%** de questionnaires complets.
- **65%** des répondants habitent dans un des arrondissements concernés par des actions de concertation (6/8, 9/10, 11/12) et le tracé de la voie verte.

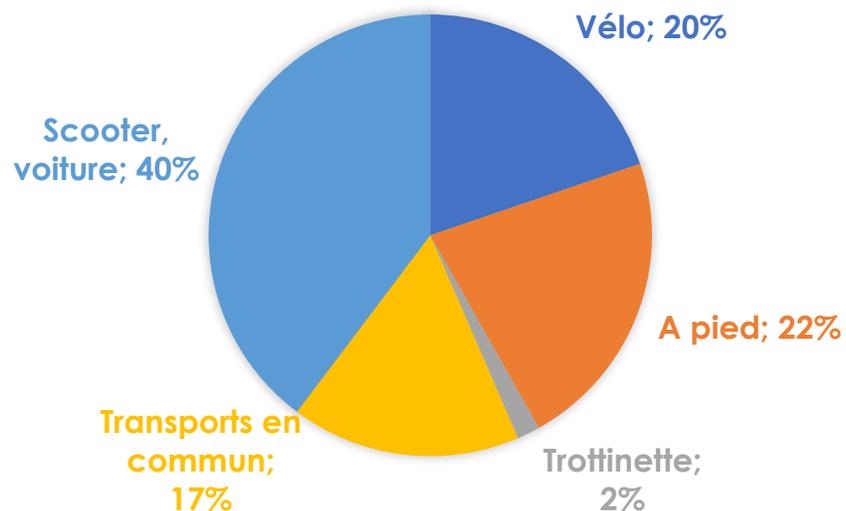


Modes de déplacement actuels



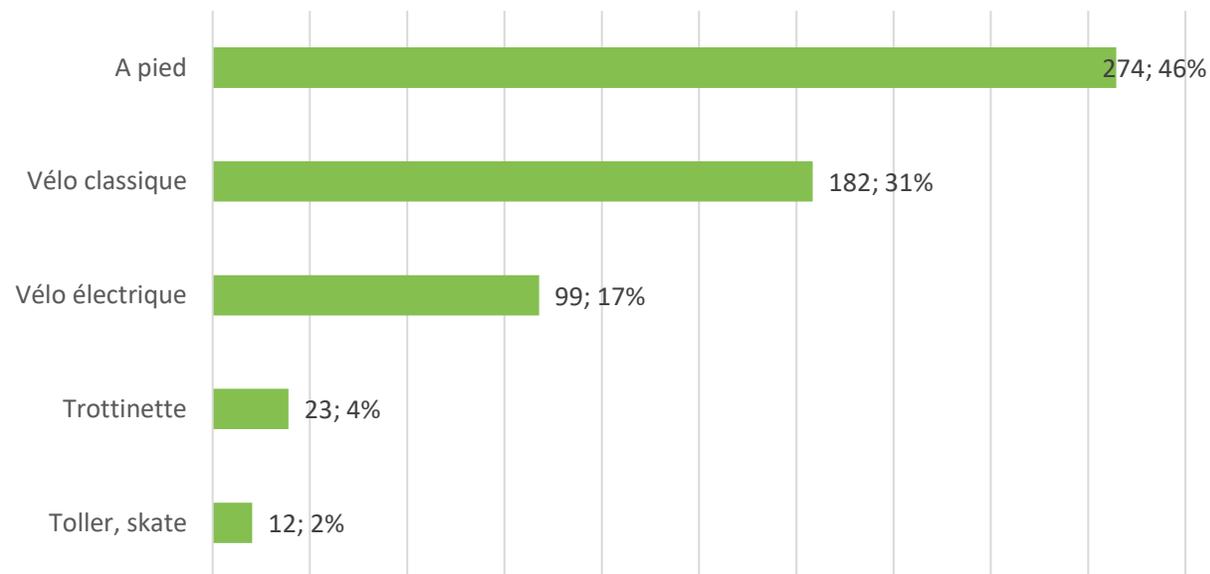
Modes de déplacement actuels

Modes de déplacement principaux actuellement



- **44% des répondants se déplacent déjà via des mobilités douces** (vélo, trottinette ou marche).
- **60% des répondants se déplacent autrement qu'avec un véhicule individuel motorisé.**

Mode de déplacement projeté pour les personnes utilisant majoritairement le scooter ou la voiture actuellement (total = 590)



Parmi celles et ceux qui déclarent se déplacer majoritairement en voiture ou en scooter aujourd'hui, la répartition entre déplacement projeté à pied ou à vélo (classique ou électrique) est relativement équilibrée.



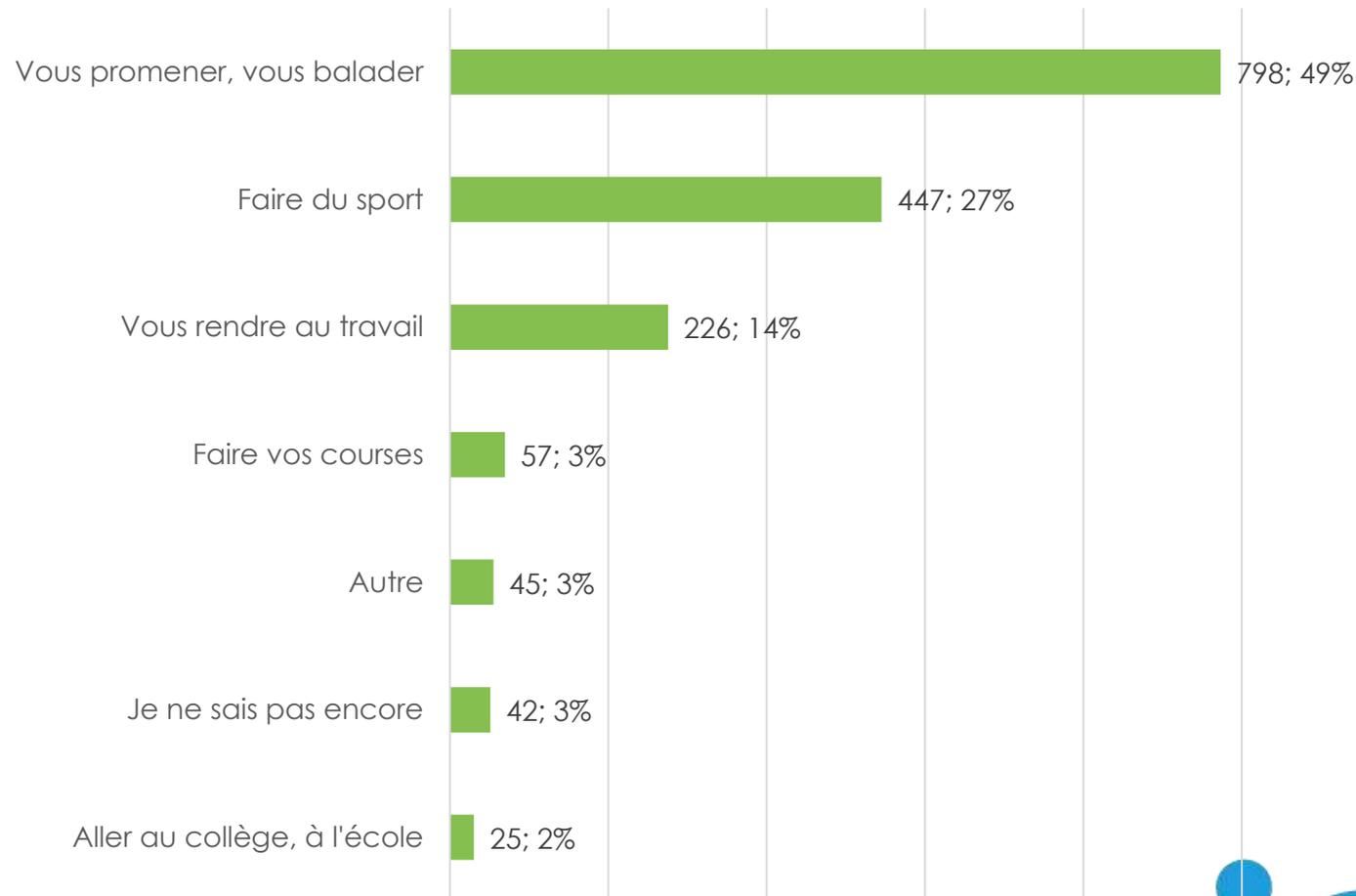
Usages et modes de déplacement projetés sur la voie verte



Vous pourriez utiliser la voie verte en priorité pour...

- **La promenade et la balade représentent les usages futurs privilégiés par les répondants.**
- La **pratique du sport** est également un usage projeté significatif.
- Le « vélotaff » est le troisième usage envisagé par les futurs usagers.

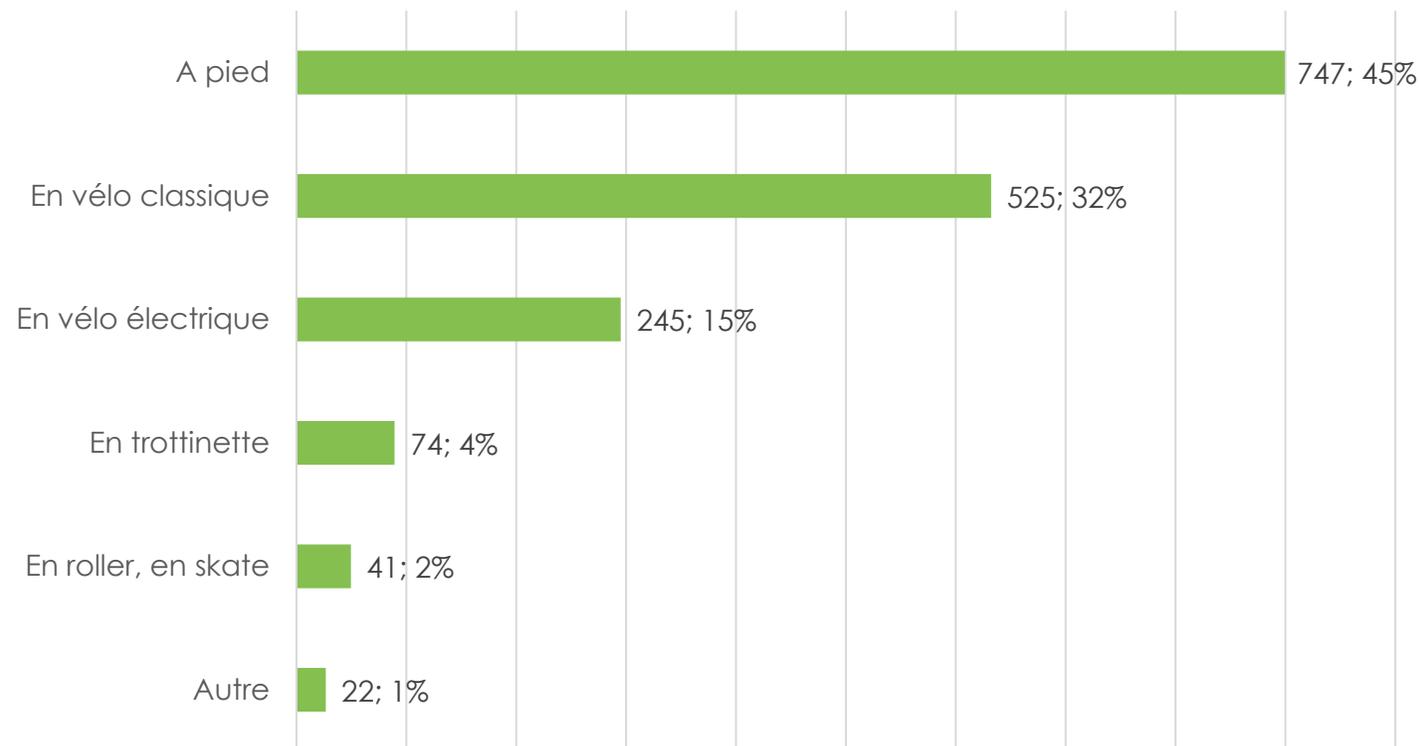
Nombre de réponses (total = 1640)



Sur la voie verte, vous pourriez vous déplacer en priorité...

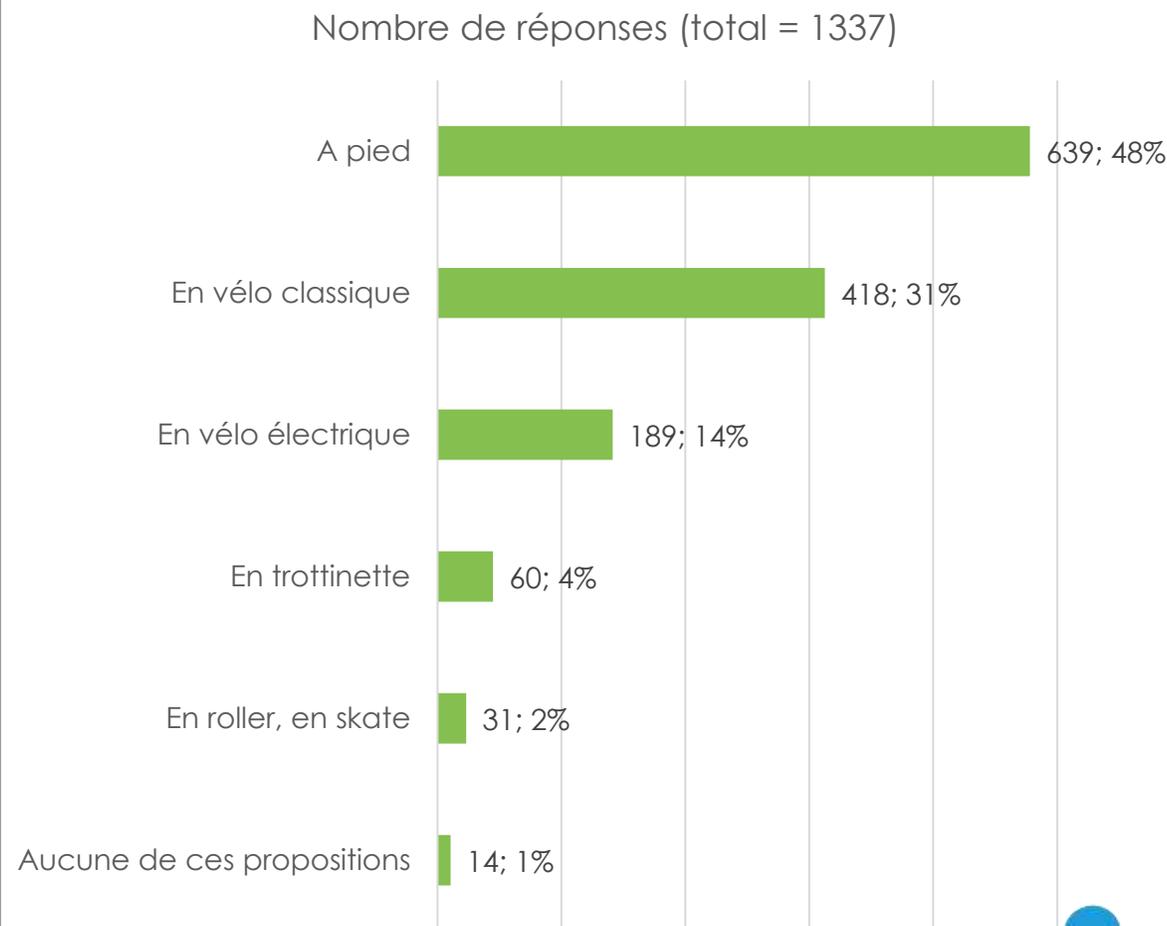
- Le vélo et la marche représenteraient la très **grande majorité des déplacements projetés**.
- L'usage du vélo, qu'il soit classique ou électrique, est également très présent.
- Les autres modes de déplacements (rollers, skate, trottinette) sont peu représentés.
- Dans les commentaires, certaines personnes précisent qu'elles se déplacent en vélo cargo.

Nombre de réponses (total = 1661)



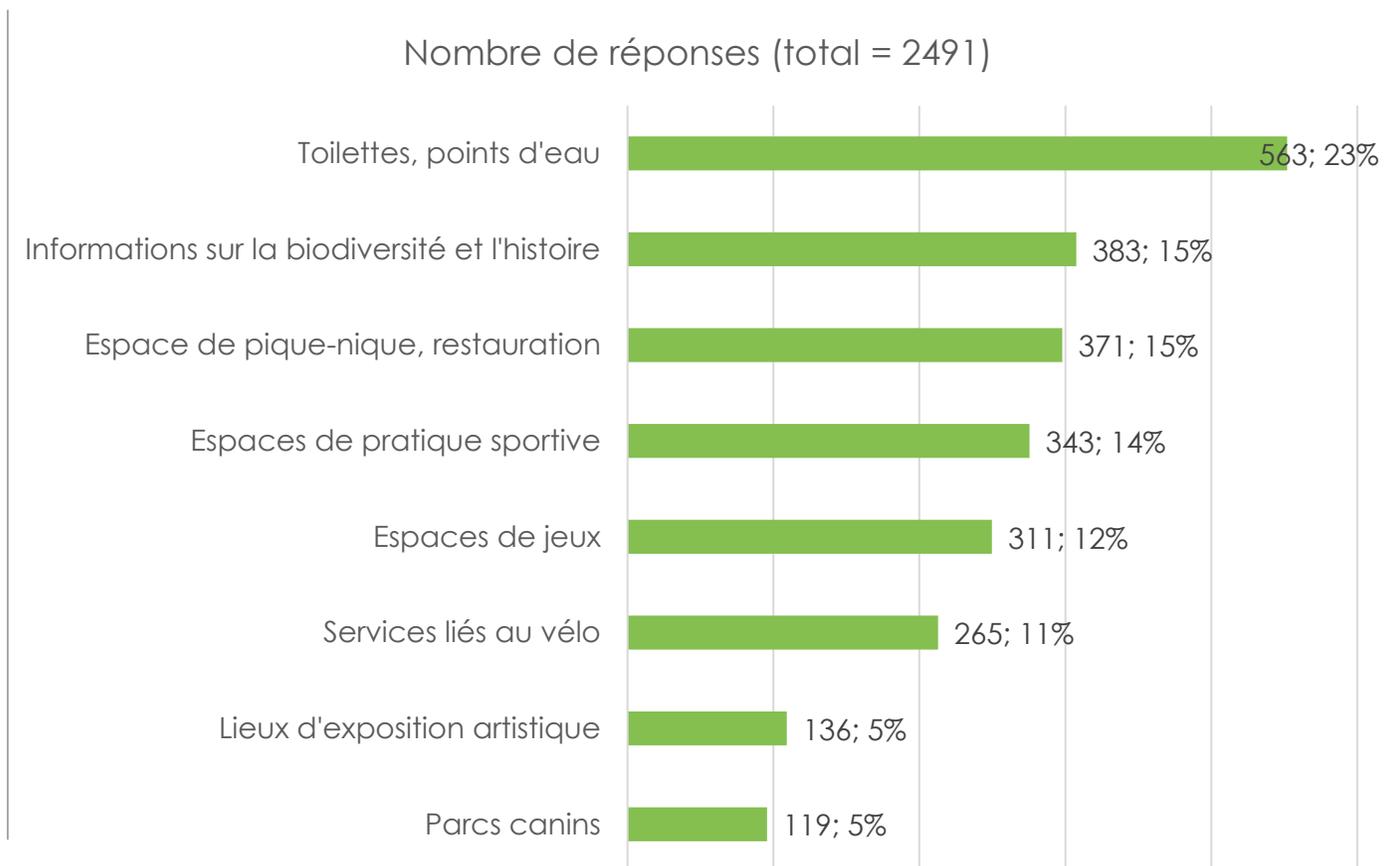
Sur la voie verte, vous pourriez vous promener en priorité...

- Parmi celles et ceux qui déclarent vouloir utiliser la voie verte **pour se promener ou se balader**, la grande majorité déclare vouloir se déplacer à pied ou à vélo (classique ou électrique).
- **On peut donc s'attendre à une répartition plutôt équilibrée entre les différents modes de déplacements, en tout cas concernant un usage récréatif.**



Quels services et équipements souhaiteriez-vous trouver sur la voie verte ?

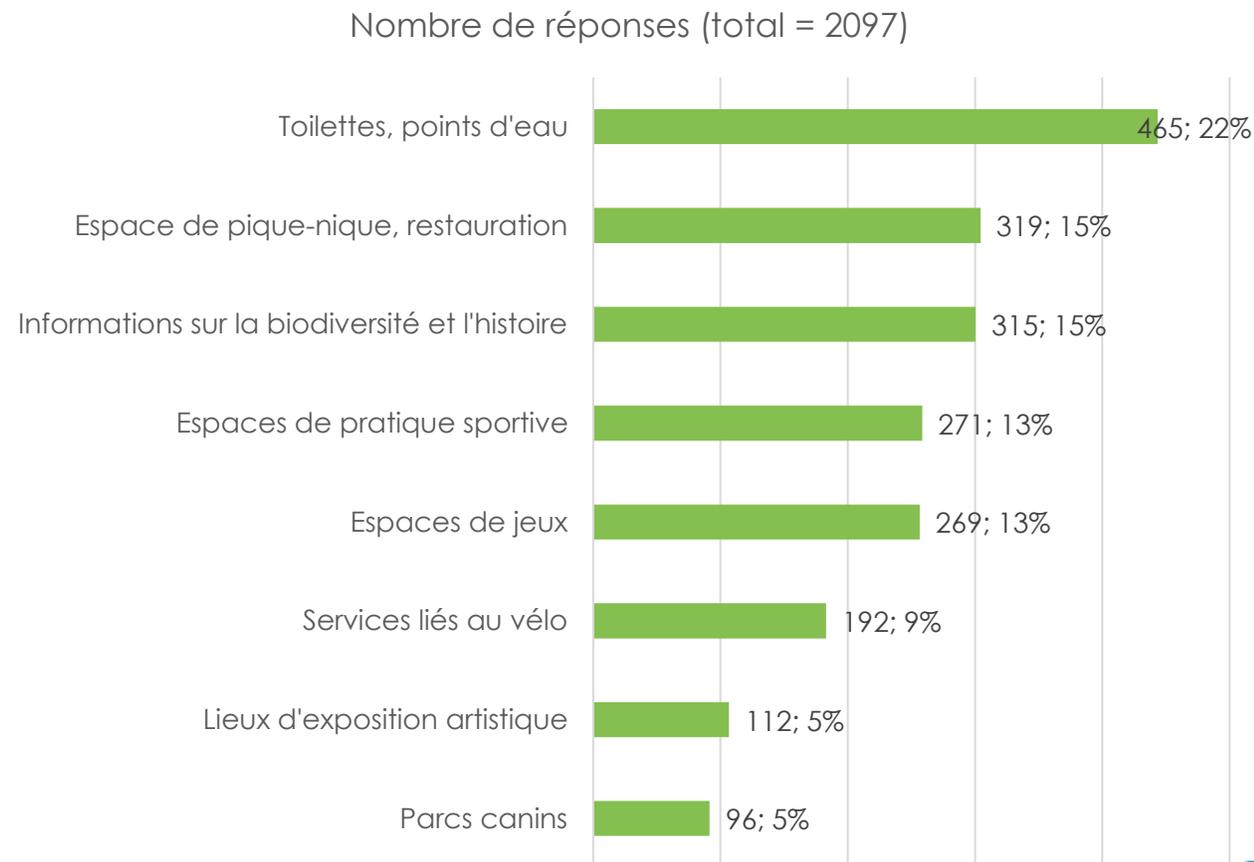
- **Les réponses sont assez équilibrées entre les différents types de services et aménagements à mettre en place.**
- **Cela reflète la volonté de voir cohabiter une grande diversité d'aménagements** tout au long de la voie verte.
- **Les toilettes et points d'eau sont identifiés comme les aménagements les plus utiles** à mettre en place.
- A l'inverse, les lieux d'expositions artistiques et les parcs canins semblent toutefois moins intéresser les répondants.



Quels équipements et services vous semblent prioritaire pour la pratique de la balade ?

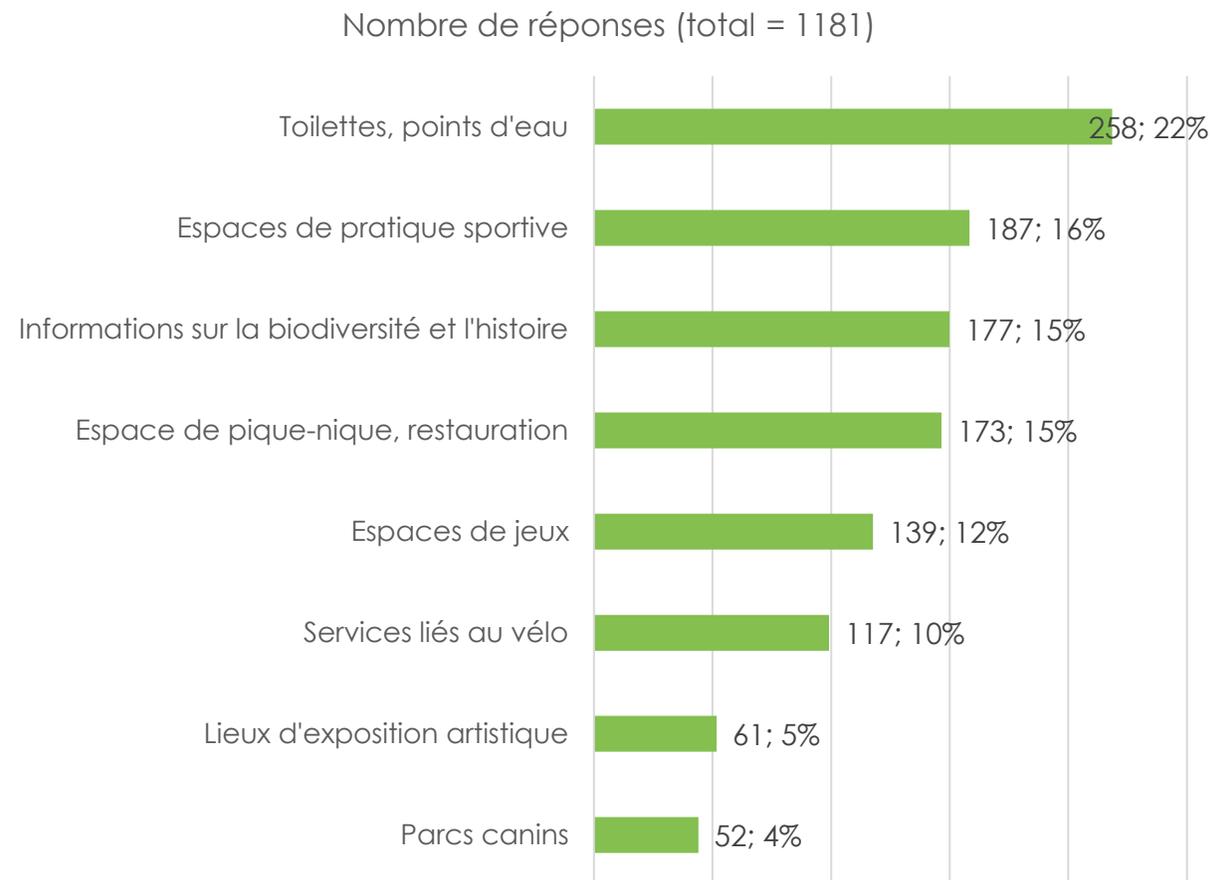
Croisement

- Parmi celles et ceux qui déclarent vouloir utiliser la voie verte **pour se promener ou se balader**, la présence de toilettes et de points d'eau est considérée comme prioritaire.
- La répartition des autres propositions est assez équilibrée et la présence de lieux d'expositions artistiques et les parcs canins sont jugés moins essentiels.



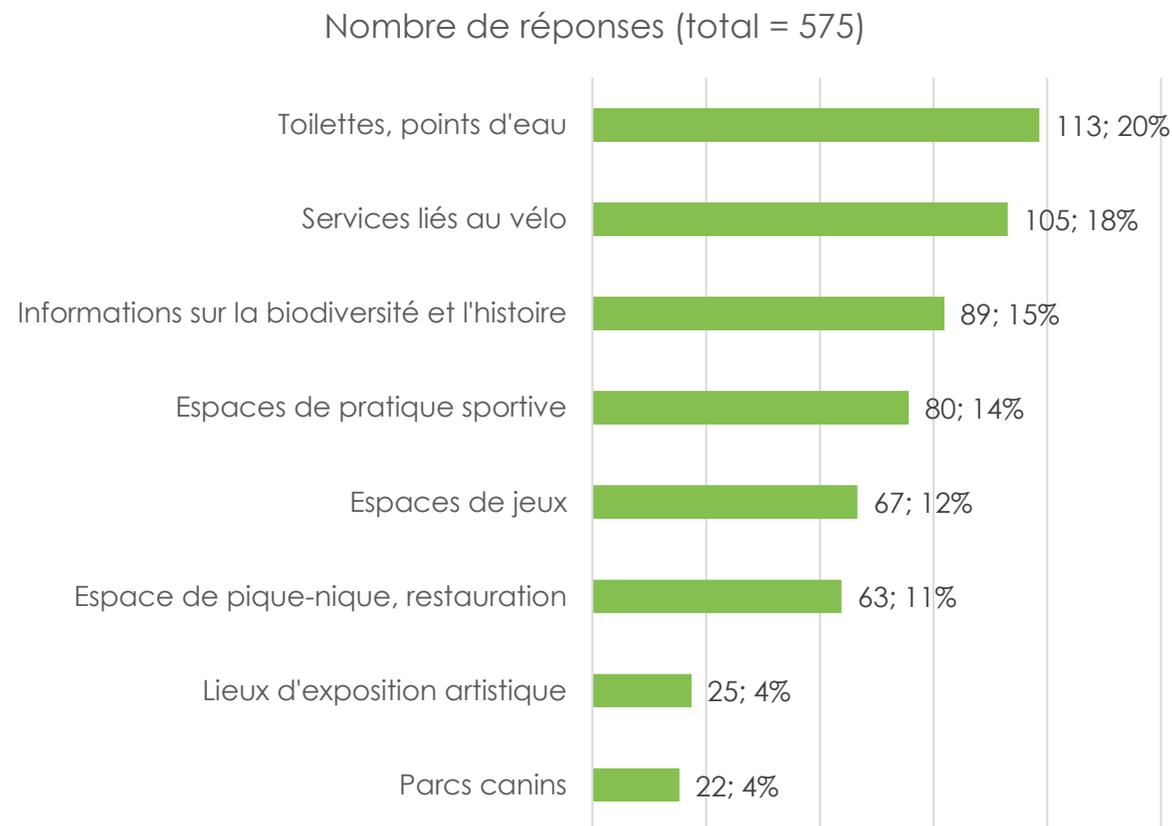
Quels équipements et services vous semblent prioritaire pour la pratique du sport ?

- Parmi celles et ceux qui déclarent vouloir utiliser la voie verte **pour faire du sport, les espaces de pratique sportive sont légèrement plus attendus** (en 2nd position) que pour les autres usages (4^{ème} position pour les usages « balade » et « trajet domicile-travail »).
- **Les points d'eau et toilettes restent les équipements les plus attendus.**



Quels équipements et services vous semblent prioritaire pour vous rendre au travail ?

- **Sur l'usage « trajet domicile-travail », les services liés au vélo sont plus attendus (2nd position) que pour les autres usages (6^{ème} position pour les usages « promenade ou balade » et « sport »).**
- Les espaces de restauration sont légèrement moins attendus que pour les autres usages.
- Les résultats des autres services et équipements proposés sont relativement similaires aux autres usages.



En complément des possibilités présentes dans le questionnaire, les commentaires font apparaître plusieurs types d'équipements :

- **Les bancs : c'est le principal équipement figurant dans les commentaires, avec les poubelles (cf. thématique « déchets / propreté / pollution »).**
- **Des « équipements » végétaux, notamment pour assurer des zones d'ombre :**
 - ✓ *« Des ombrières, mais avec des plantes grimpantes, du lierre... Celles de la promenade entre Michelet et Dromel n'ont jamais vu une seule végétation grimpante. Seules les structures métalliques ont été mises en place. »*
- **Des parkings pour vélos, notamment pour favoriser l'intermodalité :**
 - ✓ *« Parkings vélos sécurisés en bout de voie pour interconnectivité métro/bus. »*
 - ✓ *« Il faut des parking relais proche des accès à la voie verte. »*
 - ✓ *« La mise en place d'une station de vélos en libre service directement à la sortie du métro Dromel, ce qui permettrait de rejoindre facilement la station de Capelette. »*

Globalement, les équipements demandés restent relativement légers. Certains insistent même sur le fait qu'il ne faut pas trop équiper le tracé :

- ✓ *« Des tables en bois pour faire une pause, s'abreuver, pique niquer mais par pitié pas de crêperies, ni de buvettes, pas de commerces qui pourraient polluer les environs. »*
- ✓ *« La priorité est le tracé. Ça ne sert à rien de mettre des équipements qui vont être dégradés. »*
- ✓ *« Rester plus naturel possible. »*

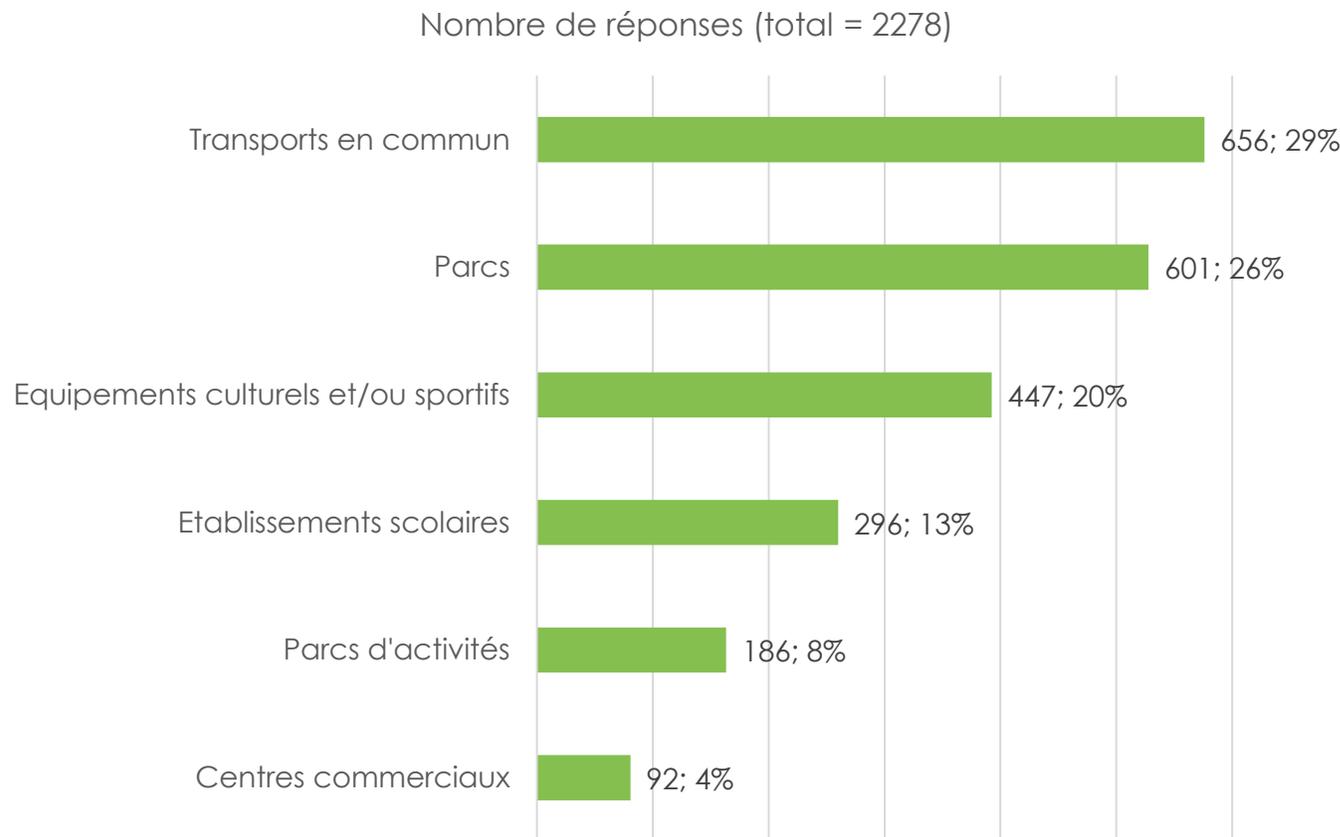


Connexions et itinéraires bis

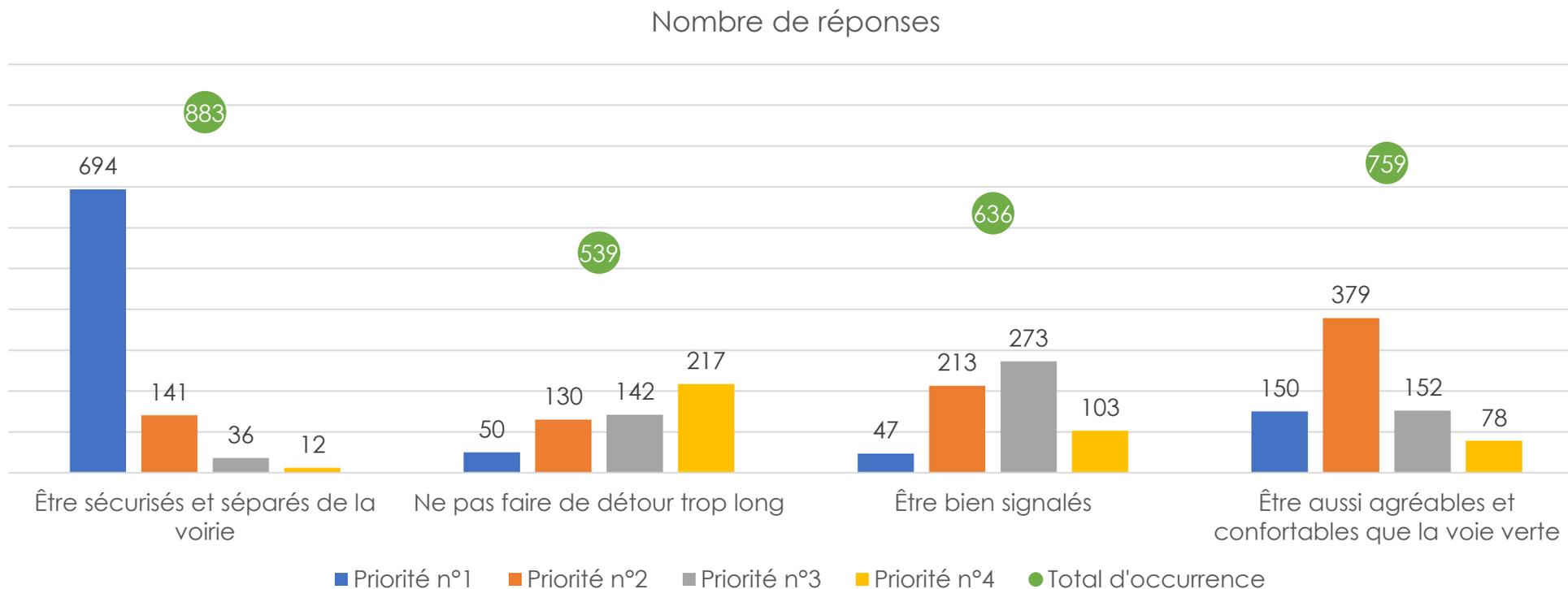


A quel lieu important à proximité de l'Huveaune souhaiteriez-vous que la voie verte soit reliée ?

- Les **transports en commun** sont identifiés comme prioritaires à relier à la voie verte.
- Les **lieux de loisirs ou de détente** (parcs, équipements culturels ou sportifs) sont également considérés comme intéressants à connecter.
- A l'inverse, des équipements plus « utilitaires » comme les parcs d'activités ou les centres commerciaux sont moins plébiscités.
- Les commentaires sur ce sujet plaident également pour une **connexion au reste du réseau cyclable**.



Pour vous les itinéraires bis doivent en priorité...



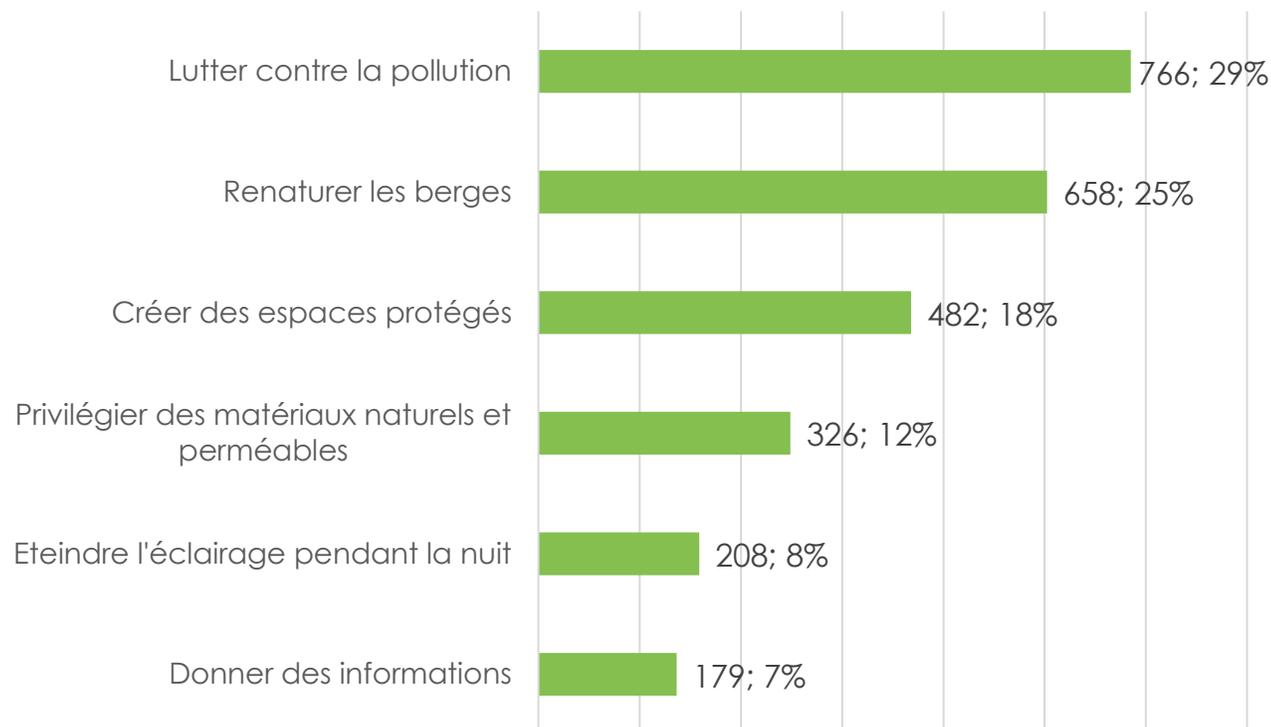
- Le fait de **sécuriser les itinéraires bis et de les séparer de la voirie** revient comme l'occurrence la plus répondue (883) et est identifiée comme le critère prioritaire dans la mise en place des itinéraires bis (694 répondants positionnent cette réponse en priorité n°1).
- En seconde position, on retrouve la nécessité de **réaliser des aménagements qui soient aussi confortables que la circulation sur la voie verte** (759 réponses, dont 379 en priorité n°2).
- À noter que **lors des ateliers, la raison « ne pas faire de détour trop long » était régulièrement évoquée** par les cyclistes et les vélotafeurs. Cette tendance ne se retrouve pas dans les résultats du questionnaire. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la majorité des personnes ayant répondu vont utiliser la voie verte pour un usage récréatif.



Selon vous, que faudrait-il faire en priorité pour améliorer l'Huveaune et son écosystème ?

- La **lutte contre les pollutions est jugée prioritaire** pour protéger les écosystèmes de l'Huveaune. Ce résultat est cohérent avec l'analyse des commentaires (cf. slide suivante).
- La **renaturation des berges et la création d'espaces protégés** sont également des pistes jugées intéressantes par les répondants.
- En revanche, les solutions basées sur la réduction de l'éclairage et la délivrance d'informations ont suscité moins d'intérêt.

Nombre de réponses (total = 2619)



Synthèse des commentaires - Déchets / propreté / pollution

Les principaux sujets abordés et arguments avancés sont les suivants :

- **Dépolluer le site existant :**
 - ✓ « Avant de lancer de grands projets certes intéressants, il faudrait maintenir l'existant or il se dégrade depuis deux ans ! »
- **Installer un nombre suffisant de poubelles et de dispositifs de tris sélectifs :**
 - ✓ « Des containers tri sélectif à des endroits où ils peuvent être collectés pourraient être installés »
 - ✓ « Prévoir des poubelles fermées en prévention du vent. »
- **Mobiliser / sensibiliser les publics pour maintenir la propreté des lieux, mais aussi contrôler et verbaliser les comportements engendrant de la pollution :**
 - ✓ « Mobiliser le public pour maintenir les lieux propres. »
 - ✓ « Des écogardes qui verbalisent les gens qui mettent déchets, des panneaux pour que les gens ramènent leurs déchets »
- **Nettoyer régulièrement de l'Huveaune et de ses berges :**
 - ✓ « Organiser des événements tout au long de l'année et avec des actions de nettoyage »
- **Anticiper la gestion par la métropole, et allouer des budgets suffisants :**
 - ✓ « La gestion de l'espace (notamment nettoyages réguliers) devra être anticipé par la Métropole. »
 - ✓ Il faudra des équipements adaptés, intégrés mais aussi une vraie réflexion sur la collecte (fréquence, partage des compétences déchets entre Ville et Métropole). »



Les principaux sujets abordés et arguments avancés sont les suivants :

- **Favoriser les espaces verts, jugés insuffisants à Marseille. En ce sens, de nombreux commentaires demandent de protéger l'existant et végétaliser autant que possible :**
 - ✓ « Ne pas toucher aux arbres et aux plantes qui poussent actuellement et en planter davantage aux endroits qui sont bétonnés. »
 - ✓ « Avoir des jardins partagés, que chacun puisse planter sur la voie verte »
- **Valoriser l'écosystème de l'Huveaune auprès du grand public :**
 - ✓ « Mise en place d'un parcours pédagogique sur la biodiversité et sur l'importance de sa préservation »
 - ✓ « Pourquoi ne pas imaginer une sorte de musée de la vallée à ciel ouvert avec des panneaux implantés tout au long de la voie verte ? Voir aussi : <https://rivesetcultures.wordpress.com/jeu-des-7-familles-de-lhuveaune/>. La voie verte pourrait être aussi l'occasion d'implanter une nouvelle sculpture-fée Gyptis au Parc du Vieux Moulin pour remplacer celle mystérieusement disparue en 2014 et ainsi reconstituer Le Chemin des fées, parcours de sculptures le long de l'Huveaune créé par Lucy & Jorge Orta qui sensibilise aussi au cycle de l'eau : <https://rivesetcultures.wordpress.com/le-chemin-des-fees/> »
- **Veiller à laisser sa place à la biodiversité :**
 - ✓ « Respecter la biodiversité le long de l'Huveaune et donc de ne pas artificialiser les berges. »
 - ✓ « Ne tombons pas dans un espace trop artificiel, réensauvageons plutôt les villes. »



Analyse des commentaires globaux

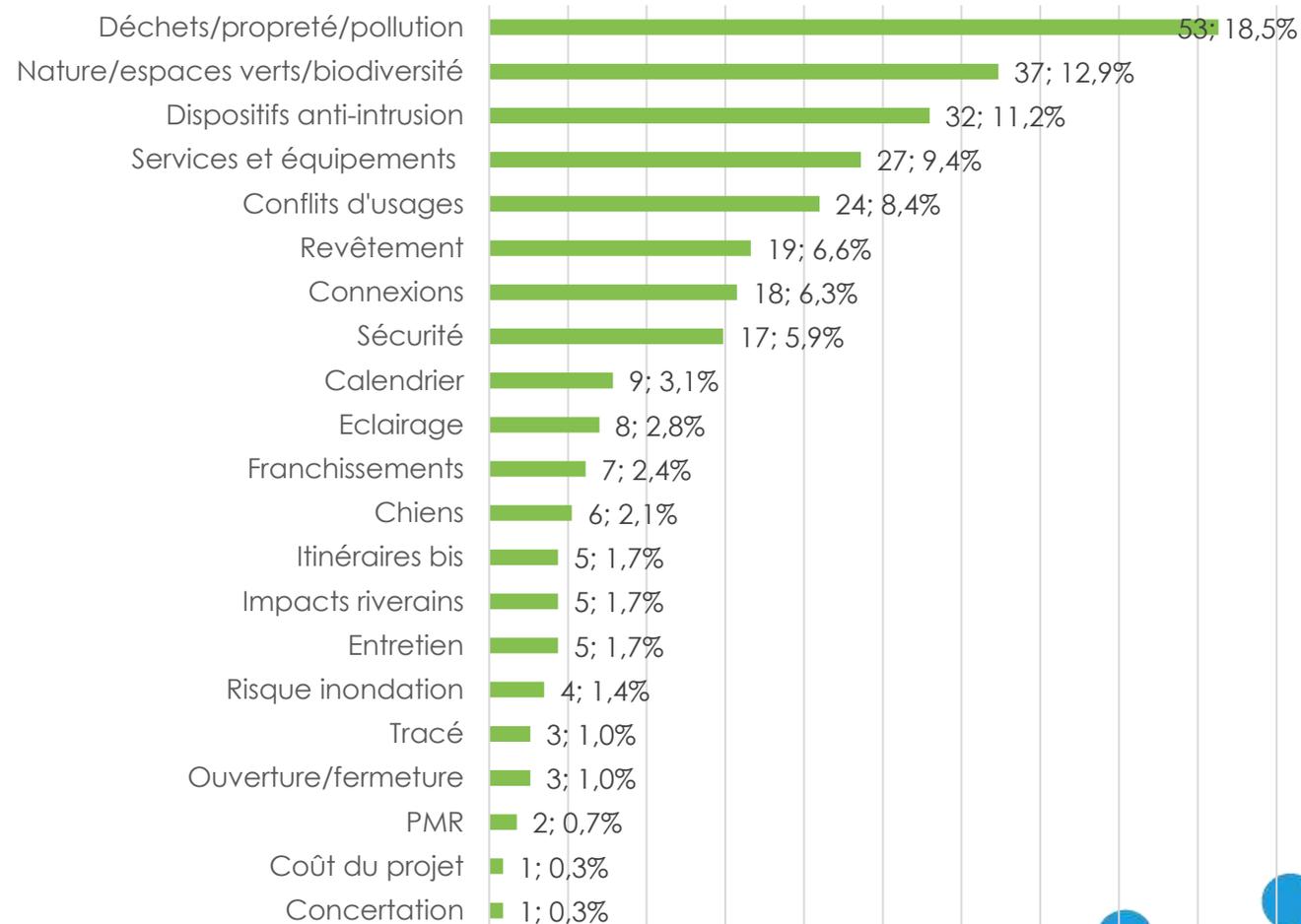
Question « Avez-vous quelque chose à ajouter ? »



Synthèse des commentaires en fin de questionnaires

- **286 commentaires exploitables ont été analysés.**
- **29,3% des commentaires saluent l'initiative du projet de voie verte.**
- **Six thématiques concernent 80% des commentaires :**
 - ✓ Les questions liées aux **déchets, à la pollution et à la propreté** (cf. slides sur l'analyse de la question de la protection de l'Huveaune et de son écosystème)
 - ✓ Les enjeux liés à la **nature en ville, aux espaces verts et à la protection de la biodiversité**, cf. slides sur l'analyse de la question de la protection de l'Huveaune et de son écosystème
 - ✓ La présence ou non des **dispositifs anti-intrusions** ;
 - ✓ Les **services et équipements** à mettre en place. Cf. slide sur l'analyse de la question correspondante.
 - ✓ Les **conflits d'usages potentiels** entre cycles et piétons ;
 - ✓ Le **revêtement**
- 3 thématiques n'ayant pas fait l'objet de questions spécifiques ressortent donc clairement: **la question des dispositifs anti-intrusion, celle liée aux potentiels conflits d'usage entre cyclistes et piétons, et la question du revêtement.** Les slides suivantes ont pour objectif d'analyser les contributions écrites sur ces trois thématiques.

Nombre de commentaires pour chaque thématique



Synthèse des commentaires - Dispositifs anti-intrusion

Une grande majorité des commentaires portent sur la demande d'abandonner les dispositifs anti-intrusion. Les principaux points mis en avant, notamment sur la base des dispositifs existants, sont les suivants :

- **Difficulté pour certains véhicule de passer : vélos avec sacoches, vélos cargos, VAE métropole, poussettes, fauteuils roulants coureurs à pieds, ...**
 - ✓ « Les travailleurs/euses à vélos auront besoin de pouvoir passer avec des sacoches et sans avoir à soulever les vélos qui peuvent être lourds. »
 - ✓ « Il est important de trouver une autre solution à ses barrières sélectives d'un autre temps. Les nouveaux vélos de la métropole ne passe pas ou difficilement avec ce système. »
 - ✓ « Il faut impérativement éviter de mettre des barrières anti-intrusions (contre les scooters) qui empêchent les vélos, poussette, fauteuil roulant de circuler librement. »
- **Ces dispositifs sont perçus comme contraignants :**
 - ✓ « Évitez les portiques anti scooter sur les pistes cyclables qui nécessitent de mettre pied à terre parfois de façon très répétée, ils sont difficiles à franchir, décourageant. »
 - ✓ « Ne pas mettre de tourniquets où il faut descendre de son vélo à chaque fois.»

Cependant, quelques commentaires demandent d'empêcher l'accès des motos et scooters :

- ✓ « Interdire réellement la circulation des véhicules motorisés. »
- ✓ « Interdiction à tout véhicule motorisé comme trottinette électrique et scooter. »

Des pistes alternatives sont envisagées :

- ✓ « La limitation de la circulation des scooters doit trouver d'autres moyens, notamment la verbalisation. »
- ✓ « Créer une équipe ou une patrouille de surveillance. »



Synthèse des commentaires - Conflits d'usages

Sur ce sujet, l'immense majorité des commentaires portent sur la demande d'une séparation des usages entre piétons et véhicules roulants. Plusieurs arguments sont avancés :

- **La sécurité :**
 - ✓ « Il faut impérativement le séparer des piétons pour éviter les conflits et accidents »
- **Le confort de circulation :**
 - ✓ « Des voies séparées réservées à chaque usage. Des voies cyclables suffisamment large pour permettre la cohabitation vélo - vélo électrique- vélo cargo et permettre de doubler facilement. »

La séparation physique est souvent jugée comme nécessaire :

- ✓ « Il faudrait mettre une limitation de vitesse (10km/h me semble raisonnable) ou alors bien séparer les deux voies, cycliste et piétonne, et pas seulement avec une bande de peinture ou un revêtement différent comme sur Chave ou Lieutaud ou le Jarret par exemple mais deux pistes vraiment distinctes et séparées. »
- ✓ « Très important de séparer distinctement (et non uniquement avec de la peinture au sol) l'espace cyclable et l'espace piétons. »



Synthèse des commentaires – Revêtement

Les commentaires portent sur la demande d'un revêtement :

- **Le plus roulant possible, sur lequel l'ensemble des véhicules roulants puissent circuler :**
 - ✓ « Revêtement roulant (PMR, trottinette, roller) pour qu'on ait pas du sable stabilisé qui forme rapidement des trous et flaques d'eau. »
 - ✓ « Utilisez un bitume fin pour permettre aux rollers et autres skates de pouvoir rouler. »
- **Et non salissant :**
 - ✓ « Il faudrait que le revêtement de sol ne se transforme pas en sable au bout de quelques mois, on ne peut pas arriver au travail couvert de poussière. »
 - ✓ « Utiliser un revêtement roulant et non salissant »



Synthèse des commentaires - autres thématiques

Parmi les autres thématiques, moins récurrentes, abordées, quelques idées/propositions émergent :

Sécurité globale (17 commentaires)

• Installer des caméras :

- ✓ « Système de vidéo surveillance afin de dissuader les comportements abusifs : engins à moteurs, vitesses excessives des vélos ou trottinettes, dégradations, etc. »

• Assurer une présence policière et/ou de gardiennage :

- ✓ « Prévoir des patrouilles par les polices municipales en VTT. »

Calendrier (9 commentaires)

• Certains commentaires insistent sur la nécessité de livrer le projet rapidement :

- ✓ « Beau projet mais 2026 c'est loin Je pense que la Métropole avait plus d'ambition sur le plan vélo. »
- ✓ « 2030 c'est loin, dépêchez vous .. à Paris la voie verte à au moins 20 ans déjà. »

Eclairage (8 commentaires)

• Des options d'éclairage sont proposées :

- ✓ « Il existe des marquages au sol phosphorescents déjà testés ailleurs, qui pourraient permettre de sécuriser certains tronçons avec un moindre éclairage de nuit. »
- ✓ « Prévoir l'éclairage de la voie verte notamment par détection de mouvement, respectant la biodiversité. »

• Pour certains, l'éclairage doit être suffisant pour des raisons de sécurité :

- ✓ « Le parcours devra être bien éclairé afin d'éviter de zones qui pourraient devenir dangereuses la nuit. »

• Pour d'autres, il doit être réduit, pour des raisons environnementales, mais aussi pour des raisons de sécurité :

- ✓ « Un éclairage photovoltaïque, mais qui marche, est une très bonne idée, avec un arrêt de l'éclairage la nuit. »
- ✓ « Réduire éclairage pour limiter les squats. »

